



**HAL**  
open science

## Les Maret au fil des siècles, en pays laonnois

Mathilde Courcy

► **To cite this version:**

| Mathilde Courcy. Les Maret au fil des siècles, en pays laonnois. Histoire. 2019. dumas-02472403

**HAL Id: dumas-02472403**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02472403>**

Submitted on 10 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# *Les MARET au fil des siècles en pays laonnois*



DIPLOME UNIVERSITAIRE – GENEALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES

FORMATION A DISTANCE 2018-2019

**Mathilde COURCY**

## Table des matières

Remerciements .....	3
Introduction.....	4
I- Contexte .....	5
1- Genèse et consignes du mémoire .....	5
2- Le choix du couple central .....	6
3- Méthodologie générale de recherche .....	7
II- Charles, François MARET et Onézime DUFRESNE : le couple central .....	8
1- Leur mariage .....	8
2- Charles François MARET .....	9
3- Onézime DUFRESNE.....	10
4- Leur vie de famille .....	11
III- Laon, ancienne capitale de France .....	15
1- Le blason .....	15
2- La situation géographique et la démographie de Laon .....	16
3- Histoire des XVIème au XXIème siècles.....	18
PARTIE I- Ascendance de Charles François MARET .....	20
I- Jean François MARET et Grimonie Félicité GROS.....	20
1- Leur mariage et vie de famille .....	20
2- Jean François MARET .....	24
3- Grimonie Félicité GROS .....	28
II- Jean François MARET ou MAREST et Marie Louise DESMAREST .....	31
1- Leur mariage et vie de famille .....	31
2- Jean François MAREST ou MARET .....	33
3- Marie Louise DESMAREST.....	33
III- Jean Claude MARET et Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX.....	34
1- Leur mariage et vie de famille .....	34
2- Jean Claude MARET .....	35
3- Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX.....	35
IV- Jean Claude MARET et Marie Elisabeth PILLOIS .....	36
1- Leur mariage et vie de famille .....	36
2- Jean Claude MARET .....	36
3- Marie Elisabeth PILLOIS .....	37

V-	Jean MAREST et Françoise BADOUIN ou BADUIN.....	37
1-	Leur mariage et vie de famille .....	37
2-	Jean MAREST .....	38
3-	Françoise BADOUIN ou BADUIN .....	40
VI-	René MAREST et Elizabeth ou Isabelle DOLLE.....	40
PARTIE II- Descendance du couple principal .....		41
I-	Julien MARET et Marie Julia MINEAUX .....	42
1-	Julien MARET .....	42
2-	Marie Julia MINEAUX.....	43
3-	Leurs mariage et vie de famille.....	43
II-	Julien Charles MARET et Alice Georgette POYER.....	46
1-	Julien Charles MARET .....	46
2-	Alice Georgette POYER .....	48
3-	Leur vie familiale.....	49
III-	André Gaston MARET et Lucienne Angéline GALET .....	50
1-	André Gaston MARET .....	50
2-	Lucienne Angéline GALET .....	52
3-	Leur mariage et vie de famille .....	53
Sources .....		55
Annexes .....		58



## Remerciements

Si ce mémoire a pu voir le jour, c'est grâce à la contribution de plusieurs personnes. En premier lieu, je tiens à remercier Stéphane Cosson, généalogiste professionnel passionné et passionnant, qui est intervenu dans la formation pour enseigner la méthodologie de généalogie. En suivant ses cours, j'ai pu développer mes techniques et sources de recherche et en apprendre davantage sur le métier de généalogiste. Toujours disponible pour répondre aux questions, il a défini les consignes pour la rédaction du mémoire et apporté des conseils tout au long des 6 mois de formation.

En second temps, je souhaite apporter un remerciement tout particulier à ma mère qui a été missionnée plusieurs fois pour se rendre aux Archives Départementales (AD) de l'Aisne afin d'effectuer des recherches pour ce mémoire. J'identifiais les informations dont j'avais besoin, et éventuellement les registres grâce à l'inventaire en ligne, et elle allait consulter, pour moi, les documents. Sa grande disponibilité a été précieuse. En effet, cela a permis de multiplier les visites aux Archives, sans quoi, faute de temps, je n'aurais pas pu obtenir toutes les informations que vous allez découvrir dans ce mémoire. De plus, elle m'a soutenu dans cette formation, en m'encourageant jour après jour et en acceptant de relire ce mémoire. Ce travail en binôme a été enrichissant pour elle comme pour moi et donne à ce mémoire son caractère familial. Ce dernier va rejoindre les archives documentaires de la famille pour se transmettre aux générations futures...

Enfin, un grand merci à l'équipe des Archives Départementales de l'Aisne qui a toujours répondu positivement à mes nombreuses demandes de documents. Par ailleurs, ils ont su m'aiguiller dans mes recherches et ont montré de l'intérêt pour mon travail.

## Introduction

C'est à l'âge de 14 ans environ que la généalogie est rentrée dans ma vie. Je n'avais alors pas conscience de pratiquer cette activité et connaissais encore moins la définition qu'on lui associait. En effet, il s'agissait pour moi, au début, de regarder les photos de famille, éplucher les documents familiaux, écouter les anciens parler du passé. J'adorais cela. Puis j'ai souhaité en savoir plus sur les origines de la famille, d'où venaient géographiquement mes ancêtres, quelle était leur classe sociale, leur parcours...etc. Mes recherches se sont donc étoffées et cette activité de plaisir s'est transformée en véritable passion à mesure que mes connaissances dans le domaine s'accroissaient.

A l'heure de faire un choix de poursuite d'études supérieures, j'ignorais que le métier de généalogiste familial ou successoral existait et j'associais alors la généalogie à un passe-temps, certes très passionnant, mais je n'imaginai pas en faire mon métier. La généalogie est donc restée, pour moi, une activité « extra-universitaire ».

Puis les années sont passées et la passion s'est imposée pour occuper, aujourd'hui, une place importante dans ma vie. Depuis plusieurs mois, je me dis désormais que la généalogie comme métier n'est pas une hérésie et qu'il est tout à fait possible de vivre de sa passion. La profession n'étant pas réglementée à l'heure actuelle, il est très aisé et parfaitement légal de s'installer en tant que généalogiste sans forcément avoir suivi de formation ou posséder de diplôme en la matière. Envisageant une reconversion professionnelle d'ici quelques années, je souhaitais suivre une formation en généalogie pour plusieurs raisons :

- Acquérir de solides connaissances en généalogie et matières annexes (ex : paléographie, héraldique, latin, droit de la famille...) essentielles pour appréhender l'environnement de la généalogie ;
- Développer des méthodologies de travail et outils de recherche ;
- Partager une passion commune avec d'autres personnes ;
- Rencontrer des généalogistes amateurs ou professionnels et bénéficier de conseils.

En mars 2018, j'entrepris donc des recherches sur les formations par correspondance existantes en France en matière de généalogie. Je ne pouvais en effet suivre une formation en présentiel car j'avais un emploi stable que je ne tenais pas à quitter. Je souhaitais pouvoir me former en dehors de mes horaires de travail. Deux diplômes retiennent alors mon attention : un Diplôme Universitaire « Histoire et généalogie familiale » proposé par l'Université du Maine au Mans et le Diplôme Universitaire « Généalogie et Histoire des familles » dispensé par l'Université de Nîmes, pour lequel j'ai décidé de candidater. Le programme des enseignements (paléographie, droit des familles, histoire moderne, héraldique, latin et français du XVIème siècle, méthodologie de la généalogie, anthroponymie) ainsi que l'intervention d'un généalogiste professionnel, M. Cosson, m'ont vite convaincue. En juin 2018, j'apprenais donc que ma candidature avait été retenue. Quelles joies immenses et impatience j'ai ressenties ce jour-là !

Fin septembre 2018, la promotion à distance, d'environ 30 étudiants, s'est retrouvée en présentiel à Nîmes pour finaliser l'inscription administrative, assister aux premiers cours ainsi

que rencontrer le corps professoral, qui, dès lors, n'interagirait avec nous que par mail ou lors des regroupements par vidéoconférence. L'année universitaire de formation en généalogie était lancée et s'annonçait riche en apprentissages !

## I- Contexte

### 1- Genèse et consignes du mémoire

La formation se compose d'une partie enseignement et d'une partie contrôle et validation des connaissances. Dans cette dernière, on retrouve deux formes de contrôle : les examens terminaux et un mémoire. Fin mars 2019, à l'issue de la formation ont eu lieu les examens finaux, en présentiel, à Nîmes. Ils ont concerné chaque matière étudiée.

Parallèlement à ces examens, un mémoire devait être rédigé. Son objectif est de montrer que l'étudiant est capable de rechercher des informations à caractère généalogique mais avant tout de savoir où, pourquoi et comment les trouver. A travers ce mémoire, une méthodologie de recherche doit transparaître. Ce mémoire, qui concerne principalement l'enseignement « Méthodologie de la généalogie » fait appel à toutes les disciplines dispensées au cours de la formation. En effet, j'ai pu mettre en application les connaissances acquises en latin et paléographie pour déchiffrer les actes les plus anciens, m'interroger sur la vie de mes ancêtres et leur évolution dans la société de leur époque grâce au cours d'histoire moderne...etc. Aussi, toutes ces matières transversales ont contribué à enrichir mes recherches et sources d'informations pour l'élaboration de ce mémoire.

A côté de règles rédactionnelles standards qu'un mémoire universitaire doit respecter, des obligations en matière de contenu ont été définies par M. Cosson. Ainsi, la consigne générale était la suivante : « **choisir un couple central qui s'est marié entre 1833 et 1842 puis faire l'ascendance et la descendance de ce dernier** ». Bien sûr quelques précisions s'imposent. Il ne s'agissait pas de faire l'ascendance de chaque personne rencontrée à chaque génération, le travail aurait été trop long mais plutôt de partir du couple central, présenter les parents, donc 4 personnes, et ensuite n'en retenir qu'une pour laquelle on allait recommencer le même schéma. De plus, il fallait présenter les frères et sœurs du couple central puis pour le parent choisi à chaque génération, présenter ses frères et sœurs ainsi que son conjoint (et les parents et frères et sœurs du conjoint) et ses enfants. De même, pour la descendance du couple central, il s'agissait de présenter leurs enfants et de n'en choisir qu'un pour ensuite le présenter (ses enfants, son conjoint ainsi que les parents et frères et sœurs de ce dernier). Ce schéma se répétait à chaque génération.

En parallèle du cadre général, une autre consigne concernait les informations et éléments à faire figurer dans ce mémoire. En effet, le généalogiste a, à sa portée, une multitude de documents différents à consulter au cours de ses recherches. Les archives se rapportent à tout événement et étape que peut traverser un individu au cours de sa vie : naissance, baptême, mariage, divorce, décès, achat et vente de biens, succession, service militaire, démêlé avec la justice...Cette liste est loin d'être exhaustive. En outre, les sources pour accéder à ces archives

sont nombreuses: Archives départementales, communales, diocésaines, hospitalières, professionnelles, familiales... Certaines archives peuvent être accessibles assez facilement depuis un ordinateur car elles ont été numérisées et publiées (ex : registres BMS<sup>1</sup>). D'autres doivent faire l'objet d'une visite sur place dans le lieu où elles sont conservées. Enfin, la méthodologie de recherche dans ces archives diffère beaucoup. Aussi, afin de montrer que, à l'issue de la formation, l'étudiant est parfaitement capable de procéder à une recherche archivistique à but généalogique, successoral et/ou historique dans tout type d'archives, M. Cosson a indiqué la liste suivante des documents à faire figurer dans ce mémoire :

- Cadastre
- Recensement
- Document notarial
- Armée
- Hypothèques
- Succession
- Etat civil (NMD<sup>2</sup>)
- Archives religieuses (BMS)

Par ailleurs, l'histoire de tout individu s'inscrit dans une époque mais également un espace géographique. Aussi, il est demandé de présenter l'histoire de la commune ou la paroisse du lieu du mariage du couple central. Cette histoire est balisée entre les XVIème et XXIème siècles.

## 2- Le choix du couple central

Les consignes présentées, il convient désormais de choisir le couple central. M. Cosson nous laissant libres de choisir des ancêtres de notre propre généalogie ou bien de parfaits inconnus, la question du choix du couple s'est vite posée. Je n'ai pas réfléchi longtemps avant de me décider. Ce sera donc un couple parmi mes ancêtres. Plusieurs raisons sont à l'origine de ce choix. Premièrement, j'ai vu, à travers ce mémoire, l'opportunité de laisser un écrit sur une branche de la famille aux générations présentes et futures. Deuxièmement, j'avais très envie que ce mémoire revête un caractère personnel et je souhaitais travailler sur des ancêtres, qui, à première vue, avaient connu une existence banale et étaient issus d'une catégorie sociale populaire. Je voulais raconter la vie de ces « invisibles » et me laisser surprendre par d'éventuelles découvertes au gré de mes recherches. Enfin, il ne faut pas négliger l'aspect géographique et la réalité d'une vie professionnelle, rythmée par un emploi à temps plein sans aménagement particulier pour suivre cette formation. En effet, ayant commencé la généalogie à 14 ans, j'avais déjà travaillé sur les descendance et ascendance de bon nombres de mes ancêtres mais m'étais cantonnée, pour la plupart, aux seules archives religieuses et l'Etat civil. Le travail était donc déjà avancé. De plus, je savais qu'en choisissant un couple de ma généalogie parmi quelques-uns, je n'allais devoir me déplacer qu'aux archives

---

<sup>1</sup> BMS : Baptêmes, Mariages, Sépultures. Avant la loi du 20 septembre 1792, les actes BMS sont enregistrés dans les registres catholiques.

<sup>2</sup> NMD : Naissances, Mariages, Décès. A partir de 1793, les registres d'Etat civil contiennent les NMD.

départementales de l'Aisne. Habitant sur Reims mais ayant ma mère domiciliée à Soissons, cela facilitait grandement les recherches.

Après avoir étudié les couples axonais de mon côté maternel, mariés entre 1832 et 1843, j'avais le choix entre deux. Je me suis donc attardé à regarder leur ascendance, déjà recherchée les années passées, et me suis aperçue que pour l'un des couples, cela partait rapidement dans le département de l'Oise. Je n'aurais pas pu me déplacer à Beauvais par manque de temps et de disponibilité. Je réserve donc ces recherches plus poussées pour ces ancêtres pour plus tard ! Après avoir écarté ce couple, il ne m'en restait donc plus qu'un. Ça y est je venais de trouver mon couple central sur lequel allaient commencer mes recherches et autour duquel allait se construire ce mémoire.

Le couple en question est **Charles, François MARET** et **Onézime DUFRESNE**.

### 3- Méthodologie générale de recherche

Les consignes étaient posées et le couple choisi, l'étape suivante consistait à définir une méthodologie générale de travail.

Tout d'abord, la formation durant 6 mois avec une remise de ce mémoire fixée mi-mai, il me fallait réfléchir quant à cette contrainte temporelle qui n'allait me laisser que peu de temps de recherche dans les archives. Afin d'inclure chaque type de documents attendu par M. Cosson, j'ai, dans un premier temps, décidé de rechercher une catégorie d'information (ex : succession, justice, déclaration de grossesse, armée...) par individu évoqué. Cela allait me permettre d'ajouter de la « chaire » aux parcours de mes ancêtres et de les inscrire dans l'histoire. Cependant, je me suis très vite aperçue que la généalogie est faite de découvertes et il est impossible de faire des prévisions quant aux recherches. En effet, pour certains individus, je n'ai rien trouvé de marquant ou sortant de l'ordinaire alors que pour d'autres, une particularité ou un événement a attiré ma curiosité et m'a incitée à creuser pour en savoir plus. Ce mémoire s'est donc construit, pour sa partie « contenu », au gré de mes recherches.

Par ailleurs, pour la construction du plan du mémoire, ce dernier n'a été défini que tardivement. En effet, j'avais besoin de matière pour pouvoir prendre du recul et ainsi orienter le mémoire.

Dans le même temps, je devais mettre en place une méthode de recherche. En effet, ce n'est pas tout de consulter tout un tas de documents mais encore faut-il identifier, trouver, enregistrer, classer puis analyser l'information. Un paramètre à prendre en compte également était le co-travail avec ma mère, qui, retraitée, était beaucoup plus disponible que moi pour se déplacer aux Archives départementales et y effectuer des recherches. Nous étions donc deux à contribuer à alimenter ce mémoire. J'ai donc mis en place la méthode suivante pour commencer le mémoire : j'ai relu les actes que j'avais déjà trouvés en ligne (BMS et NMD) sur les ascendants et descendants du couple principal, puis, en les analysant (ex : mention d'un contrat de mariage dans l'acte de mariage, présence de la signature d'un ancêtre, mention d'un abandon...), cela m'a permis de définir quelle information cherchée en premier. Puis je

me déplaçais aux Archives départementales, identifiais la côte du document qui m'intéressait et enfin remplissais un tableau qui comportait les catégories suivantes :

- Type de document (ex : notarial, judiciaire, militaire...)
- Source : département, commune, diocèse...
- Côte
- Date du document
- Résumé du document
- Noms des personnes concernées
- Photos : si prise de photo alors OUI sinon NON

Lorsque je missionnais ma mère pour se rendre aux AD, je lui indiquais les recherches que je souhaitais qu'elle fasse et elle avait en sa possession ce tableau afin que je puisse facilement m'y retrouver. Cette méthode a, je pense, permis une bonne organisation et une efficacité certaine pour les recherches et la rédaction du mémoire.

## II- Charles, François MARET et Onézime DUFRESNE : le couple central

### 1- Leur mariage

En ce 1<sup>er</sup> juillet 1840, à sept heures du soir, soit 19h, ont comparu Charles François MARET et Onézime DUFRESNE en l'hôtel de ville de Laon, située dans le département de l'Aisne, pour s'unir devant le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire qui, par délégation, était officier de l'état civil de cette ville.

Lors de son mariage (annexes 2 et 3), Charles, François MARET était manouvrier et était domicilié à Laon. Agé alors de 27 ans, il était pleinement majeur et libéré de tout recrutement militaire. Ses parents étaient présents et ont consenti à cette union.

Quant à l'épouse, Onézime DUFRESNE, elle était âgée de 17 ans et dix mois, était donc mineure et avait pour domicile celui de sa grand-mère paternelle, à Brancourt, situé dans le canton d'Anizy-le-Château, également dans le département de l'Aisne, mais résidait à Semilly-sous-Laon. Elle travaillait comme manouvrière au moment de son mariage. Marie, Rose FERON, sa grand-mère paternelle, présente au mariage, a donné son consentement pour ce mariage. Onézime n'avait plus ses parents lors de son mariage, son père étant décédé en 1832 et sa mère en 1839.

Après avoir rappelé la publication des bans dans les communes de Laon et Brancourt, constaté aucune opposition et enfin recueilli les réponses séparées et affirmatives des futurs, l'officier a déclaré les époux unis par le mariage. Les témoins, amis du couple et beau-frère de l'époux, ont tous signé. Il est intéressant de remarquer que ni les époux, ni la mère de l'époux, ni la grand-mère paternelle de l'épouse ne savaient signer.

**Méthodologie de recherche** : J'ai consulté le registre de l'état civil (NMD) de l'année 1840, côte 5Mi0081, pour la ville de Laon, qui est accessible sous format numérisé sur le site internet

des Archives départementales de l'Aisne. L'état civil de Laon a été numérisé pour les années de 1793 à 1906 et est accessible en ligne.

## 2- Charles François MARET

Charles François MARET voit le jour le 29 mars 1813, à 17h, à Martigny-Courpierre, commune située à environ 10 km au sud-est de Laon. Enfant légitime de François MARET et Grimonie Félicité GROS, la déclaration de sa naissance a été effectuée le jour même par son père, en la mairie de Martigny-Courpierre. Les déclarations et présentation ont été réalisées en présence des témoins Joseph Gobert MARCQ et Hilaire HENRY, tous deux vigneron.

**Méthodologie de recherche :** L'acte se trouve dans le registre de l'état civil (NMD) de Martigny-Courpierre, années 1793-1823, côte 5Mi0353, p. 108/231, accessible en ligne sur le site internet des Archives départementales de l'Aisne. La date de naissance de Charles François était indiquée dans son acte de mariage, il était donc simple de retrouver son acte de naissance.

A l'âge de 20 ans, Charles François doit être recensé comme les autres jeunes hommes de son âge afin d'effectuer son service militaire. Il appartient à la classe 1833. Afin de savoir s'il est réellement parti pour le service ou s'il a été libéré, je consulte le tableau de recensement, établi par le Maire de Laon, pour la classe 1833. En effet, bien que Charles François soit né à Martigny, canton de Craonne, il résidait à Laon, avec ses parents, lors du recensement. Il a donc été recruté au bureau de Laon. Aux AD de l'Aisne, le registre concerné se trouve en série E-dépôt et porte la côte 401-1H20. Il s'agit des tableaux de recensement pour les classes de 1829 à 1853. Je trouve mention de Charles François ainsi que de plusieurs éléments :

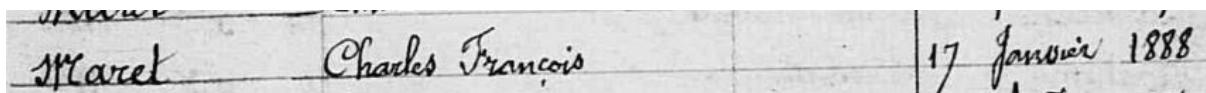
- Sa date de naissance ;
- La commune de résidence : Laon ;
- Sa profession : domestique ;
- La profession de son père : manouvrier ;
- L'indication quant à son recensement : il s'est présenté lui-même ;
- Son numéro au tirage au sort : 106 ;
- La décision : libéré du service.

Charles François a tiré un « bon » numéro, assez élevé, qui lui a permis de ne pas être envoyé au service militaire.

Le 16 janvier 1888, à 15h, décède Charles François MARET à l'hospice de Laon, où il était domicilié. Pour l'anecdote, la déclaration de sa mort a été effectuée le lendemain devant Paul Doumer, alors adjoint au Maire et officier de l'état civil, qui deviendra, en 1931, Président de la République française. Au moment de son décès, il était sans profession et veuf d'Onézime DUFRESNE. Les témoins présents au moment du décès étaient des employés de l'hospice.

**Méthodologie de recherche :** J'ai d'abord consulté les tables des décès de l'Etat civil pour la ville de Laon puisqu'il s'y est marié et y a eu plusieurs enfants. Il y avait donc de fortes chances de retrouver son décès à Laon. La table des décès 1883-1892 fut la bonne.





AD de l'Aisne numérisées, Laon, table des décès 1883-1892, 5Mi0090, p.97/32

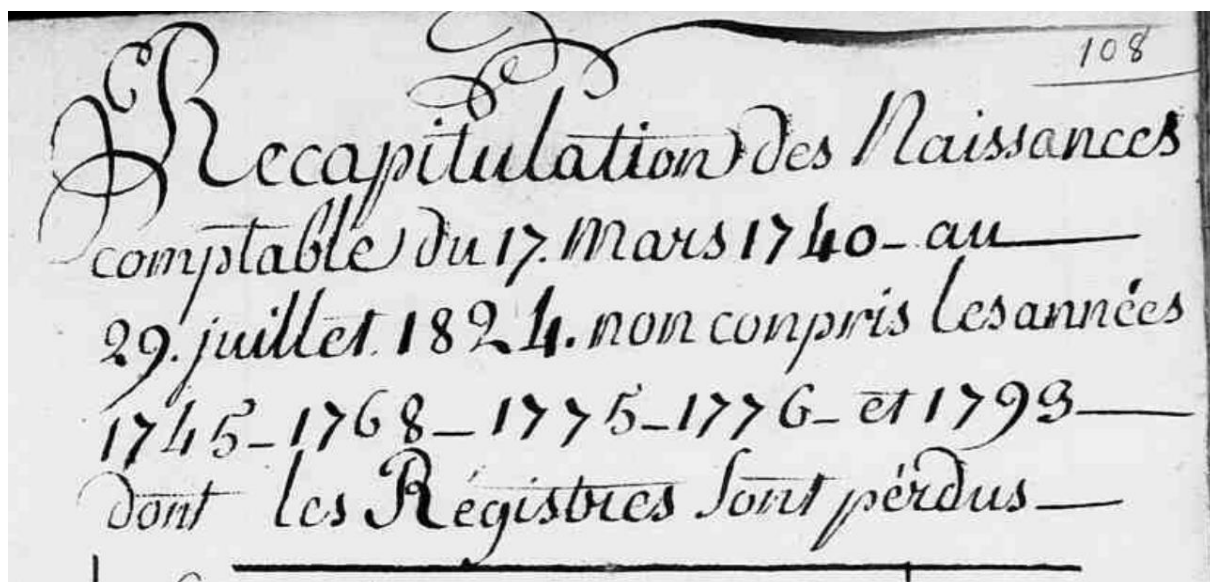
Une fois la date de décès trouvée, j'ai consulté, en ligne, le registre d'état civil de l'année 1888 pour Laon, côte 5Mi0090 et suis tombée sur l'acte à la p.97/232.

### 3- Onézime DUFRESNE

Onézime naît le 15 août 1822 à 19h dans la commune de Brancourt-en-Laonnois, canton d'Anizy-le-Château. Son père, Jean Baptiste DUFRESNE, alors âgé de 26 ans et exerçant la profession de bûcheron, est le déclarant de sa naissance. Sa mère se nomme Marie Jeanne BRANDON. Les témoins, dont la nature de leur relation avec nos protagonistes n'est pas précisée, ont été : Jean Baptiste PRUDHOMME, sabotier âgé de 61 ans et Pierre Ambroise WATIER, 48 ans, instituteur.

La méthodologie employée pour rechercher l'acte de naissance a été la même que celle utilisée pour Charles François MARET. L'acte de naissance se trouve dans le registre d'état civil de Brancourt-en-Laonnois, années 1820-1827, côte 5Mi0120, p.55/169.

Comme indiqué précédemment, les parents d'Onézime sont décédés alors que leurs enfants étaient encore mineurs. Le père, Jean Baptiste DUFRESNE, est né le 3 brumaire an V soit le 24 octobre 1796 à Brancourt-en-Laonnois et y est décédé le 18 juin 1832. La mère, Marie Jeanne BRANDON, est née à Bassoles-Aulers, très certainement en 1793. Je ne peux pas l'affirmer car le registre de l'année 1793 a disparu. Cependant, lors de son mariage le 14 janvier 1818, elle était âgée de 24 ans 10 mois et 9 jours. Elle serait donc née le 5 mars 1793.



AD de l'Aisne numérisées, Bassoles-Aulers, table des registres de la collection communale 1740-1849, 5Mi0119, p.53/90



Les parents d'Onézime se sont mariés à Bassoles-Aulers le 14 janvier 1818. Les père et mère de Jean Baptiste DUFRESNE étaient présents et consentants. Marie Jeanne BRANDON exerçait la profession de domestique et était assistée de Casimir BRANDON, son frère et tuteur puisque ses parents étaient décédés lorsqu'elle était plus jeune. Il a consenti au mariage de sa soeur. Par ailleurs, aucun empêchement ni opposition n'ont été formulés. Les époux ne savaient pas signer, seuls les témoins présents ont donc signé l'acte.

Le couple DUFRESNE - BRANDON a eu 7 enfants à Brancourt-en-Laonnois :

- Frédéric DUFRESNE, né le 22 mars 1819;
- Théodore Valentin DUFRESNE, né le 18 novembre 1820;
- **Onézime DUFRESNE**, née le 15 août 1822;
- Pierre Antoine DUFRESNE, né le 28 septembre 1824;
- Jean Baptiste DUFRESNE, né le 30 juin 1827;
- Jean Baptiste Alexandre et Marie Victoire Adélaïde DUFRESNE, nés le 16 septembre 1830 et décédés le lendemain.

Le 12 juin 1875 Onézime décède à l'Hôtel-Dieu de Laon. La déclaration de son décès a été réalisée par deux employés de l'hospice.

#### 4- Leur vie de famille

Afin d'en savoir plus sur le parcours de Charles François et Onézime, je me suis attardée à consulter les recensements. Ces archives permettent d'établir, à une date particulière, un dénombrement des habitants d'une commune. Créés à l'origine dans le but de mieux répartir l'impôt, les recensements n'étaient alors que des données statistiques. Il faudra attendre la loi de 1791 pour voir apparaître les recensements nominatifs. A partir de 1801 et tous les cinq ans, des dénombrements nominatifs sont effectués. On retrouve des informations utiles pour en apprendre davantage sur le domicile, le nombre d'individus dans le foyer, le métier, les moyens de subsistance, l'alphabétisation voire même la religion et les infirmités et/ou maladies pour le recensement de 1851.

Le couple s'est marié en 1840 à Laon. En 1841 a eu lieu un recensement. J'ai donc commencé par consulter le recensement de 1841 à Laon et les ai trouvés. On n'y apprend rien de plus sur leur situation personnelle par rapport à leur acte de mariage mais par contre je découvre qu'ils habitaient au 55 rue Saint-Martin.

NUMÉRO D'ORDRE			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL des habitants.						OBSERVATIONS.	
général.	des rues, villages, hameaux, etc.	des ménages.				SEXE masculin.			SEXE féminin.				
1	2	3	4	5	6	et Groupes. Hommes mariés. 8	Veufs. 9	Filles. 10	Femmes mariées. 11	Veuves. 12	13	14	15
	180	33	Marest	Charles François	Marié	1							
	181	33	Dufresne	Stephanie onézime f. Marest.				1					

Recensement Laon 1841, côte E-dépôt 401 1F9

**Méthodologie de recherche :** J'ai tout d'abord souhaité consulter la série M aux archives départementales car il s'agit du fonds de la préfecture qui contient notamment les recensements. Néanmoins, les destructions au moment des deux guerres mondiales ont engendré la disparition de tout document lié aux recensements de population dans ce fonds. Les listes nominatives ayant été réalisées en deux exemplaires, un pour la commune et l'autre pour la préfecture, il me restait donc une chance dans les fonds communaux, en série E-dépôt et j'y ai trouvé mon bonheur.

Sur le même principe, je décide de continuer à consulter les recensements suivants pour voir les éventuels déménagements de la famille ainsi que les enfants que le couple a pu avoir. En 1846, la famille réside au 6 rue d'Ardon, dans le faubourg de Semilly à Laon. Elle a donc déménagé entre 1841 et 1846. Autre changement, le couple a eu 3 enfants (Charles, Eugène et Eugénie) puisqu'ils apparaissent lors du recensement de 1846 et sont alors âgés de 4, 3 et 1 ans. On remarquera également que la femme se fait appeler Stéphanie et non Onézime, prénom déclaré lors de sa naissance. Une différence dans l'orthographe du nom de famille MARET est aussi à relever puisque le nom est alors noté MARÉ.

128	Marie	Charles	marriages	1						23
133	Dupont	Stéphanie						1		24
144	Marie	Charles		1						4
145	Marie	Eugène		4						3
146	Marie	Eugénie					1			1

Recensement Laon 1846, côte E-dépôt 401 1F10

Lors du recensement de 1851, la famille habite toujours rue d'Ardon mais au 5 et non au 6. Un enfant est venu agrandir la famille : Julien. Il est alors âgé de 3 ans. Dans la catégorie « profession », il est indiqué pour les enfants « v. du t. de ses parents », ce qui signifie « vivant du travail de ses parents ». Ce recensement est plus complet que les précédents puisque sont également indiquées la nationalité et la religion. La famille est donc française et catholique.

Cinq ans plus tard, on retrouve la famille au 56 rue d'Ardon. La composition de la famille n'a pas évolué. Il y a toujours le couple et leurs 4 enfants. Julien, qui était âgé de 3 ans en 1851 est alors âgé de 8 ans et son prénom déclaré lors du recensement est Edouard. De même, l'orthographe du nom de famille est désormais MAREST.

En 1858, la famille est durement impactée par la perte des trois enfants aînés (Charles, Eugène et Eugénie) en l'espace d'une semaine. Je reviens sur ce drame un peu plus tard. Le 19 novembre 1858, la Commission administrative de l'hospice de Laon alloue à la famille MARET de Semilly quatre francs à titre de secours pour leurs enfants. J'ai obtenu cette information en consultant les délibérations de l'hospice de Laon. La méthodologie de recherche est expliquée plus bas dans le mémoire. Le 14 janvier 1859, la famille reçoit de nouveau une aide pour trois mois à hauteur de quatre francs par mois pour les enfants. Le 1<sup>er</sup> avril de la même année, le

secours mensuel est reconduit pour trois mois mais cette fois-ci il est d'un montant de trois francs. Enfin, le 9 juillet 1859, la famille reçoit pour la dernière fois cette aide pour deux mois et elle est désormais de deux francs.

En 1861, je découvre qu'il y a eu des changements dans la famille. Tout d'abord, la famille a de nouveau déménagé et réside désormais au 20 rue d'Ardon. Par ailleurs, il n'y a plus que 3 enfants vivant au domicile des parents : Edouard (ou Julien), Elise (âgée de 3 ans) et Alfred (âgé de 1 an).

En 1866, je ne trouve aucune trace de la famille. Je retiens une hypothèse pour expliquer cette absence. En premier lieu, je remarque que les habitations côté impair du 1 au 19 rue d'Ardon ont été recensées et la famille n'y figure pas. Le recensement des habitants côté pair de cette même rue ne comporte pas non plus notre famille. Par contre, il y a une habitation qui n'apparaît pas dans le recensement: le n°20. Or, lors du recensement de 1861, la famille y résidait. Je suppose donc que la famille habitait bien au 20 rue d'Ardon en 1866 mais qu'elle était tout simplement absente le jour du recensement.

La famille est de nouveau mentionnée dans le recensement de 1872. Ce dernier devait avoir lieu en 1871 mais pour cause de guerre contre la Prusse, il a été reporté en 1872. La famille habite au 21 rue d'Ardon et est composée de 3 membres: le couple et un enfant: Elise Stéphanie, âgée de 14 ans. Julien a désormais quitté le domicile familial et les autres enfants sont tous décédés.

Le parcours de la famille s'arrête ici puisque Onézime décède en 1875. Aussi, lors du recensement de 1876, je ne trouve aucune trace de Charles François, qui lui est décédé en 1888. J'ai alors pensé qu'il pouvait résider chez un de ses enfants (Julien ou Elise) mais Julien n'est pas indiqué dans le recensement de Laon cette année-là et Elise y figure avec son mari et son enfant mais son père n'est pas mentionné. Charles François est décédé en 1888 à l'hospice de Laon. On peut donc émettre l'hypothèse qu'après le décès de sa femme, il est allé vivre à l'hospice. Afin d'en savoir plus, je décide de consulter les délibérations de l'hospice de Laon à partir de 1875. Ces archives, disponibles en série H-dépôt aux Archives départementales de l'Aisne, donnent de précieux éléments sur la gestion de l'établissement mais aussi les secours accordés ainsi que les admissions des personnes pauvres et/ou âgées. Le 24 février 1882, Charles François est admis dans l'établissement sur sa demande.

20.2711

Admission à l'hospice du sieur Moret Charles François

Séance du 24 Février 1882.

Présents Messieurs Glatigny, Maire, Président  
Beuthaut, Barin, Lefevre et Moagran administrateurs  
La Commission administrative des Hospices  
Civils de Laon

On la demande à l'effet d'être admis à l'hospice  
des vieillards formée par le sieur Moret Charles  
François ancien domestique de labour, domicilié

à Laon, né à Martigny le 29 Mai 1813.  
Vu les pièces produites et les renseignements  
recueillis, ensemble les articles 15 et 16 du règlement  
Considérant que si le sieur Maret n'a point  
encore atteint sa 70<sup>e</sup> année, il peut encore rendre  
comme domestique ou charretier d'utiles services  
à l'établissement.  
Arrête :  
Le sieur Maret Charles François est admis  
à l'Hospice des Vieillards, à la charge par lui  
d'apporter ses linge et effets mobiliers et de se  
conformer exactement au règlement intérieur de  
l'établissement

AD de l'Aisne, délibérations de l'hospice de Laon, 1882, côte H-Dépôt 1L19

« Présents Messieurs Glatigny, Maire Président, Berthaut Bazin Lefèvre et Magrah administrateurs.

La Commission administrative des hospices civils de Laon

Vu la demande à l'effet d'être admis à l'hospice des vieillards formée par le sieur Maret Charles François ancien domestique de labour, domicilié à Laon, né à Martigny le 29 mai 1813.

Vu les pièces produites et les renseignements recueillis, ensemble les articles 15 et 16 du règlement

Considérant que si le sieur Maret n'a point encore atteint sa 70<sup>e</sup> année, il peut encore rendre comme domestique ou charretier d'utiles services à l'établissement.

Arrête :

Le sieur Maret Charles François est admis à l'Hospice des vieillards, à la charge par lui d'apporter ses linges et effets mobiliers et de se conformer exactement au règlement intérieur de l'établissement. »

En 1883, Charles François reçoit une indemnité de 3 francs en récompense de son travail de jardinier. L'année suivante, son indemnité est augmentée pour atteindre 5 francs et il est désormais jardinier et surveillant. En 1885, 1886 et 1887, il perçoit toujours cette même indemnité. Charles François aura donc travaillé jusqu'au moment de son décès en 1888, alors âgé de 75 ans.

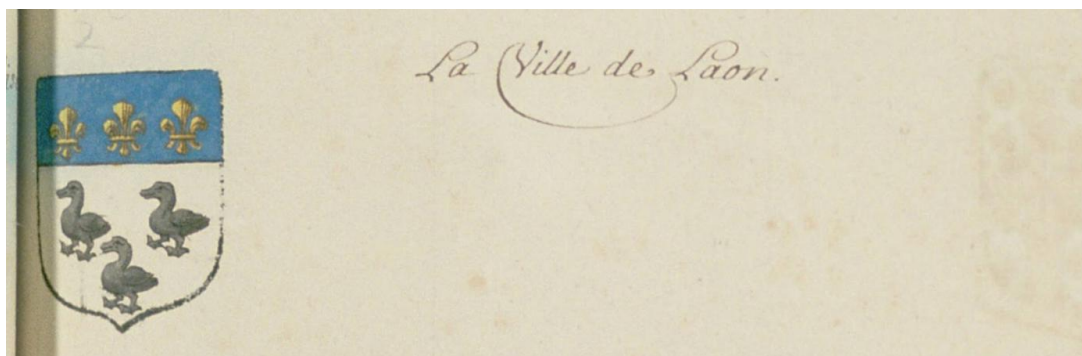


### III- Laon, ancienne capitale de France

#### 1- Le blason



Armorial de la Planche (1669) – Baillage de Laon (Herald Dick Magazine)



Armorial Général de France (1696-1711) - Charles-René d'Hozier



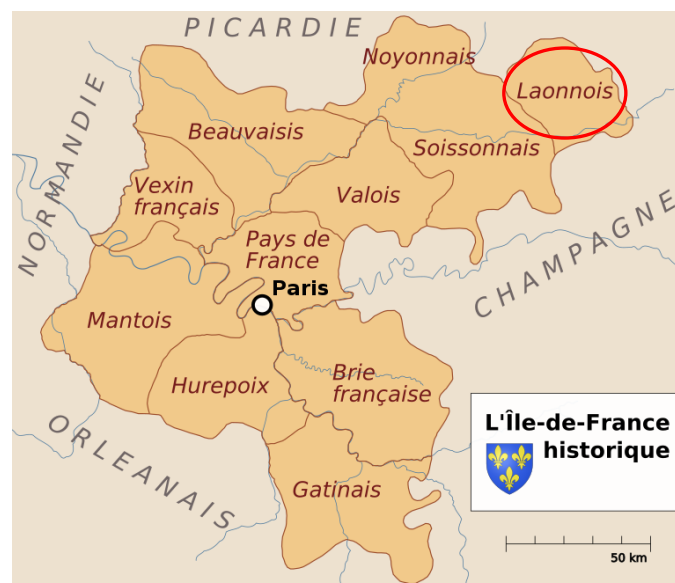
Armorial de France (1842)

Les armoiries de la ville de Laon se blasonnent ainsi aujourd'hui : "d'argent à trois merlettes de sable, deux et une, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or". Cependant, cela n'a pas toujours été ainsi. En effet, le blason a connu des évolutions minimales portant sur les merlettes, qui, dans la Planche de 1669 sont présentées comme des « canettes » avec pour émail « gueules ». Or les canettes ont normalement des pattes et un bec, comme dans l'Armorial de

Charles-René d'Hozier, alors qu'il les nomme alors des merlettes ! Aujourd'hui, ce sont bien des merlettes que l'on retrouve sur le blason. Ces armoiries sont très anciennes mais on ignore leurs origine et signification exactes.

## 2- La situation géographique et la démographie de Laon

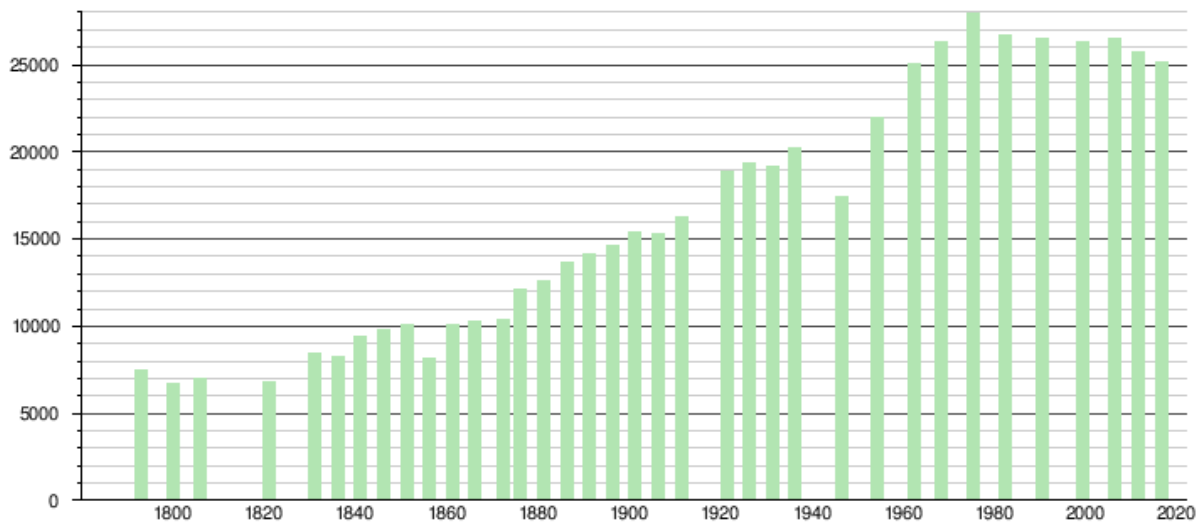
Laon est une commune française située dans le département de l'Aisne. De par sa géographie centrale, elle a été désignée préfecture en 1790 lors de la création du département. Laon faisait jusqu'alors partie de la province de l'Île-de-France dont les frontières étaient plus étendues que celles actuelles.



Wikipédia, 2008, Spedona

Laon a la particularité d'être une ville construite sur une colline. On parle donc de ville haute et ville basse. A la fin du Moyen-Age, on retrouve en ville haute, d'une part, la Cité qui comprend la Cathédrale et d'autres édifices religieux et est le siège des pouvoirs, et d'autre part, le Bourg qui lui accueille la vie artisanale et compte des étendues utilisées pour l'élevage et l'agriculture. Par ailleurs, Laon est constituée de faubourgs (La Neuville, Saint-Marcel, Vaux, Ardon, Semilly, Leuilly), implantés en ville basse, qui ont longtemps connu une activité agricole mais comptent aujourd'hui la majorité des habitants de la ville (environ 25000) et des activités économiques. A la fin du Moyen-Age, ces faubourgs constituent des paroisses indépendantes.

Sur la base des recensements de population, en 1806, 72% des habitants résidaient dans la ville haute sur le « plateau » et 28% dans les faubourgs, en ville basse. Plus de 100 ans plus tard, en 1936, on constate une inversion des proportions avec 34% des habitants en ville haute contre 66% dans les faubourgs. Laon a donc connu un mouvement d'exode du centre historique vers les faubourgs, en ville basse. Plus généralement, Laon a connu, au fil des années, une évolution constante de sa population.

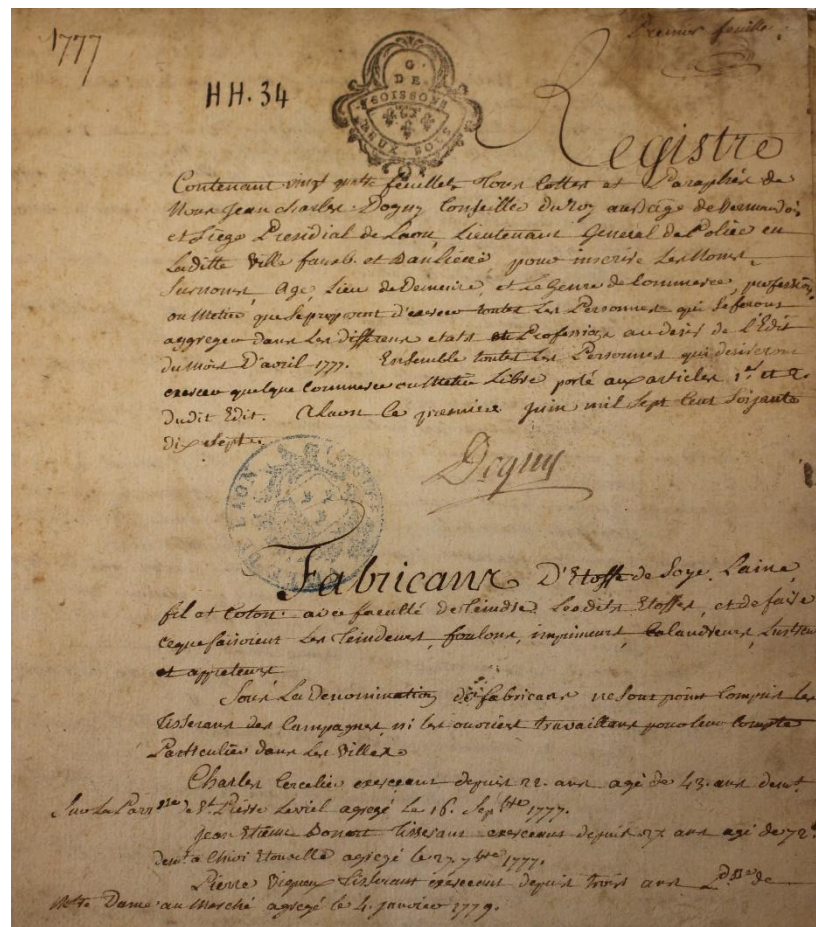


Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Histogramme de l'évolution du nombre d'habitants à Laon - Wikipédia

Lors du 1<sup>er</sup> recensement de 1793, la ville comptait 7500 habitants. Il faudra attendre 1831 pour voir une augmentation du nombre de Laonnois(es). Puis la population ne fera que croître pour atteindre 27 914 habitants en 1975. On peut tout de même noter que Laon a perdu une partie de sa population au moment de la Seconde Guerre mondiale avec l'exode de 1940 au cours duquel bon nombre de familles ont été déplacées. Depuis les années 1980 la ville perd des habitants et en comptait, lors du dernier recensement de 2016, 25 193.

D'un point de vue économique et commercial, Laon n'a jamais été une ville manufacturière. Elle a tiré des revenus du négoce des grains et des vins en vendant le surplus de production dans le nord du département, en Thiérache, dans le Hainaut ainsi qu'en Flandres. En 1776, Turgot, contrôleur des Finances, souhaitait mettre un terme à l'organisation des communautés de métiers mais il dût affronter la résistance et la puissance des corporations. Après son renvoi, un nouvel





enregistrement des métiers a été imposé. En consultant le registre de 1777 aux Archives départementales de l'Aisne, côte HH 34, archives communales de Laon, il est possible d'obtenir un état des lieux des professions existantes à Laon.

D'après l'analyse réalisée par Marie-José Geoffroy-Tranoy, la répartition des professions était la suivante : 28,8% dans le secteur de l'alimentation, 19,3% dans les services, 13,2% dans le bois, 12,7% dans le vêtement, 10,9% dans le bâtiment, 9,2% dans les cuirs, peaux et fourrure, 4,2% dans les métaux, 1,4% dans le textile et enfin 0,2% dans le papier et la livre.

La famille MARET-MAREST présentée dans ce mémoire a vécu dans les faubourgs de Leuilly pour les générations les plus anciennes (XVIIe-fin XVIIIe), puis de Semilly mais aussi Laneuville (ou La Neuville) pour les plus récentes.



Carte postale début XXe – Eglise Notre-Dame et Saint-Eloi de Leuilly



Carte postale début XXe – Place de Leuilly

Le faubourg de Leuilly est très ancien et devrait son origine à une ferme et un moulin construits avant le VIIIème siècle. Une maladrerie a également été bâtie à Leuilly. Aujourd'hui, il ne reste, comme monuments, qu'une église et un moulin. Cependant, il se détache des autres faubourgs et constitue désormais davantage un hameau isolé qu'un faubourg.

Le faubourg de Laneuville présente un caractère rural. Il a également accueilli une maladrerie avant de devenir la « Cité des cheminots » au XIXème siècle. Il compte aujourd'hui une église et une maison de retraite.

Le faubourg de Semilly était constitué de plaines agricoles où l'on cultivait légumes et fruits. Aujourd'hui il présente de longues maisons basses enduites ou en pierre apparentes.

### 3- Histoire des XVIème au XXIème siècles

Il ne s'agit pas là de raconter toute l'histoire de la commune de Laon car il y aurait tant à dire. En effet, ancienne « capitale » royale sous les Carolingiens, Laon a une histoire riche dont le témoin majeur est le patrimoine architectural exceptionnel d'aujourd'hui (80 monuments classés), qui classe Laon au 40<sup>ème</sup> rang des villes comptant le plus de monuments historiques.

Il convient donc, dans ce mémoire, de se concentrer seulement sur les principaux événements qui ont marqué son évolution des XVIème au XXIème siècles, période pendant laquelle les



personnes présentées dans ce mémoire ont vécu. Le XVI<sup>ème</sup> siècle a été retenu notamment car les années 1539 et 1579 ont été, avec l'adoption des ordonnances de Villers-Cotterêts puis de Blois, un tournant dans la manière d'identifier tout individu. En effet, ces ordonnances ont institué ce qui deviendra, plus tard, en 1792, l'Etat Civil. C'est à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle que vont être inscrits les baptêmes, mariages et décès dans les registres paroissiaux. Une innovation très précieuse pour les généalogistes !

Revenons donc sur l'histoire générale de Laon. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, alors en pleine guerres de religion qui ont vu s'affronter protestants et catholiques, Laon se rallie au camp de la Ligue catholique. Ce fut un mauvais choix. En effet, Henri IV, alors prince protestant et légitime héritier de la couronne, va accéder au trône. La Ligue ne souhaitait pas le voir devenir roi de France. Henri IV va alors assiéger la ville pendant trois mois qui capitulera en juillet 1594. Au lendemain des guerres de religion, la ville est en partie détruite, surtout à l'est de la colline. De plus, Henri IV ordonne l'édification d'une citadelle afin de surveiller et punir les habitants. Ceci aura pour conséquence notamment le déplacement des habitants vers le centre de la Cité. Un coup supplémentaire est porté à Laon avec le transfert du présidial à Soissons, qui devient alors le siège de la Généralité en 1599.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, sont lancés des projets de construction de maisons et hôtels particuliers mais aussi de bâtiments religieux parmi lesquels le cloître de l'abbaye Saint-Martin et le logis abbatial. C'est également au XVII<sup>ème</sup> siècle qu'est menée l'édification de l'hôpital général (1677-1690).

Le XVIII<sup>ème</sup> va, quant à lui, être marqué par la Révolution qui va permettre à Laon de retrouver de ses splendeur et influence en devenant le chef-lieu du département de l'Aisne. Cependant, la ville perd son évêché lors de cette période. La Révolution française aura pour conséquence la réduction de la population de Laon. En effet, au lendemain de la Révolution, Laon ne compte plus que 7000 habitants. Napoléon devient empereur en 1804 et Laon sera le théâtre d'une de ses défaites en 1814. En effet, les armées prussienne, commandée par von Blücher, et russe, remportent la bataille de Laon face à l'armée française. Presque 70 ans plus tard, Laon est de nouveau confrontée aux combats lors de la Guerre franco-prussienne. Alors que les allemands se dirigent vers Paris, ils croisent sur leur route deux villes fortifiées dont Laon. Le 9 septembre 1870, la capitulation de la ville est signée et on met le feu à la poudrière, entraînant une explosion qui fit plusieurs centaines de victimes. Parallèlement, la ville se développe avec l'arrivée du chemin de fer en 1857. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la gare de Laon représentait la plus importante activité industrielle de la ville et les employés résidaient dans le quartier (ou faubourg) appelé La Neuville.

Le XX<sup>ème</sup> siècle va connaître deux guerres mondiales. Laon ne sera pas épargnée. En effet, de par sa localisation stratégique proche de Paris et pas très éloignée de l'Allemagne, Laon va devenir le QG de la 5<sup>ème</sup> armée française en 1914 et sera un point d'appui de l'armée allemande lorsque la ville tombe sous le joug allemand le 2 septembre 1914. Elle ne sera libérée que le 13 octobre 1918. Les habitants ont alors subi des privations mais, en contrepartie, leur ville a été protégée des destructions.

Laon va cependant traverser difficilement la Seconde Guerre mondiale avec les bombardements de 1944 qui vont durement toucher les abords de l'abbaye Saint-Martin ainsi que le quartier de la gare. Néanmoins, la partie historique située en ville haute a été préservée des destructions.

En 2016, le POMA 2000, un funiculaire qui reliait la ville haute à la ville basse a été fermé. Il avait été installé en 1989 pour remplacer le tramway, en service de 1899 à 1971. Laon était alors la première ville à se doter d'un tel système, ce qui lui a valu de nombreuses visites de personnalités politiques telles que Pierre Mauroy en 1983, puis Laurent Fabius en 1986 ainsi que François Mitterrand en 1985. Des coûts d'entretien et d'investissement trop élevés sont la raison de son arrêt.

## PARTIE I- Ascendance de Charles François MARET

### I- Jean François MARET et Grimonie Félicité GROS

#### 1- Leur mariage et vie de famille

Charles François MARET est issu du mariage légitime de Jean François MARET et Grimonie Félicité GROS. Le couple a eu en tout 10 enfants :

- Marie Françoise Félicité MARET, née le 11 août 1811 à Martigny-Courpierre ;
- Charles François MARET, né le 29 mars 1813 à Martigny-Courpierre, l'homme de notre couple principal et qui était donc le premier garçon de la fratrie ;
- Pétronille Louise MARET, née le 25 octobre 1814 à Martigny-Courpierre ;
- Marie Josephe Octavie, née le 2 septembre 1816 à Martigny-Courpierre, décédée le 4 octobre 1817 à Laon ;
- Marie Sophie MARET, née le 7 octobre 1818 à Laon, décédée le 28 mars 1822 à Laon ;
- Louis Auguste MARET, né le 18 décembre 1819 et décédé le 27 octobre 1899 à Laon ;
- Louis Théodore MARET, né le 5 novembre 1821 à Laon ;
- François MARET (nommé Joseph Narcisse dans les recensements), né le 17 mai 1824 à Laon, décédé le 18 mars 1887 à Clichy-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine ;
- Une fille mort-née le 30 octobre 1826 à Laon ;
- Adélaïde Caroline MARET, née le 15 novembre 1829 à Laon.

Il est à signaler que Grimonie Félicité GROS a eu un enfant avant son mariage. Cet enfant illégitime est Josephe Philippine Geneviève DESAINT, née le 7 septembre 1809 à Martigny-Courpierre. Le père de l'enfant, Alexandre Joseph DESAINT, a reconnu sa fille par déclaration faite en la mairie de Martigny-Courpierre le 20 mars de la même année, soit 6 mois avant sa naissance. Il n'existe pas d'archives de cette reconnaissance de paternité antérieure à la naissance.

Le couple MARET – GROS a contracté mariage le 30 octobre 1810 en la mairie de Martigny-Courpierre. Jean François MARET, le comparant et mari, est alors domestique de labour chez

Pierre Michel GRENU à Chavaille, dépendance de la commune. Ses parents sont présents et consentants. Grimonie Félicité GROS a obtenu une autorisation pour se marier de la commission administrative de l'hospice de Laon. Dans l'acte de mariage, on découvre que Grimonie Félicité est née de père et mère inconnus et qu'elle a été mise en pension à l'âge de 5 ans chez Jean Baptiste THIÉBAULT et Michel BRULÉ, son épouse où elle est restée jusqu'à son mariage. Elle n'a donc pas pu obtenir le consentement de ses parents. Il n'y a pas eu d'opposition au mariage. Ce dernier a eu lieu en présence de Jean Baptiste THIEBAULT, Pierre Michel GRENU et deux autres amis du couple. Jean François a signé l'acte mais pas Grimonie Félicité qui ne savait pas signer.

**Méthodologie de recherche :** Puisqu'il s'agit de mes ancêtres, j'ai d'abord trouvé la naissance de Charles François MARET puis j'ai consulté les années précédant sa naissance dans l'espoir de trouver le mariage de ses parents dans la même commune. Ce fut le cas. L'acte de mariage se trouve dans le registre de l'Etat civil numérisé de Martigny-Courpierre, années 1786-1811, côte 5Mi0353, p.273/293, accessible sur le site internet des AD de l'Aisne.

Tout comme le couple précédent, j'ai voulu suivre le parcours de la famille dès leur mariage. J'ai tout d'abord voulu consulter les recensements à Martigny-Courpierre entre 1810 et 1818, année de leur arrivée à Laon. Malheureusement les recensements de 1811 et 1816 n'ont pas eu lieu dans l'Aisne. Il me restait donc à consulter les recensements à Laon dès 1818 jusqu'à leurs décès. J'ai commencé avec celui de 1818. La famille habitait alors à Semilly, faubourg de Laon situé dans la ville basse. Le couple vivait avec 4 enfants dont Josephe Philippine Geneviève DESAINT qui, au moment du recensement, est déclarée sous le nom MARRAIS. Grimonie Félicité GROS est quant à elle recensée sous le nom de Germaine LEGROS. Une absente du recensement : leur fille Pétronille Louise née en 1814. Puisqu'elle s'est mariée, je sais donc qu'elle n'est pas décédée en bas âge et aurait donc dû apparaître sur le recensement de 1818. Je ne m'explique pas cette absence. L'agent en charge de dénombrer les habitants se fait-il simplement aux personnes physiquement présentes au moment de son passage ou aux déclarations des habitants ? Le père exerçait la profession de manœuvre en 1818. En 1826, la famille comptait 9 membres : les parents et 7 enfants dont Pétronille Louise, âgée de 12 ans ! Je suppose donc qu'en 1818 elle avait été oubliée du recensement. La famille résidait toujours à Semilly. En 1831, la famille vivait à Semilly et il y avait 8 enfants.

En 1836 la famille compte moins de membres au domicile familial. En effet, les trois aînés ont quitté le nid pour établir leur propre famille. Résident encore avec leurs parents les quatre plus jeunes enfants ainsi que Victor Eugène TRIBOULET, âgé de 10 ans, enfant de l'hôpital de Laon.

En 1841, la famille résidait désormais rue de l'Ancien collège, située dans la ville haute. Jean François MARET et Grimonie Félicité GROS vivaient avec 3 de leurs enfants et était toujours famille d'accueil de Victor Eugène TRIBOULET.

En 1846, le recensement apporte plus de détails. En effet, nous apprenons que la famille habitait au 3 bis rue de l'Ancien collège et était composée de deux de leurs enfants : Joseph Narcisse (il s'agit en fait de François) âgé de 23 ans et exerçant la profession de fileur et Adélaïde Caroline âgée de 17 ans, femme de ménage. On apprend également que les parents

ont à leur charge 4 enfants de l'hospice dont une fratrie de 3 frères et sœurs. Ces enfants ont 20 ans, 19 ans et demi, 2 ans et 1 an. Nous verrons plus tard que Grimonie Félicité GROS a elle-même été placée en nourrice très jeune, ce qui pourrait expliquer pourquoi le couple a accueilli en nourrice autant d'enfants.

3bis # 92	1.	Maret	François	Mariage Chef de ménage	1			56 1/2	
	2.	Gros	Félicité	sa femme Ménage			I	58	
	3.	Maret	Joseph	Fils enfant de six	1			23	
	4.	Maret	Antoine	Femme de ménage enfant de six			I	17	
	5.	Ciboulet	Nicolas	Ménage	1			20	enfant de l'hospice
	6.	Deloq	Antoine	de six enfant de six	I			19 1/2	enfant de l'hospice
	7.	=	Hôte octave Armed	de six enfant de six			I	2 ans	enfant de l'hospice
	8.	=	Louis	enfant de six	1			1 an	enfant de l'hospice

Recensement Laon 1846, côte E-dépôt 401 1F10

Puisque j'ai obtenu l'adresse exacte de leur domicile dans le recensement de 1846, je voulais savoir si le couple était propriétaire ou non et identifier le bâtiment sur les plans cadastraux de l'époque. Je me suis donc plongée dans les archives cadastrales.

**Méthodologie de recherche :** Avant d'obtenir les informations recherchées il faut suivre une méthode particulière. En effet, le cadastre et les registres annexes ne sont pas facile à appréhender. J'ai, dans un premier temps, consulté les **plans cadastraux** de 1845 de la ville de Laon, accessibles en ligne sur le site des Archives départementales car ils ont été numérisés. Après avoir repéré la section qui m'intéressait (L), j'ai regardé les différentes feuilles. Sur la 1<sup>ère</sup> feuille se trouve la rue de l'Ancien collège (annexe 4). Sur ce plan, on retrouve donc le nom des rues mais aussi des numéros qui correspondent aux parcelles.

Avec ces informations, ma recherche se poursuit dans les **états de section ou tableaux des propriétaires**. Ces documents n'étant pas numérisés, il faut les consulter en salle de lecture des Archives départementales, en série 4P. Les états de section vont permettre d'en savoir plus sur les parcelles : le contenu (bâti, non bâti), la superficie, le propriétaire, les revenus. L'état de section de l'année 1846 à Laon est côté 4P408/A1 (annexe 5). J'ai cherché la rue de l'Ancien collège et ai donc découvert les noms des propriétaires :

- Parcelle 133 : GLINEL Cousin Nicolas ;
- Parcelle 134 et 135 : ont été regroupées avec la parcelle 133 dont le propriétaire est GLINEL Cousin Nicolas ;
- Parcelle 136 : ROBINEAU Henri ;
- Parcelle 137 : GLINEL Cousin Nicolas ;
- Parcelles 138, 139 et 140 : DOLLÉ Paul – les parcelles 138 (jardin) et 140 (fournil) ont été annulées et regroupées avec la parcelle 139 ;
- Parcelles 141 et 142 : Hospice de Laon.

J'ai donc la confirmation que le couple MARET et GROS n'était pas propriétaire mais locataire. Cependant ma recherche ne s'arrête pas là car même s'ils n'étaient pas propriétaires, je souhaite identifier, sur le plan cadastral, où ils vivaient. Quelle parcelle correspondait au 3 bis rue de l'Ancien collège, devenue aujourd'hui rue Devisme ?

Pour cela, je compare l'état de section et le recensement de 1846. Dans le recensement de 1846, il est indiqué les n° impairs d'habitations suivants : 1, 3, 3bis et 5 soit 4 lieux d'habitation différents. Dans l'état de section, on retrouve également 4 « maisons » et l'hospice. Je me dis donc que si les maisons étaient bien occupées par leur propriétaire, je devrais retrouver leur nom dans le recensement et que par déduction je trouverais quelle maison était mise en location à notre famille. Henri ROBINEAU et sa famille ont été recensés en 1846 au 3 rue de l'Ancien collège. D'ailleurs, d'autres familles vivaient également à cette adresse. Je suppose que M. ROBINEAU avait mis en location une partie de sa propriété. La parcelle 136 correspond donc au 3 rue de l'Ancien collège. Dans le recensement, je trouve également M. DOLLÉ qui résidait au 5. La parcelle 139 correspond donc au 5 rue de l'Ancien collège. Deux des 4 parcelles ont été identifiées, pour celles restantes cela est un peu plus complexe. En effet, M. GLINEL n'était pas propriétaire occupant car il n'apparaît pas dans le recensement pour cette rue. Puisque je sais que la parcelle 136 est le n°3 et la parcelle 139 le n°5, par déduction je me dis que la parcelle 133 est le n°1 et la parcelle 137 le n°3bis. Au 3bis vivaient 4 familles soit 15 personnes. Au 1, il n'y a eu aucune personne de recensée. M. GLINEL y résidait-il ? Il est impossible de le savoir d'autant plus qu'il n'apparaît pas dans le recensement de 1846 pour la commune de Laon. Par contre, dans le recensement de 1851, la famille GLINEL résidait au 1 rue de l'Ancien collège. La parcelle 133 est donc bien le n°1 de cette même rue. En regardant la superficie de la parcelle 137 dans l'état de section (1 a. et 80 ca.), je pense qu'il est tout à fait plausible qu'une quinzaine de personnes logeait à cette adresse. Nous pouvons donc affirmer que le 3bis rue de l'Ancien collège correspondait à la parcelle 137. Le propriétaire de l'habitation occupée par notre famille était donc M. GLINEL Cousin Nicolas.

Afin de connaître le devenir d'une propriété, il faut consulter un dernier registre : les matrices des propriétés foncières, disponibles en série 4P. Notre couple n'étant pas propriétaire, cette dernière recherche ne revêtait donc que peu d'intérêt pour le parcours de la famille mais je voulais, à titre personnel, me familiariser avec ce registre. J'ai donc consulté la table alphabétique des propriétaires en début de registre et ai trouvé le N° de folio 677 mentionné devant GLINEL Cousin Nicolas. A la page 677, j'ai retrouvé le compte du propriétaire avec l'année de mutation de ses propriétés. Pour connaître le propriétaire suivant, j'ai relevé le n° de folio indiqué dans la colonne « porté à » et m'y suis rendue. Il s'agissait de la page suivante (annexe 6). J'y ai découvert que la parcelle 137 était restée dans la famille GLINEL jusqu'en 1881 au moins.

En 1851 la famille n'avait plus d'enfant de l'hospice au domicile. Seuls 2 de leurs enfants vivaient encore avec les parents : Louis Théodore et Caroline Adélaïde. Le père était toujours manouvrier et la mère blanchisseuse. Ils habitaient toujours rue de l'Ancien collège.

Grimonie Félicité GROS est décédée en 1853, la vie de famille s'arrête donc ici.

## 2- Jean François MARET

Jean François est né et a été baptisé le 26 octobre 1789 à Leully, faubourg de Laon, ville basse. Fils de Jean François MARET ou MAREST, jardinier, et de Marie Louise DESMAREST, il a eu 9 frères et sœurs, qui seront présentés plus tard. Son acte de baptême se trouve dans les registres paroissiaux (BMS) de la commune de Laon, paroisse de Leully, années 1747-1792, côte 5Mi0071, p.197/211, accessible en ligne sur le site des AD de l'Aisne. Les parrain et marraine étaient Gabriel DHUIT et Rose BLEUX, dont le lien avec l'enfant n'est pas précisé. Le père était absent et aucune des personnes présentes ne savaient ni écrire ni signer.

J'ai souhaité obtenir des informations sur le parcours militaire de Jean François. Les registres matricules, facilement disponibles en ligne et ayant été introduits qu'en 1867, la recherche pour les hommes nés avant 1847 doit se faire grâce à différents documents, suivant une méthodologie de recherche particulière.

**Méthodologie de recherche :** Pour les conscrits nés entre 1779 et 1795, ce qui est le cas pour Jean François, la recherche doit comporter la consultation d'au moins deux documents :

- Les tableaux généraux de recrutement et de constitution du contingent ou tableau des conscrits ;
- Les listes de tirage au sort.

Sur la base de l'inventaire des archives existantes aux AD de l'Aisne, j'ai pu consulter le tableau des conscrits de l'an 1809 du bureau de Laon, côte E-dépôt 401 1H33. Jean François étant né en 1789, il faisait partie de la classe 1809 puisque le recrutement militaire avait lieu dès que les jeunes hommes atteignaient l'âge de 20 ans. Jean François est bien mentionné dans ce tableau. J'y ai appris notamment qu'il mesurait 1,61 mètre. Il exerçait la profession de garçon de labour et résidait à Leully. Puis, j'ai consulté la liste de tirage au sort (annexe 7), qui a la même côte que le document précédent. Jean François avait le n° d'ordre 37 et a tiré au sort le n°134, nombre élevé considéré comme un « bon » numéro, ce qui lui a permis d'éviter le service militaire.

Je reprends le fil de sa vie après le décès de son épouse en 1853.

En 1856, Jean François ne réside plus rue de l'Ancien collège mais rue Saint-Martin, au n°50, avec son fils Louis Auguste, alors âgé de 36 ans. Cette rue est perpendiculaire à celle de l'Ancien collège. Jean François est donc resté dans le même quartier.

Jean François exerçait la profession de jardinier. A l'époque, les jardiniers étaient ceux qui cultivaient des terres pour produire des denrées (fruits et légumes), ensuite vendues sur les marchés ou lors des foires. Lorsque Jean François résidait rue Saint-Martin, dans la ville haute, le marché se tenait trois fois par semaine, les mercredis, vendredis et samedis.

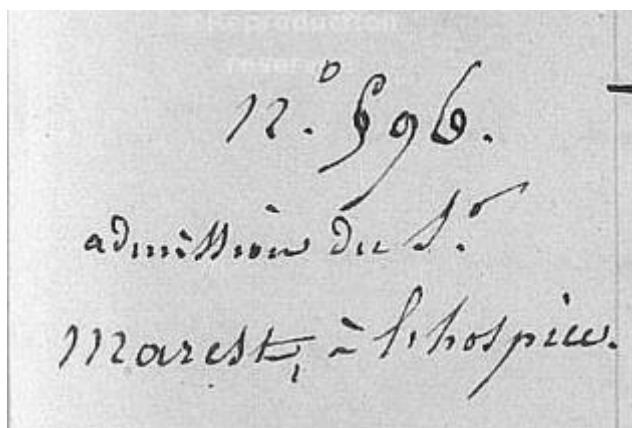




96 LAON. — Le Marché, Rue du Cloître. —  
 Carte postale – Le marché à Laon – Début XXème siècle

En 1861, Jean François apparaît dans le recensement de l’hospice de Laon. Souhaitant en savoir plus sur son admission, je décide de consulter les délibérations de l’hospice de Laon dans l’espoir de trouver quelques éléments. Ce type d’archives comportent des informations sur l’administration de l’établissement, les admissions, les comptes...etc. Les délibérations de l’hospice se trouve aux Archives départementales, en série H-Dépôt.

**Méthodologie de recherche :** Je n’avais pour seules informations qu’une adresse d’habitation connue en 1856 et une domiciliation à l’hospice en 1861. Son admission n’a donc pu avoir lieu qu’entre les années 1856 et 1861. J’ai ainsi consulté les registres de délibérations à partir de 1857. L’année 1857 fut la bonne.

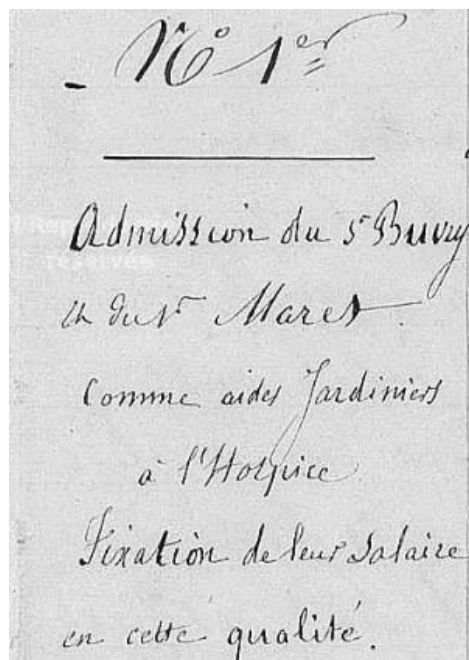


AD de l’Aisne, délibérations de l’hospice de Laon, 1857, côte H-Dépôt 1L16

Lors de la séance du 31 juillet 1857, la commission administrative de l’hospice civil de Laon a admis le « vieillard » Jean François MAREST, pour être employé comme ouvrier, plus particulièrement aux travaux du jardin. Pour rappel, le métier de Jean François était jardinier,

ce qui explique pourquoi il était affecté à cette tâche. Néanmoins, il est précisé dans l'acte qu'il ne recevra aucune rétribution pour ce travail et qu'il est chargé d'apporter ses habits, linges, effets et mobiliers. Par ailleurs, il doit se conformer au règlement de l'établissement. A l'âge de 68 ans, Jean François continuait donc de travailler. Sans connaissance du contexte de l'époque, ses conditions de vie pourraient nous paraître dures. Certes Jean François ne devait pas avoir la vie facile mais son admission à l'hospice a été un souhait de sa part, sans doute car il ne pouvait plus assurer sa survie économique. De plus, cette admission lui a probablement permis de réduire voire de supprimer les frais liés à la location d'un logement. En étant admis à l'hospice, Jean François jouissait ainsi d'une certaine reconnaissance et restait intégré dans la société. D'après la typologie des classes de Jacques Le Goff qui avait identifié, dans la société, les « exclus », les « marginaux » et les « dévalués », les vieillards se situaient dans la dernière catégorie, entre le monde du travail et l'assistance. Dès la fin du XVIIIème siècle, un mouvement en faveur de l'assistance des vieillards et de leur inclusion dans la société apparaît. La Constitution de 1793 indique que « la République française honore la loyauté, la vieillesse, la pitié filiale, le malheur » (article 123) et affirme que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler » (article 21). Ces priorités vont avoir pour conséquences notamment une augmentation des constructions d'hospices puis la promulgation d'une loi d'assistance républicaine à la vieillesse à la fin du XIXème siècle.

Je pensais mes recherches terminées pour Jean François une fois son admission à l'hospice trouvée mais par curiosité j'ai continué de feuilleter le registre jusqu'à son décès. La généalogie est un domaine dans lequel rigueur, réflexion et organisation ont une grande place mais quand le hasard et la chance s'associent, cela permet de jolies découvertes ! En 1858, j'ai donc découvert que Jean François s'est vu être rémunéré pour son travail de jardinier.



N° 1<sup>er</sup>  
Admission du s<sup>r</sup> Buvry  
et du s<sup>r</sup> Marc  
comme aides jardiniers  
à l'Hospice  
Fixation de leur salaire  
en cette qualité.

AD de l'Aisne, Délibérations de l'hospice de Laon, 1858, côte H-Dépôt 1L17



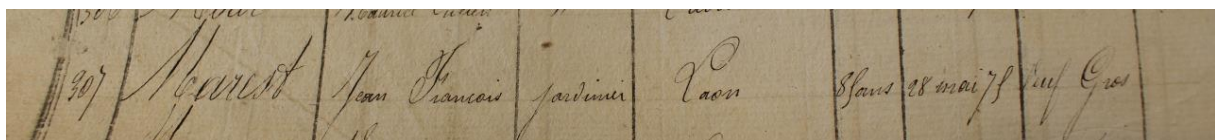
Lors de la séance du 5 mars 1858, à la suite de la demande faite par Madame la Supérieure de l'hospice, la Commission administrative décide qu'il est juste d'allouer à Jean François l'indemnité accordée aux autres aides jardiniers. A ce titre, Jean François a reçu, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1858, la somme de deux francs par mois.

Lors de la séance du 28 juin 1859, Jean François demande sa réadmission à l'hospice après s'être absenté plusieurs jours sans permission. Sa conduite a été jugée regrettable mais puisque jusque-là il n'y avait eu aucun reproche grave à lui adresser et qu'il a témoigné d'un grand repentir et se trouvait sans moyen d'existence, la Commission a accepté sa demande. Cependant, il n'avait plus le droit de toucher la rétribution qui lui avait été accordée en 1858. Cette rétribution mensuelle de deux francs dont il jouissait avant sa fuite de l'hospice a été rétablie le 1<sup>er</sup> mars 1860 car il continuait à travailler comme ouvrier aux jardins et se comportait bien.

De 1860 à la date de son décès le 28 mai 1875, il n'y a plus de mention de Jean François dans les délibérations de l'hospice, où il décédera.

Ne sachant pas si le couple possédait quelques effets, j'ai cherché une éventuelle succession. Pour cela, j'ai consulté les archives de l'enregistrement. Instauré en 1790, la formalité de l'enregistrement a pour objet la transcription des actes civils, judiciaires, sous seing-privé et les déclarations de succession ou mutation après décès, qui correspondent aux différents registres de formalités. Les archives de l'enregistrement comportent 3 types d'outils : les tables et répertoires, le registre des formalités, les actes déposés. Il faut savoir qu'il est organisé par bureau et qu'il faut donc, selon les documents recherchés, identifier soit le bureau du lieu d'exercice du notaire ou alors le bureau du lieu où se situe un bien ou encore le bureau du lieu du dernier domicile d'un défunt. Toutes ces archives de l'enregistrement permettent d'obtenir des informations précises pour un accès facile aux minutes notariales. En effet, on apprend dans les actes déposés leurs dates ainsi que les noms des notaires qui les ont rédigés.

Dans le cas présent, j'ai commencé par identifier le bureau du lieu du dernier domicile de Jean François. En l'occurrence il s'agissait de Laon. Une fois le bureau identifié, j'ai consulté la table des successions et absences pour l'année 1875, bureau de Laon, côte 3Q25/20 aux AD de l'Aisne. Cette table est organisée par initiale des noms de famille puis par ordre chronologique d'enregistrement des actes. Je me rends donc à la lettre M pour MAREST et cherche à partir de la date de son décès. Je trouve mention de Jean François MAREST à la date de son décès, le 28 mai 1875.



AD de l'Aisne, Archives de l'enregistrement, Table des successions et absences, bureau de Laon, côte 3Q25/20

Nous apprenons alors qu'aucune succession n'a été enregistrée car il est indiqué « néant » dans la colonne « dates et numéros de déclarations de successions, dons ou legs ». Jean François n'avait donc aucun bien à transmettre. La recherche s'arrête donc ici.

### 3- Grimonie Félicité GROS

Grimonie est née et a été baptisée le 14 mai 1788 à Montreux, lieu-dit de Lesquielles-Saint-Germain, dans l'Aisne. Ses parents étaient Jacques François GROS et Françoise Grimonie DROCOURT. Pour l'anecdote, le prénom de Grimonie est très courant dans les registres paroissiaux et d'état civil de cette commune. Ceci s'explique par l'importance accordée par les habitants à Sainte Grimonie, dont les reliques furent sauvées d'un incendie et confiées à la commune en 1224. Dès lors, un pèlerinage très fréquenté avait lieu chaque mardi de la Pentecôte. Née du mariage légitime de Jacques François GROS et de Françoise Grimonie DROCOURT, elle avait 5 frères et sœurs :

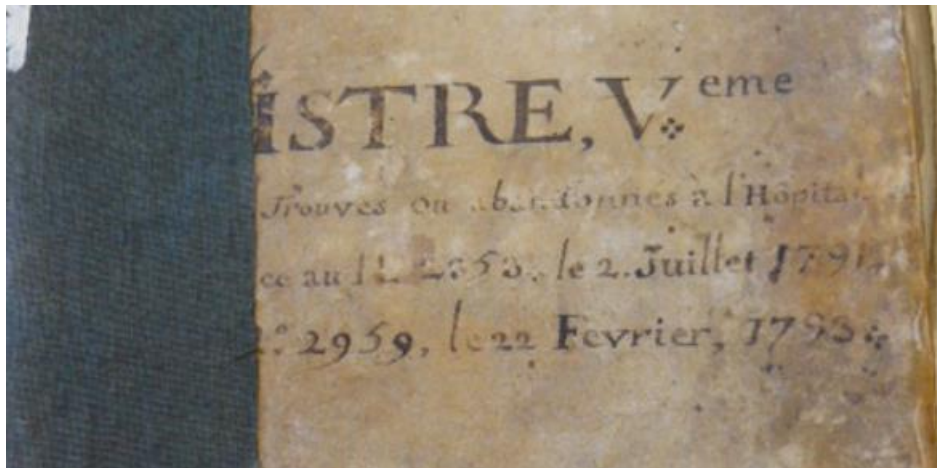
- Marie Jeanne Félicité GROS, née vers 1778, décédée le 1<sup>er</sup> juin 1782 à Lesquielles-Saint-Germain ;
- Jean François GROS né le 14 décembre 1779 à Lesquielles-Saint-Germain ;
- Jean Baptiste GROS dit le marinier, né le 9 mars 1783 à Lesquielles-Saint-Germain ;
- Jean François Louis Joseph GROS, né le 28 mai 1785 et décédé le 25 novembre 1789 à Lesquielles-Saint-Germain ;
- Marie Rose GROS, née vers 1791. J'ai appris son existence lors de la consultation du registre des enfants trouvés et abandonnés de l'hospice de Laon.

Elle est décédée à l'Hôtel-Dieu de Laon le 6 octobre 1853. Son décès a été déclaré par deux employés de l'hospice. Au moment de son décès, à l'âge de 63 ans, elle était lessiveuse.

Pour rappel, lors de son mariage avec Jean François MARET, j'apprenais qu'elle était née de père et mère inconnus. J'y ai également appris les informations suivantes :

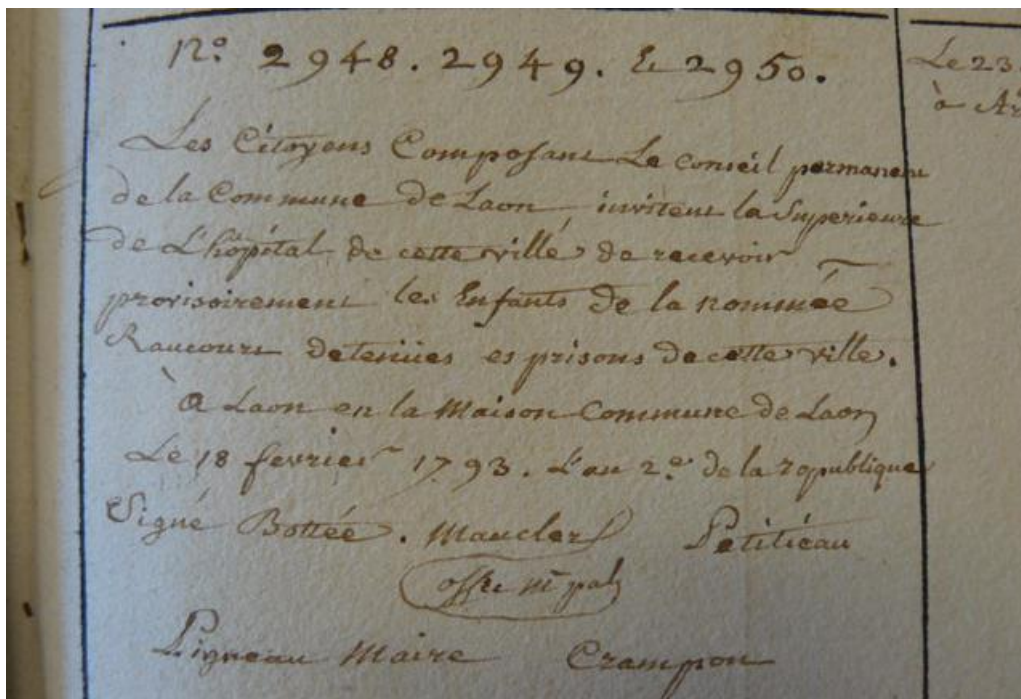
- Elle a été apportée à l'hospice de Laon le 16 février 1793 ;
- Elle a été enregistrée à l'hospice sous le n°2949 ;
- Elle a été mise en pension le 17 octobre 1793 chez Jean Baptiste THIEBAULT et Michel BRULÉ et y est restée jusqu'à son mariage.

En apprenant toutes ces informations, j'ai eu envie d'en savoir plus quant à son abandon. Ma recherche s'est orientée vers les archives hospitalières. En effet, il me fallait consulter le registre des enfants trouvés et abandonnés. Les archives hospitalières peuvent être conservées dans les établissements hospitaliers, dans les archives communales ou bien avoir été versées aux archives départementales. En ce qui concerne le registre des enfants trouvés et abandonnés, il se trouve en série Q (assistance et prévoyance) des archives communales de Laon, transférées aux Archives départementales. En consultant l'inventaire des séries, disponible en salle de lecture des AD, j'ai identifié le registre qui m'intéressait par rapport au n° et la date de l'enregistrement de Grimonie à l'hospice. Il s'agissait du registre 4Q49.



AD de l'Aisne, couverture du registre V des enfants trouvés ou abandonnés à l'hôpital de Laon, côte 4QP49

J'ai découvert, au n°2949, des informations dont je n'avais pas encore connaissance (annexes 8 et 9). En effet, j'ai appris que Grimonie avait été abandonnée en même temps que deux de ses frères et sœurs : Jean Baptiste et Marie Rose. D'ailleurs, j'ai appris l'existence de Marie Rose dans ce document car elle n'apparaît pas dans le registre paroissial de Lesquielles-Saint-Germain. De plus on remarque que les dates de naissance de Jean Baptiste et de Grimonie sont indiquées dans le document mais pas celle de Marie Rose. Autre information nouvelle : les 3 enfants n'ont pas été directement abandonnés par les parents mais ont été « récupérés » par l'hospice car les parents étaient emprisonnés. A la page suivante, le détail de l'enregistrement des enfants à l'hospice et leur premier placement sont indiqués.

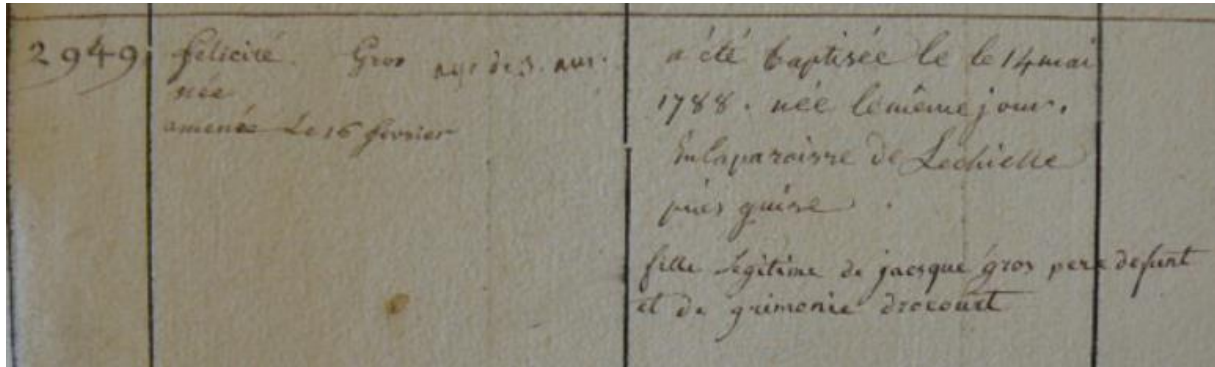


AD de l'Aisne, registre V des enfants trouvés ou abandonnés à l'hôpital de Laon, côte 4QP49

Transcription : n°2948. 2949. 2950. Les citoyens composant le conseil permanent de la commune de Laon invitent la supérieure de l'hôpital de cette ville de recevoir provisoirement les enfants de la nommée Raucourt détenue en prison de cette ville. A Laon en la maison commune de Laon. Le 18 février 1793. L'an 2<sup>ème</sup> de la république. Signé Bottée, Maucler officier municipal, Petiteau, Pigneau Maire, Crampon.

Je m'étonne de ne voir que la mention de la mère, détenue dans la prison. Qu'en est-il du père ?

En lisant, pour chacun des enfants, le détail de leur enregistrement, je découvre que le père, Jacques François GROS, était en fait décédé.



AD de l'Aisne, registre V des enfants trouvés ou abandonnés à l'hôpital de Laon, enregistrement Grimonie Félicité GROS, côte 4QP49

Sur la base de ce présent registre et des registres des enfants trouvés ou abandonnés de l'hospice de Laon (côtes : 4Q50, 4Q52), les parcours des enfants ont été ainsi :

- Jean Baptiste : âgé de 11 ans, amené le 16 février 1793 à l'hospice, placé chez François LEFEVRE le 23 février de la même année à Ardon ; je retrouve sa trace lors de son mariage en 1815 ;
- Grimonie Félicité : âgée de 5 ans, amenée le 16 février 1793 à l'hospice et restée à l'hôpital jusqu'au 16 octobre 1793, date de son placement chez Jean Baptiste THIEBAULT et Michel BRULÉ, son épouse, où elle restera jusqu'à son mariage ;
- Marie Rose : âgée de 2 ans, mise en nourrice le 16 février 1793 chez Jean BATTEUX à Monampteuil, replacée le 4 novembre 1793 chez Joseph CUVEREAU à Lasnicourt, ramenée le 12 floréal an IV et je perds sa trace à partir de ce moment-là.

Après avoir retracé les parcours des enfants, il me restait à trouver la raison pour laquelle Françoise Grimonie DROCOURT avait été emprisonnée. Pour cela, je devais consulter les archives pénitentiaires et judiciaires pour l'année 1793. Je souhaitais commencer par les registres d'érou mais seuls ceux portant sur le XXème siècle pour la prison de Laon sont existants. Aussi, la série L dédiée aux archives révolutionnaires est très lacunaire pour le département de l'Aisne, beaucoup d'archives ayant été détruites. J'ai tout de même pu consulter, au sein des archives communales de Laon versées aux AD, les registres suivants :

- E-dépôt 401 SRL74 : Concerne la période 1791 – an VIII et contient notamment les arrestations de diverses personnes, les interrogatoires, les délibérations. La recherche dans ce registre s'est révélée infructueuse ;
- E-dépôt 401 SRL75 : Concerne l'an II et contient les listes des détenus en la maison de réclusion de Laon devant être transférés à Soissons, les personnes consignées dans leurs maisons et les personnes suspectes de Laon. Tout comme le registre précédent, je n'ai pas trouvé de mention de Françoise Grimonie ni de son mari Jacques ;



- E-dépôt 401 SRL79 : Concerne la période an II – an VIII et contient notamment tout ce qui concerne la police, l’inspection, la surveillance de la maison de réclusion, la liste des détenus, les mises en liberté, les procès-verbaux d’évasion des détenus. Là encore je n’ai rien trouvé.

Je souhaitais consulter également les archives judiciaires avec notamment la justice de paix mais elles ont été détruites.

La raison pour laquelle Françoise Grimonie DROCOURT a été incarcérée en février 1793 restera donc inconnue. Tout comme la date et le lieu de décès de Jacques GROS, son époux, que je ne trouve pas dans les archives révolutionnaires.

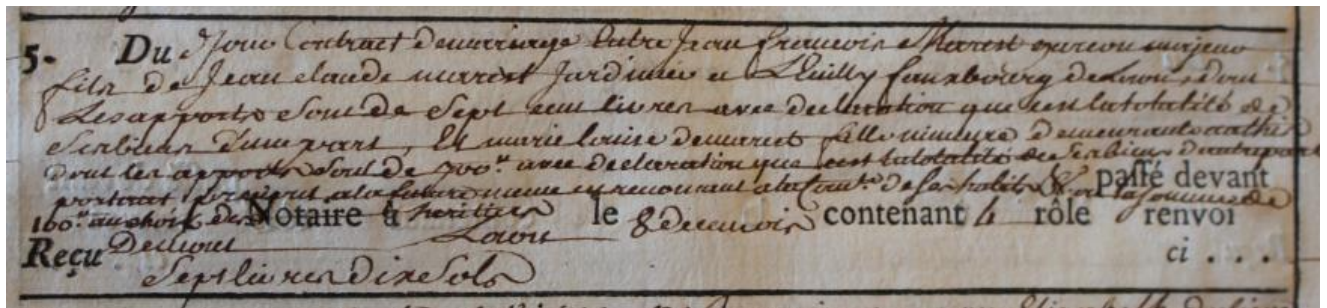
A sa sortie de prison, Françoise Grimonie retourne vivre à Lesquielles. Je ne sais pas si elle cherchera à récupérer ses enfants mais elle va accueillir en nourrice un enfant trouvé de l’hospice de Paris, Aimée DROIN, qui décèdera le 25 septembre 1805 à l’âge d’un an. Cette information a été trouvée au détour de mes recherches dans le registre d’Etat civil de Lesquielles. Par ailleurs, avant son incarcération et le décès de son mari, la famille avait accueilli huit enfants trouvés de l’hospice de Paris, tous décédés en l’espace de 4 ans (4 en 1782, 2 en 1783, 1 en 1784 et 1 en 1786).

## II- Jean François MARET ou MAREST et Marie Louise DESMAREST

### 1- Leur mariage et vie de famille

Le 22 novembre 1775, Jean François, jardinier âgé de 26 ans, et Marie Louise, âgée de 22 ans, ont reçu la bénédiction nuptiale du curé de la paroisse d’Athies-sous-Laon (Aisne). Le mariage a été célébré en présence de leurs parents et amis. Quelques jours précédant le mariage, un contrat de mariage a été passé chez Maître Demont à Laon.

**Méthodologie de recherche :** Avant de savoir qu’un contrat avait été rédigé chez le notaire, j’ai consulté les registres du Contrôle des actes qui classe les actes par bureau de contrôle et par ordre chronologique. Ayant connaissance de la date et du lieu du mariage, j’ai regardé les inscriptions des actes dans les jours précédant ce dernier pour le bureau de Laon. Le registre en question portait la côte C2826.



AD de l’Aisne, Table des contrats de mariage, Contrôle des actes bureau de Laon, côte C2826

*« Du jour, Contract de mariage entre Jean François Marest garçon majeur fils de Jean Claude Marest jardinier à Leuilly faubourg de Laon, dont les apports sont de sept cent livres avec déclaration que c'est la totalité de ses biens d'une part. Et Marie Louise Demarest fille mineure demeurant à Athies dont les apports sont de 700 livres avec déclaration que c'est la totalité de ses biens d'autre part. Portant préciput à la future même en renonçant à la commu[nau]té de ses habits [et] à la somme de 100 livres au choix des héritiers. Passé devant Dumont, notaire à Laon le 8 de ce mois contenant 4 rôle. Reçu sept livres dix sols. »*

Suite à la connaissance de la date de rédaction du contrat ainsi que du nom du notaire chez qui ce dernier a été passé, j'ai consulté les minutes notariales de Maître Dumont, côte 172 E 95.

J'y ai appris quelques précisions quant au contenu des sommes apportées. En effet, Jean François apporte à la communauté de l'argent, des chevaux et bestiaux et du matériel de jardinage pour une valeur de 700 livres. Quant à Marie Louise, elle apporte 400 livres d'argent comptant et 300 livres qu'elle a hérité de son père défunt. Par ailleurs, un douaire préfix est constitué sur les biens de l'époux. Une rente de 7 livres 10 sol est fixée au bénéfice de l'épouse. Le douaire préfix désigne une portion de biens du mari qui est réservée à son épouse si ce dernier venait à décéder avant elle. Le douaire permettait ainsi de mettre à l'abri l'épouse pour sa subsistance et celle de ses éventuels enfants. Très courant dans les contrats de mariage sous l'Ancien Régime, le douaire a été abrogé en 1804 lors de la création du Code civil.

De cette union, vont naître à Laon 10 enfants, dont 5 vont décéder en bas âge :

- Jean Claude, né le 7/11/1776, décédé à Laon le 30/03/1777 ;
- Marie Magdeleine, née le 17/12/1777, décédée à Laon le 27/08/1780 ;
- Marie Jeanne, née le 14/06/1779, décédée à Laon le 8/03/1818 ;
- Marie Elisabeth Rose née le 4/06/1781, décédée à Saint-Quentin (Aisne) le 30/01/1864 ;
- Jean Baptiste, né le 2/11/1784 ;
- Jean Louis, né le 17/06/1786 ;
- Marie Antoinette Sophie, née le 20/11/1787, décédée à Laon le 29/11/1787 ;
- **Jean François**, né le 26/10/1786, décédé à Laon le 28/05/1875 ;
- Marie Jeanne Louise, née le 10/03/1792, décédée à Laon le lendemain ;
- Marie Rose Victoire, née le 13/09/1793, décédée à Laon le 18/10/1793.

Afin de suivre la trace de la famille à Laon, je décide de consulter les recensements de la commune de Laon. Si c'est véritablement à la Révolution française avec la promulgation de la loi du 22 juillet 1791 qu'un recensement général nominatif est instauré, le premier n'a lieu qu'en 1801. Dès lors, un recensement est établi tous les 5 ans. Cependant, les recensements de 1811 et de 1816 n'ont pas eu lieu et celui de 1818 résulte d'une initiative préfectorale axonaise. Pour la commune de Laon, seuls les recensements à partir de 1818 ont été conservés. En effet, les listes nominatives sont réalisées en deux exemplaires : un pour la commune et l'autre destiné à la préfecture. Le fonds de la préfecture (série M) aux AD a été totalement détruit par les deux guerres mondiales et ne contient plus aucun document relatif

aux recensements. Les listes conservées proviennent donc des fonds communaux déposés aux AD en série E-dépôt.

J'ai donc consulté le recensement de l'année 1818 mais n'ai trouvé aucune mention de la famille alors que les enfants sont tous nés à Laon et que les parents y sont décédés en 1820 pour le père et 1823 pour la mère.

## 2- Jean François MAREST ou MARET

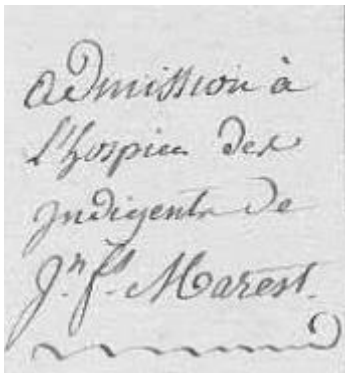
Aîné de la fratrie, Jean François est né à Leuilly, faubourg de Laon, le 17 septembre 1749 et a été baptisé le lendemain par le curé de la paroisse. Ses parents étaient Jean Claude MAREST et Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX. Son parrain a été François TERLET, de la paroisse d'Etouvelles (Aisne) et pour marraine Marie Françoise BILLON de Leuilly. Seul François TERLET a signé l'acte. Cet acte se trouve dans le registre paroissial 1747-1792 de Leuilly (Laon) qui comporte les baptêmes, mariages et sépultures.

Décédé à l'hospice de Laon à l'âge de 71 ans, son décès a été rapporté par Marie Jeanne FRANQUIN, sœur supérieure de la charité à l'hôpital et César LEPAGE, commissaire aux inhumations. Les personnes décédées à l'hospice étaient soit malades, indigentes ou pauvres. Afin d'en savoir plus sur la fin de vie de Jean François, j'ai consulté les délibérations de l'hospice de Laon dans l'espoir d'y trouver une éventuelle admission.

Les archives hospitalières se trouvent en série H-dépôt. J'ai donc commencé par le registre de 1820, année de son décès. Ce registre fut le bon. Lors de la séance du 15 mai 1820, la Commission administrative de l'hospice décide de l'admission de Jean François à l'hospice des indigents. Il doit y apporter ses habits, linges et objets mobiliers qu'il possède. Cette admission nous apporte un élément quant à la situation de Jean François. Ce dernier devait n'avoir aucun moyen de subsistance puisqu'il était qualifié d'indigent. Quand il entre à l'hospice, sa femme est toujours en vie. Or, cette dernière n'apparaît pas dans les admissions au sein de l'établissement. Je n'explique donc pas pourquoi Jean François a demandé son admission seul.

## 3- Marie Louise DESMAREST

Marie Louise a été baptisée à Athies-sous-Laon le 17 février 1752. Fille aînée d'Antoine DESMAREST, laboureur et de Marie Madeleine LOBJOIS, son baptême a été célébré en présence de Claude DESMAREST, son parrain et Antoinette HAVOT, sa marraine. Marie Louise a eu deux sœurs, nées dans la même commune :



Admission à  
l'hospice des  
indigents de  
J. F. Marest.

- Marie Madeleine, née et baptisée le 9/02/1753, décédée le 12/09/1754 ;
- Marie Madeleine, née et baptisée le 1/08/1755.

Le 14 novembre 1757, un an après le décès de son père, sa mère se remarie à Athies-sous-Laon avec Antoine BOURGEOIS, avec qui elle aura 8 enfants, toutes et tous demi-frères et demi-sœurs de Marie Louise :

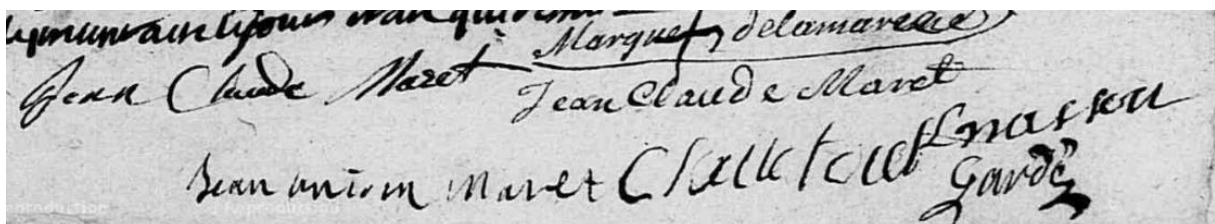
- Marie Josephe, née et baptisée le 14/07/1759 ;
- Jean Félix, né et baptisé le 12/03/1761 ;
- Jacques François, né et baptisé le 1/02/1763 ;
- Marie Catherine Rose, née et baptisée le 14/03/1765 ;
- Marie Anne Fleurimone, née et baptisée le 12/03/1767 ;
- Marie Basiline, née et baptisée le 6/06/1769 ;
- Pierre, né et baptisé le 8/03/1772 ;
- Marie Louise Marguerite Félicité, née et baptisée le 27/09/1775.

Le 3 janvier 1823, à 1h du matin, Marie Louise s'éteint à l'hôpital de Laon. Son décès a été constaté par Marie Jeanne FRANQUIN, sœur supérieure de la charité à l'hôpital et César LEPAGE, commissaire aux inhumations. Dans son acte de décès, inscrit dans le registre de l'Etat civil de Laon, année 1823, côte 5Mi0078, on y apprend qu'elle était domiciliée à Ardon-sous-Laon, faubourg de Laon, au moment de son décès.

### III- Jean Claude MARET et Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX

#### 1- Leur mariage et vie de famille

Le mariage de Jean Claude et Marie Jeanne a été célébré le 3 décembre 1748, en l'église paroissiale d'Étouvelles, lieu de naissance de l'épouse. Leurs fiançailles ont été préalablement célébrées et les bans publiés. Aucune opposition ni empêchement n'ont été formulés. J'apprends, dans l'acte de mariage, que Jean Claude, âgé de 28 ans, est veuf de Marie Magdeleine LEMAIRE ou LEMER. Il est le fils de Jean Claude MARET, présent au mariage, et Marie Elisabeth PILLOIS. L'épouse est âgée de 27 ans et est la fille de Claude BERTHOUX ou BERTOUX et Marie Jeanne TERLET. Les témoins ont été : les pères respectifs des époux, Jean Antoine MARET, cousin germain de l'époux, Antoine MASSON, parrain et oncle de l'épouse. Tous ont signé l'acte exceptée l'épouse qui a apposé sa marque.



AD de l'Aisne, Registre numérisé BMS, paroisse d'Étouvelles, 1694-1767, p.125/220, acte de mariage MARET-BERTHOUX ou BERTOUX (signatures)

Un peu plus de 10 mois après le mariage, leur premier enfant, Jean François, voit le jour à Leuilly, faubourg de Laon, le 17 septembre 1749. Suivra une fille, Marie Jeanne, née le 19



décembre 1750 à Leuilly et enfin un garçon, Jean Claude Alphonse né le 24 juillet 1756 et décédé le 21 avril 1758 à Leuilly.

## 2- Jean Claude MARET

Jean Claude, 2<sup>ème</sup> d'une fratrie de 9 enfants, voit le jour dans la paroisse de Leuilly le 7 septembre 1720. Il a été immédiatement baptisé par la sage-femme au domicile de ses parents car il était en péril de mort. Le lendemain, il a été apporté à l'église afin de procéder aux cérémonies omises lors du baptême. Son père était Jean Claude MARET, de cette même paroisse et sa mère Marie Elisabeth PILLOIS. Il a eu pour parrain Jean FERE et pour marraine Elisabeth BILLON. Seul le parrain a signé l'acte, la marraine ne sachant signer, elle a simplement apposé sa marque.

Avant son mariage avec Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX en 1748, Jean Claude épouse Marie Magdelaine LEMER. Le 22 septembre 1746 le couple accueille leur seul et unique enfant, Jean Claude, baptisé deux jours plus tard à Leuilly et qui décédera presque un an plus tard, le 31 août 1747. Son épouse, quant à elle, est décédée le 29 avril de la même année. Dans l'acte de baptême de leur enfant, la marraine est Marie Jeanne LEMER, de la paroisse de Chavignon. Je suppose donc que cette femme est parente avec Marie Magdelaine. N'ayant pas trouvé le mariage de Jean Claude et Marie Magdelaine dans la paroisse de Leuilly, j'ai souhaité consulter les registres paroissiaux de Chavignon pour la période concernée. Malheureusement tous les registres antérieurs à l'année 1813 ont été détruits par les faits de guerre. Il m'est donc impossible de trouver leur acte de mariage.

Le 13 juin 1781 est inscrite dans le registre paroissial de Leuilly l'inhumation de Jean Claude, alors âgé de 61 ans. Seulement Jean Claude est décédé quelques jours auparavant. En effet, il a été découvert mort dans une fontaine de la paroisse le 2 juin. Jean Claude exerçait la profession de jardinier. Ont assisté à l'inhumation son fils Jean François ainsi que Charles PILOY, son cousin.

## 3- Marie Jeanne BERTHOUX ou BERTOUX

Née le 14 janvier 1721 à Etouvelles (Aisne) et baptisée le lendemain, Marie Jeanne a été le premier enfant de Claude BETHOUX ou BERTOUX et Jeanne TERLET. Dix autres enfants ont suivi :

- Marie Elisabeth, née le 16/02/1722 ;
- Jean Pierre, né le 10/11/1724 ;
- Marguerite, née le 28/10/1726, décédée le 31/10/1726 ;
- Marie Louise, née le 10/11/1727, décédée le 14/11/1727 ;
- Deux jumelles Marguerite, née le 14/01/1729, décédée le 18/01/1729 et Marie Magdeleine, née le 14/01/1729 ;
- Antoinette, née le 16/12/1730 ;
- Marie Anne, née le 18/06/1732, décédée le 23/06/1732 ;

- Marie Françoise, née le 17/04/1735 ;
- Antoine, né le 14/08/1736.

A l'âge de 54 ans, Marie Jeanne décède le 18 août 1775 en la paroisse de Leuilly, faubourg de Laon. Elle a été inhumée le lendemain dans le cimetière de l'église de Notre-Dame de ce même lieu. Ont été témoins à l'inhumation : son mari, Jean Claude, jardinier, François, son fils et Jean Antoine son beau-frère, aussi jardinier. Tous ont signé l'acte.

#### IV- Jean Claude MARET et Marie Elisabeth PILLOIS

##### 1- Leur mariage et vie de famille

Le 8 février 1717, le prêtre curé de Notre Dame de Leuilly a marié Jean Claude, âgé de 17 ans et Marie Elisabeth, âgée de 18 ans, après avoir célébré leurs fiançailles et qu'aucun empêchement ni opposition n'a été trouvé. Jean Claude est le fils de Jean MAREST et de Françoise BADOUIN ou BADUIN. Marie Elisabeth, quant à elle, est la fille de Jacques PILLOIS et Anne de MARCY, tous deux déjà décédés au moment du mariage. Le mariage a été célébré en présence, du côté de l'époux, de son père et de Monsieur Marc Antoine RALLET, conseiller du roy et commissaire provincial aux maréchaussées du Vermandois à Laon et du côté de l'épouse, d'Antoine et Jacques PILLOIS, ses frères. Les témoins et époux ont signé l'acte exceptée l'épouse qui a apposé sa marque. Cet acte de mariage a été trouvé dans le registre paroissial de Leuilly, numérisé par les AD de l'Aisne et accessible en ligne sur leur site. Le registre comprend la période de 1681 à 1746 et porte la côte 5Mi0070. L'acte se trouve à la page 98 sur 203.

Le couple aura 9 enfants, tous nés à Leuilly, faubourg de Laon :

- Jean Claude Maurice, né et baptisé le 21/02/1719, décédé le 14/09/1719 ;
- **Jean Claude**, né et baptisé le 7/09/1720, inhumé le 2/06/1781 ;
- Jean Antoine, né et baptisé le 4/01/1724, inhumé le 18/06/1729 ;
- Françoise Antoinette, née et baptisée le 26/02/1726, inhumée le 24/09/1727 ;
- Marie Elisabeth, née et baptisée le 11/10/1728, inhumée le 4/11/1730 ;
- Les jumeaux Jean Antoine, né et baptisé le 17/11/1731, décédé après 1775 et Jean Baptiste, né et baptisé le 17/11/1731, inhumé le 21/11/1731 ;
- Antoinette Joseph, née et baptisée le 9/02/1734, inhumée le 11/02/1740 ;
- Marie Barbe, née et baptisée le 16/09/1736, inhumée le 11/10/1736.

Sur leurs 9 enfants, seuls deux ont atteint l'âge adulte.

##### 2- Jean Claude MARET

Jean Claude est né et a été baptisé le 19 novembre 1699 en la paroisse de Leuilly. Le parrain a été Claude de LA HAIGUE et la marraine Antoinette BADOUIN. Seul le parrain a signé l'acte. Jean Claude exerçait la profession de jardinier.

Je n'ai pas encore trouvé la date de ses décès et inhumation mais je sais qu'il était présent au mariage de sa petite-fille Marie Jeanne MARET le 23 juillet 1771. Il est donc décédé après cette date.

### 3- Marie Elisabeth PILLOIS

Marie Elisabeth voit le jour à Leuilly le 4 janvier 1699 et a été baptisée le même jour. Elle est le 6<sup>ème</sup> enfant d'une fratrie de neuf. Ses parents sont Antoine PILLOIS et Anne de MARCY. Son parrain a été Anthoine BELLEMET et la marraine Elizabeth MARCY. Seule la marraine a fait une marque en guise de signature.

Les frères et sœurs de Marie Elisabeth, tous nés et baptisés à Leuilly, sont :

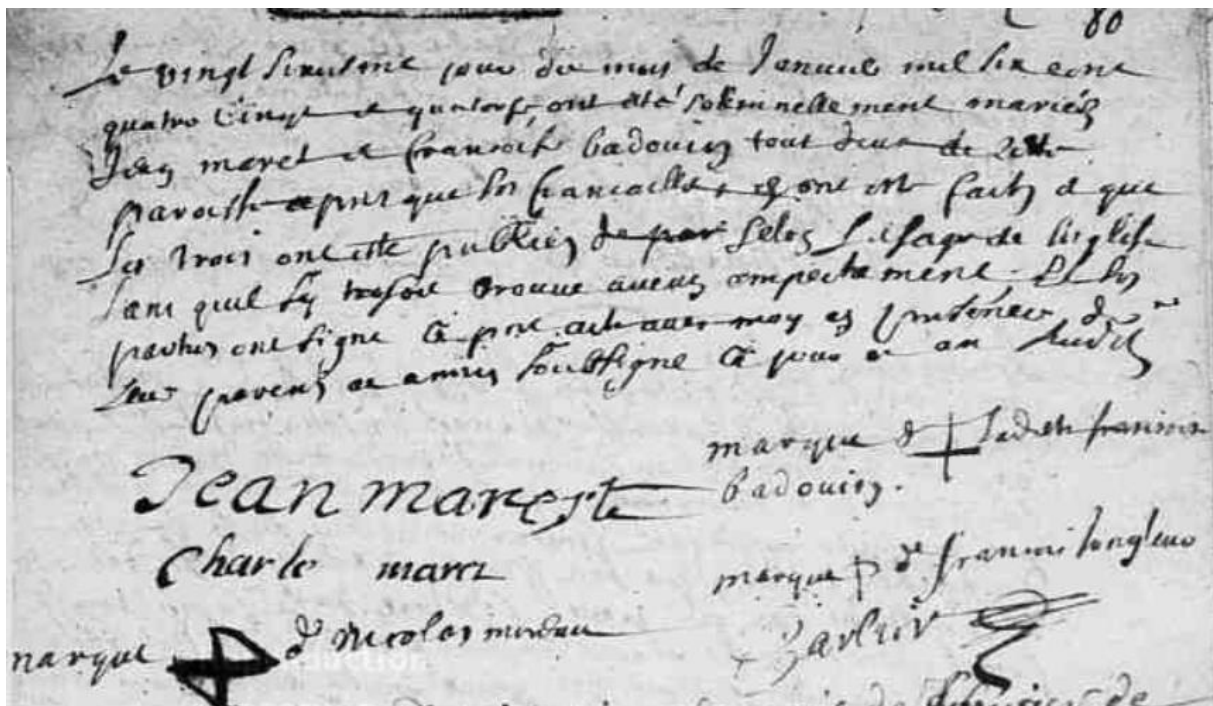
- Jean Jacques, né et baptisé le 18/11/1686, inhumé le 5/12/1686 ;
- Jacques, né et baptisé le 15/12/1689, décédé après 1717 ;
- Jeanne, née et baptisée le 17/08/1692 ;
- Antoine, né et baptisé le 14/07/1695, décédé après 1717 ;
- Jean Anthoine, né et baptisé le 7/01/1697 ;
- Noël, né et baptisé le 9/03/1702 ;
- Jacques, né et baptisé le 19/10/1704 ;
- Marie Anne, née et baptisée le 2/02/1707.

Le 17 décembre 1763, Marie Elisabeth décède en sa demeure. Le lendemain, elle a reçu le sacrement de l'extrême onction et son corps a été inhumé dans le cimetière de la paroisse de Leuilly. Les personnes présentes lors de son inhumation ont été Jean Claude MARET, son époux, Jean Antoine MARET, son cousin, Charles PILLOIS, son neveu, Jean Claude MARET, son fils et autres personnes proches dont les noms n'ont pas été indiqués dans l'acte. Tous ont signé l'acte.

### V- Jean MAREST et Françoise BADOUIN ou BADUIN

#### 1- Leur mariage et vie de famille

Leur mariage a été célébré le 26 janvier 1694 en la paroisse de Leuilly. Cet acte de mariage étant le plus ancien trouvé dans cette ascendance MARET-MAREST, j'ai décidé d'insérer l'image de l'acte et de le transcrire entièrement.



Registre numérisé BMS, paroisse de Leully, 1681-1746, côte 5Mi0070, p.44/203

« Le vingt sixième jour du mois de janvier mil six cent quatre vingt et quatorze ont été solennellement mariés Jean Maret et Françoise Badouin tout deux de cette paroisse, après que les fiançailles y ont été faits et que les trois [bans] ont été publiés selon l'usage de l'église sans qu'il s'y soit trouvé aucun empêchement. Et les parties ont signé ce pr[ésen]t acte avec moy en présence de leurs parents et amis sousigné ce jour et an. »

Jean et Françoise vont avoir au moins 3 enfants :

- Marie Françoise, née et baptisée le 25/03/1695, décédée et inhumée à Leully le 29/10/1756 ;
- Charles, né et baptisé le 25/08/1696 ;
- **Jean Claude**, né et baptisé le 19/11/1699, décédé après 1771.

## 2- Jean MAREST

Je n'ai que très peu d'informations sur Jean. Je sais qu'il est décédé entre 1721, date à laquelle il est témoin d'un mariage et le 13 novembre 1741, date de décès de son épouse. A ce jour, je n'ai pas encore trouvé son décès. Pour sa naissance, je ne pourrai pas trouver son acte de baptême car le registre paroissial de Leully le plus ancien commence en 1681, or Jean est né avant cette date. J'ai tout de même réussi à trouver des frères et sœurs à Jean qui m'ont permis de découvrir ses parents, René MAREST et Elisabeth ou Isabelle DOLLE.

C'est en consultant un livre sur les travaux et restaurations de la cathédrale Notre-Dame de Laon, que j'ai vu apparaître un Jean Marest. En effet, grâce au don de trois mille livres du chanoine Claude Maynon, les chanoines décident de "faire travailler à l'embellissement des autels de l'Image de la Vierge et de saint-Sébastien". Un nouveau dessin est alors demandé à Jean Marest, architecte qui a travaillé à l'hôpital général de Laon. La construction de la chapelle et de l'aile nord de l'hôpital de Laon a donc été confiée à ce Jean Marest entre 1677 et 1687, années durant lesquelles Jean, l'ancêtre, était



en vie. Ayant connaissance de cette information et souhaitant savoir si Jean Marest architecte est bien l'ancêtre présenté dans ce mémoire, je suis allée consulter en ligne les délibérations de l'hospice civil. Ainsi en 1684, je trouve la première mention de Jean Marest qui remet un mémoire portant sur plusieurs ouvrages à réaliser.

Du 10. du mois d'Avril 1684.

Mons<sup>r</sup> Crochard le Jeune Ro<sup>u</sup> des Tailleur, Semainier  
messieurs Villette, Marquette et Jongleur ont été priés  
d'arrêter un mémoire donné par Jean Marest de plusieurs  
ouvrages par luy faits en cette maison, et de l'arrêter en  
donnant Ordonnance.

Direct. només  
pour arrêter le  
mémoire de Jean  
Marest.

*AD Aisne, Délibérations des hospices de Laon, année 1684, H-dépôt 12E11*

Malheureusement, à ce stade, aucun élément ne me permet de faire le rapprochement avec Jean Marest, l'ancêtre.

Je continue donc la lecture des délibérations pour en savoir plus. En février 1685, il est question, dans la délibération, de convenir les clauses, les conditions et le prix pour la réalisation des voutes notamment. Quelques années plus tard, certains travaux ont été réalisés mais pas entièrement payés, aussi Jean Marest a réclamé ce qu'il lui était dû et dans la délibération du 4 mars 1691 on peut lire que 377 livres, représentant une partie de la somme, lui seraient transportées. Trois ans plus tard, le 7 novembre 1694, Jean Marest réclamait la somme de 130 livres qu'on lui devait depuis fort longtemps. Le 2 janvier 1695, il est demandé à Jean Marest d'estimer le coût des travaux d'achèvement de l'aile du bâtiment de l'hôpital ainsi que leur durée. En 1696, Jean Marest est sollicité pour bâtir des lieux communs en deux endroits différents. Enfin, en décembre 1698, il est demandé un nouveau plan ainsi qu'un devis exact pour l'achèvement du bâtiment de l'hôpital.



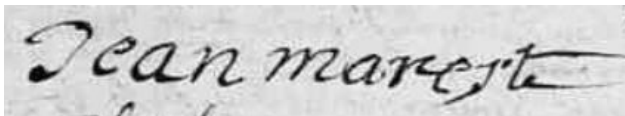
57. LAON – Entrée de l'Hôtel-Dieu  
*F. Barnaud, Phot. Edif., Laon - Déposé*

*Carte postale – Entrée de l'Hôtel-Dieu de Laon*

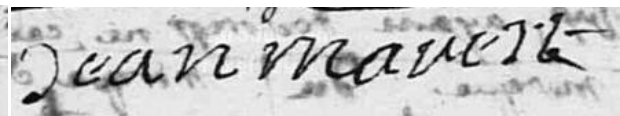


Tout au long de ce mémoire j'utilise plusieurs terminologies pour désigner l'hôpital : « l'hospice », « l'Hôtel-Dieu », l'hôpital. Il est important de préciser que les « hospices civils de Laon » sont formés actuellement de « l'hôpital » pour les malades d'une part et de la « maison de retraite » et du « foyer d'enfants » pour les vieillards et les enfants assistés d'autre part. Cependant, selon les époques, la terminologie diffère. L'hôpital s'est appelé « Hôtel-Dieu » avant la Révolution, « hospice des malades » pendant celle-ci, « Hôtel-Dieu » de nouveau au XIXème siècle. La maison de retraite et le foyer portaient le nom « hôpital général » avant la Révolution puis « hospice des indigents » pendant celle-ci. Puis « hôpital » de nouveau entre 1800 et 1842 et enfin « hospice » à partir de 1843 jusque vers 1960.

Si je souhaite faire le lien entre ce Jean, architecte, et Jean, l'ancêtre, il faut que je trouve un acte dans lequel apparaît sa profession ou un indice qui peut faire penser qu'il s'agit bien de la même personne. J'ai donc consulté les registres paroissiaux de la paroisse de Leuilly. Dans un acte de mariage de 1721, un certain Jean MAREST est témoin. Par ailleurs il est indiqué qu'il est le « maître » de l'épouse. Cette femme, âgée de 30 ans dans l'acte de mariage, serait-elle sa domestique ? Si oui, cela pourrait être un signe de richesse de Jean et donc qu'il serait bien l'architecte de la ville. Je compare les signatures et me rends compte qu'elles sont similaires.

A close-up photograph of a handwritten signature in black ink on aged paper. The signature reads "Jean marest" in a cursive script.

Signature de Jean MAREST en 1694 dans son acte de mariage

A close-up photograph of a handwritten signature in black ink on aged paper. The signature reads "Jean Marest" in a cursive script, similar to the one in 1694.

Signature de Jean MAREST, témoin, en 1721

A l'heure actuelle, les recherches continuent pour trouver un acte de Jean, l'ancêtre, dans lequel est mentionné sa profession.

### 3- Françoise BADOUIN ou BADUIN

Je ne sais pas quand est née Françoise mais dans son acte de décès et inhumation il est indiqué qu'elle était âgée de 75 ans. Françoise serait donc née vers 1666. Cependant, il faut rester prudent quant à une année de naissance car à l'époque les âges variaient de plus ou moins 15 ans. Par contre, comme indiqué précédemment, j'ai pu trouver son acte de décès et inhumation. Françoise est décédée à l'hôtel-Dieu de Laon le 13 novembre 1741 et a été inhumée le lendemain dans le cimetière de l'hôtel-Dieu.

### VI- René MAREST et Elizabeth ou Isabelle DOLLE

Je n'ai pas trouvé le mariage de ce couple mais ai eu connaissance de leurs noms grâce à différents actes (baptêmes et mariage) de leurs enfants et dans lesquels apparaissait René MAREST. C'est comme cela que j'ai pu trouver les parents de Jean MAREST. René et Elizabeth ont eu au moins 4 enfants :

- **Jean**, décédé avant 1741 ;

- Marie, née peut-être vers 1669, décédée et inhumée à Leuilly le 4/07/1684 ;
- Nicolas, né et baptisé à Leuilly le 20/06/1681, décédé et inhumé à Laon, paroisse de Saint-Pierre, le 8/12/1743 ;
- Antoine, décédé après 1716.

René est décédé et a été inhumé le 4 mars 1689 dans le cimetière de la paroisse de Leuilly. Jean, son fils, était présent.

Je n'ai trouvé, pour le moment, aucune information quant au décès de son épouse, Elizabeth ou Isabelle DOLLE.

L'ascendance de Charles François MARET se termine donc ici avec René MAREST et Elizabeth ou Isabelle DOLLE.

## PARTIE II- Descendance du couple principal

Charles François MARET et Onézime DUFRESNE ont eu 4 garçons et 4 filles légitimes, tous nés à Laon :

- Charles, né le 4/12/1841, décédé le 16/09/1858 ;
- Eugène Narcisse, né le 6/09/1843, décédé le 23/09/1858 ;
- Joséphine Eugénie, née le 15/02/1845, décédée le 15/09/1858 ;
- Julie Aglaée, née le 11/10/1846, décédée le 7/12/1846 ;
- Julien, né le 20/04/1848, décédé le 8/01/1910 ;
- Eugénie, née le 16/04/1853, décédée le 16/08/1854 ;
- Elise Stéphanie, née le 02/07/1857, décédée le 29/08/1915 ;
- Ernest Edouard, né le 01/05/1860, décédé le 27/08/1861.

Sur leurs 8 enfants, seuls 2 ont atteint l'âge adulte, dont Julien, mon ancêtre. C'est donc sur lui que mes recherches se sont poursuivies. Toutefois, avant de s'attarder sur Julien, je souhaitais revenir sur les décès des trois aînés. En effet, j'ai remarqué que Charles, Eugène Narcisse et Joséphine Aglaée étaient tous décédés à l'Hôtel-Dieu en l'espace de 8 jours alors qu'ils n'étaient pas en bas âge mais avaient respectivement 17, 15 et 13 ans. Qu'a-t-il bien pu se passer ? Un accident ? Une maladie ou un virus ? Pour en savoir plus, j'ai d'abord consulté la presse de l'époque. Aux Archives départementales de l'Aisne sont disponibles plusieurs journaux dont *Le Courrier de l'Aisne* et *l'Aisne Nouvelle* mais seul *l'Argus Soissonnais* (1832-1944), côte PR18, couvrait la période qui m'intéressait. Aucun événement particulier ne peut expliquer ces morts si ce n'est la mention d'un virus touchant les animaux et transmissible aux humains par les mouches. Ce virus aurait causé la mort de quelques personnes. L'épidémie de choléra se manifeste en France notamment en 1853-1854 puis 1865-1866 mais la plus forte présence se produit en 1832. Ces décès, en 1858, ne sont donc, à priori, pas imputables au choléra. En l'absence d'archives supplémentaires, je n'ai, à l'heure actuelle, aucune explication certaine à ces trois décès.

## I- Julien MARET et Marie Julia MINEAUX

### 1- Julien MARET

Je reviens désormais sur Julien. A l'âge de 20 ans, Julien a été recensé dans un but militaire. En effet, à partir de 1867, les hommes âgés de 20 ans devant effectuer leur service militaire sont recensés par les bureaux de recrutement sur des registres matricules. Les registres matricules sont des archives très précieuses car ils apportent des informations détaillées telles que la description physique, les villes de résidence, le parcours militaire. Les registres matricules ont été numérisés et sont donc facilement consultables en ligne sur le site internet des Archives départementales de l'Aisne.

**Méthodologie de recherche :** J'ai tout d'abord consulté la table des registres matricules de l'année 1868 pour le bureau de Laon. Julien étant né en 1848 à Laon, il faut donc prendre la classe de 1868, année de ses 20 ans. Dans la table, je trouve Julien MARET et son numéro d'ordre dans le registre matricule : 1119. J'apprends également qu'il était dans la Garde nationale mobile, créée le 1<sup>er</sup> février 1868. Dans un second temps, je consulte donc le registre matricule (côte 20R003) de la même année.

Julien, dont le matricule est 654, a rejoint le 4<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de la Garde mobile en 1868. La durée du service au sein de la Garde mobile était de 5 ans. Sous le Second Empire, les hommes qui y étaient incorporés étaient ceux qui avaient tiré les « bons numéros » lorsque le recrutement se faisait par tirage au sort. Julien a donc effectué 5 ans de service et a été licencié le 31 décembre 1872 pour passer dans la réserve le 1<sup>er</sup> janvier 1873. Faire partie de la Garde mobile consistait à défendre les places fortes, les villes, les côtes et frontières du pays et à maintenir l'ordre intérieur. En 1870-1871, Julien a participé à la guerre franco-allemande au sein de la Garde mobile. Le 19 août 1876 il est indiqué comme être passé dans les « non-disponibles ». Il est passé ensuite dans l'armée territoriale le 30 juin 1878 puis dans la réserve de cette même armée le 1<sup>er</sup> juillet 1883.

Outre son parcours militaire, on apprend que Julien était manouvrier, il mesurait 1,73 mètre, avait les cheveux et sourcils châains et les yeux gris bleus. Il avait un visage oval, un front et un menton ronds, un nez et un teint ordinaires et une bouche moyenne. Il n'avait aucune marque particulière. Par ailleurs, on sait qu'il savait lire et écrire car son degré d'instruction était de 2 sur une échelle de 0 à 5, 0 signifiant « ne sait ni lire ni écrire » et 5 « diplômé (bachelier, licencié etc...) ».

En 1872 Julien n'est plus manouvrier mais cantonnier au chemin de fer. J'ai obtenu cette information dans son acte de mariage avec Marie Julia MINEAUX, sur lequel je reviendrai plus tard. Je souhaitais en savoir plus sur sa carrière professionnelle en tant que cheminot et espérais que des archives existent. Après quelques recherches sur internet, je découvre que les dossiers du personnel de la SNCF et des anciennes compagnies de chemins de fer sont conservés au Centre des archives multirégional SNCF de Béziers et qu'il est possible de leur adresser une demande par mail. Je leur ai donc envoyé un mail avec ma demande précise. Quelques temps plus tard, j'ai le plaisir de recevoir une bonne nouvelle : les recherches se

sont révélées être positives puisqu'un dossier au nom de Julien MARET existe et ils me l'ont même transmis directement par mail ! (annexe 10)

Le document reçu est une fiche « Travaux et surveillance » qui indique l'état civil du cheminot, les mutations et augmentations de traitement, des observations sur le comportement et/ou le travail effectué et enfin la situation des enfants. Autant dire que ces archives sont une vraie mine d'informations.

Julien a eu droit à la retraite à 54 ans, le 15 janvier 1902 et est décédé le 8 janvier 1910. Il n'aura profité de sa retraite que 8 ans. Sans détailler son parcours professionnel, on peut retenir qu'il a connu quelques évolutions de postes puisqu'il est entré au chemin de fer en tant que simple cantonnier puis est devenu chef cantonnier mais aussi garde barrière. Sur sa conduite au travail, Julien a écopé de sanctions financières à plusieurs reprises pour notamment absences sans autorisation, état d'ivresse ainsi que des faits de négligence dans son travail.

Le 8 janvier 1910 Julien décède à Laon. Avant de présenter sa vie de famille, il convient de présenter sa femme qu'il a épousée à Laon en 1872 : Marie Julia MINEAUX.

## 2- Marie Julia MINEAUX

Marie Julia MINEAUX est née à Semilly, faubourg de Laon, le 9 août 1852 à 19h. Sa naissance a été déclarée en mairie le lendemain par son père, Pierre François MINEAUX alors marchand de légumes. La mère de Marie Julia est Antoinette Laurence BLEUX, couturière. Au moment de sa naissance elle est âgée de 40 ans. Ses parents étaient domiciliés à Semilly-sous-Laon, faubourg de Laon dans la ville basse. Toutes ces informations ont été trouvées dans son acte de naissance qui se trouve dans le registre de l'Etat civil de Laon, année 1852, côte 5Mi0083, numérisé et donc consultable sur le site internet des Archives départementales de l'Aisne.

Le couple MINEAUX – BLEUX s'est marié à Laon le 31 octobre 1843 et a eu plusieurs enfants à la suite de leur mariage :

- Pierre François né à Laon le 5/08/1844, décédé le 8/07/1869 à Mékhé (Sénégal) ;
- Marie Julie née à Laon le 22/11/1848, décédée le 10/09/1849 à Laon ;
- Marie Julia née à Laon le 9/08/1852.

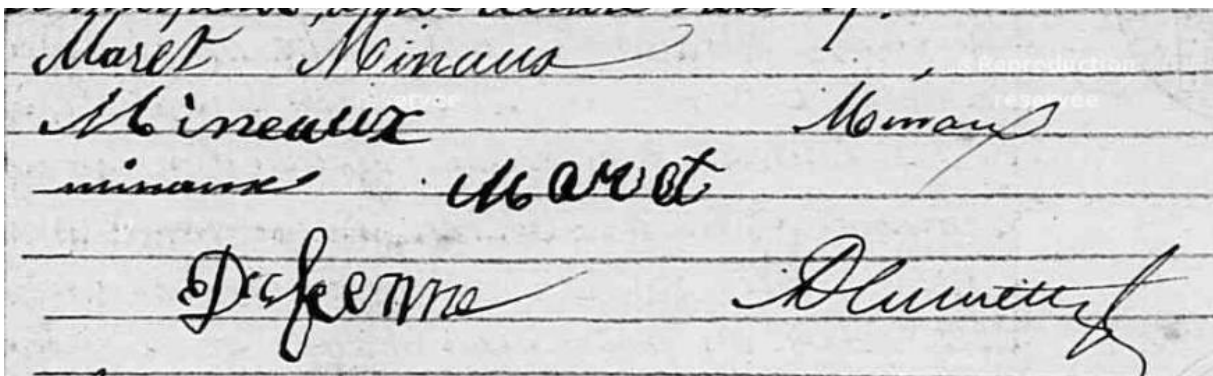
Alors âgée de 30 ans et exerçant la profession de garde-barrière, Marie Julia décède à son domicile le jour de son anniversaire, le 9 août, à 13h30 à Lizy, commune axonaise située à une quinzaine de kilomètres au sud de Laon. Son mari, Julien, et son bel-oncle, Frédéric DUFRESNE, ont comparu en la mairie afin de déclarer son décès.

## 3- Leurs mariage et vie de famille

Marie Julia MINEAUX et Julien MARET se sont mariés à Laon le 20 janvier 1872. Même s'ils ont attendu d'avoir respectivement 20 et 24 ans, ils se connaissaient depuis bien longtemps. En

effet, dans le recensement de la commune de Laon de 1851, les familles MINEAUX et MARET habitaient toutes les deux rue d'Ardon, dans le faubourg de Semilly. La famille MINEAUX au 34 et la famille MARET au 56. Dans le recensement de 1866, les deux familles résident toujours rue d'Ardon, aux 19 et 20. On peut donc facilement imaginer que Marie Julia et Julien ont traversé leur enfance et adolescence ensemble jusqu'à devenir mari et femme à l'âge adulte.

Ce 21 janvier 1872, à 10h, Marie Julia et Julien ont donc consenti à s'unir en la mairie de Laon. Les parents de Julien étaient présents et consentants. Julien était alors majeur et libéré du recrutement militaire. Marie Julia était, quant à elle, mineure et exerçait la profession de manouvrière. Les parents de Marie Julia ont consenti au mariage de leur fille mais si son père était bien présent, sa mère, elle, était absente et a donc consenti au mariage par acte reçu chez Maître Ferdinand Alfred BIGOT, notaire à Laon, le 18 janvier de la même année. J'ai consulté les minutes notariales de Maître BIGOT, côte 331E170 mais malheureusement je n'ai pas trouvé l'acte en question. Les consentements au mariage ne sont que très rarement conservés. Les époux n'ont fait aucun contrat de mariage. Les témoins et amis présents étaient : Frédéric DUFRESNE, oncle maternel de l'époux, Louis Auguste MARET, oncle paternel de l'époux, Pierre Joseph MINEAUX et Charles Henry MINEAUX, oncles paternels de l'épouse. Tous ont signé exceptés les parents de Julien.

The image shows a close-up of a document with several handwritten signatures in cursive ink. The signatures are arranged in two columns. The left column contains three signatures: 'Maret Minaire', 'Minaire', and 'Dufresne'. The right column contains two signatures: 'Minaire' and 'Dufresne'. The document is on lined paper.

*Signatures acte de mariage MINEAUX-MARET, AD de l'Aisne, registre de l'Etat civil de Laon, 1872, côte 5Mi0086, p.99/266*

De cette union sont nés deux garçons :

- Alfred Eugène, né le 18/02/1873 à Laon ;
- Julien Charles, né le 6/07/1875 à Besny-et-Loizy (Aisne), décédé le 20/03/1936 à Mortiers, dans l'Aisne.

Il est compliqué de connaître l'adresse du domicile de la famille. En effet, l'année de leur mariage, en 1872, a eu lieu un recensement de la population mais la famille est introuvable. Le couple s'est marié à Laon mais dans le recensement de 1872 pour cette ville, Julien et Marie Julia ne vivaient plus chez leurs parents respectifs. Ils avaient donc déménagé. L'année suivante, Marie Julia a accouché de son premier enfant à Laon. Par ailleurs, lors du décès de Marie Julia, le couple était domicilié à Lizy mais Julien demeurait à Laneuville, faubourg de Laon où les cheminots vivaient. Je pense donc que le couple a rapidement déménagé à Lizy après leur mariage. Pour confirmer cette hypothèse, j'ai souhaité consulter les recensements de cette commune. Malheureusement, les recensements de Lizy n'ont pas été déposés aux



Archives départementales de l'Aisne. Par manque de temps, je n'ai pas pu me rendre à la mairie de Lizy mais ai envoyé un mail au secrétariat pour savoir si les recensements étaient existants dans les archives communales. A ce jour, mon mail est toujours sans réponse et je n'ai pas réussi à les joindre par téléphone. Cette recherche est mise en suspens pour le moment mais sera à relancer à l'avenir.

En 1882, Marie Julia décède. Julien, alors veuf, épouse à Laon Florimonne ROLLET le 25 octobre 1882, soit pas tout à fait 3 mois après le décès de sa première femme. De 11 ans sa cadette, Florimonne est née le 26 novembre 1859 à Laneuville, faubourg de Laon et décédée le 29 juin 1939, toujours à Laon. Au moment de leur mariage, Florimonne est âgée de 22 ans et est manouvrière. Aucun contrat de mariage n'a été établi et aucune opposition au mariage n'a été émise. Florimonne et Julien ont eu 4 enfants, tous nés à Laon :

- Georges, né le 7/04/1884, décédé le 17/08/1909 à Margival (Aisne) ;
- Léonie, née le 19/12/1887, décédée le 24/12/1947 à Paris, 20<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Emile, née le 16/04/1890, décédé le 1/02/1891 à Laon ;
- Edouard, né le 27/12/1896, décédé le 10/01/1955 à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

En 1910, Julien décède à Laon. Afin de connaître l'éventuel héritage qu'il aurait pu laisser à sa femme et ses enfants, j'ai d'abord consulté la table des successions et absences dans l'Enregistrement. Dans le volume 57 de l'année 1910, les n°9 et 17 concernant Julien mais un « renvoi » sans mention de succession était indiqué. J'ai donc continué à chercher et pour l'année 1913, j'ai trouvé Julien dans le volume 30, folio 132, n°120. Une déclaration de succession était alors indiquée : n°238, reçue le 24 février 1913 par Maître BIGOT.

J'ai donc consulté le registre des successions et absences pour obtenir des détails quant à sa succession.

MINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.

N° 117.  
(Jan. 1913)

DÉPARTEMENT  
de l'Aisne

BUREAU  
de Laon

FORMULE DE DÉCLARATION DE MUTATION PAR DÉCÈS.  
Coût : 2 centimes 1/2. (Loi du 25 février 1901, art. 22.)

SUCCESSION de M. Marcel Rollet

Le soussigné Florimonne Rollet  
(Nom, prénoms et domicile du déclarant.)  
veuve Marcel, ménagée à Laon

agissant en qualité de veuf  
(Héritier, légataire, donataire,  
tuteur, curateur, mandataire.)

La fille ci-après  
déclare que M. Marcel Julien  
(Nom et prénoms du défunt.)

âgé de 61 ans, de nationalité  
(Si le défunt n'est pas français.)

épouse de Rollet Florimonne

MARGE RÉSERVÉE AU RECEVEUR.

DÉCLARATION  
du 24 février 1913 n° 238

QUITTANCE N° 268

Lorsqu'il aura été fait plusieurs déclarations concernant la même succession, le receveur en mentionnera ci-après les dates et les numéros.

Table des décès, vol. 30, folio 132, n° 120.

AD de l'Aisne, Enregistrement Laon, registre des successions et absences, côte 3Q25

Cette déclaration n°238 a été reçue le 24 février 1913 par Maître BIGOT. Après avoir été renvoyée à deux reprises, la succession est finalement réglée 3 ans après le décès de Julien. Dans cette déclaration de succession, on y apprend plusieurs choses, à savoir :

- Florimonne ROLLET, l'épouse survivante, est l'usufruitière de 1/5ème et tutrice de leur fille Léonie, encore mineure et héritière ;
- Les héritiers sont ses 4 enfants vivants ;
- Pour la communauté : prorata de la pension de Julien qui s'élevait à 11,45 francs au jour de son décès ;
- La vente d'une maison située à Laneuville qui appartenait en bien propre à Florimonne qu'elle avait reçue de la succession de ses parents. Valeur : 1500 francs. Cette maison a d'ailleurs été vendue à M. Lebel le 18 novembre 1906 (consultation des minutes notariales de Maître Voix à Laon, côte 318 E 57) ;
- Julien avait en propres de la caisse de retraite la somme de 572 francs ;
- La somme revenant aux héritiers était jugée insuffisante car elle représentait une dette de 916,55 francs puisque les 1500 francs de la vente de la maison revenaient à Florimonne.

Sur les 5 enfants de Julien qui ont atteint l'âge adulte, j'ai poursuivi les recherches plus particulièrement sur Julien Charles.

## II- Julien Charles MARET et Alice Georgette POYER

### 1- Julien Charles MARET

Julien Charles est né à Besny-Loizy, commune de l'Aisne, le 6 juillet 1875 à 21h. Sa naissance a été déclarée à la mairie le lendemain, par son père Julien. Sa mère est Marie Julia MINEAUX, alors âgée de 23 ans et ménagère. L'acte a été rédigé en présence d'amis du père, Louis Alphonse LEPREUX et Théophile THIÉFIN. Tous ont signé.

Arrivé à l'âge de 20 ans, l'heure a sonné pour Julien Charles d'effectuer son service militaire. Depuis 1872, le service militaire devient universel, le remplacement est supprimé et seul le tirage au sort permet d'en déterminer la durée, un ou cinq ans. L'armée fonctionne alors sous le régime de la conscription et les hommes âgés de 20 ans doivent se faire recenser dans leur lieu de résidence et non de naissance. Julien Charles habitait alors chez ses parents, à Laon. Le bureau de recrutement est donc celui de Laon.

**Méthodologie de recherche :** Depuis 1867 ont été introduits les registres matricules au sein desquels on retrouve des fiches nominatives avec le parcours militaire des individus. La recherche est donc beaucoup plus aisée désormais car il suffit de consulter les tables alphabétiques pour identifier le numéro du conscrit puis de le retrouver dans le registre matricules, consultables en ligne car ils ont été numérisés.

Le numéro de conscrit dans les tables alphabétiques pour Julien Charles est 92. Grâce à sa fiche matricule, nous apprenons que Julien Charles avait les cheveux et sourcils noirs, les yeux

gris bleu, le front bas, le nez et la bouche moyens, le menton rond et le visage oval. Il mesurait 1m65 et savait lire et écrire puisque son degré d'instruction était de 2. Par ailleurs, il exerçait la profession de maçon. Il a été déclaré propre au service mais en a été dispensé car il avait un frère au service, Alfred Eugène, de deux ans son aîné. En effet, la loi militaire de 1872 indique plusieurs cas d'exemptions dont celui pour cause de frère déjà dans l'armée active (art. 17). Néanmoins, exempté ne signifie pas dispensé et Julien Charles a bien effectué son service militaire mais avec une réduction de durée. Il a été incorporé au 45<sup>ème</sup> régiment d'infanterie le 12 novembre 1896 et immatriculé sous le n°6455. Il a ensuite été envoyé en disponibilité le 18 septembre 1897 et s'est vu accorder un certificat de bonne conduite. Le 5 juin 1898, il a été classé non disponible car il était cantonnier au chemin de fer du Nord, comme son père. Il a ensuite été classé affecté spécial à la 5<sup>ème</sup> section de chemin de fer de campagne du 14 juin 1911 au 27 février 1917, pendant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale. Il a donc été considéré comme mobilisé durant cette période mais a été maintenu dans son emploi. Enfin, il a été libéré du service militaire le 10 novembre 1924.

Grâce à la connaissance de son parcours militaire à travers sa fiche matricule, j'ai appris que Julien Charles a travaillé au chemin de fer. Tout comme pour Julien, son père, j'ai donc demandé au Centre des archives multirégional SNCF de Béziers la transmission de son dossier personnel. Après plusieurs jours, son dossier a bien été retrouvé et m'a été envoyé par mail.

Alors qu'il venait d'être libéré de son service dans l'armée active et d'être envoyé en « disponibilité », Julien Charles intègre la Compagnie du Chemin de fer du Nord le 23 septembre 1897. Il occupe alors la fonction de cantonnier stagiaire à titre provisoire aux kilomètres 116 à 121. Son salaire est de 75 francs par mois. Le 23 décembre 1898 il est commissionné cantonnier de 3<sup>ème</sup> classe et perçoit alors un salaire de 1008 francs. Le 23 décembre 1905 il passe cantonnier de 2<sup>ème</sup> classe et voit son salaire augmenter à 1242 francs. Deux ans plus tard, le 23 décembre 1907, il devient chef cantonnier de 4<sup>ème</sup> classe et touche désormais 1362 francs. Il continue à évoluer dans les grades de son poste pour terminer chef cantonnier pour un salaire de 5700 francs en fin de carrière. Il prend sa retraite à l'âge de 50 ans, en 1925. Tout au long de sa carrière, Julien Charles a fait l'objet soit d'observations, de blâmes ou encore réprimandes de la part de ses supérieurs. En effet, en 1899 est noté sur sa fiche de suivi qu'il marchait à contrevoie. Il a été réprimandé pour ce comportement. En 1901, il n'était pas à son poste lors d'une tempête nocturne, ce qui a été inscrit comme « observation » sur sa fiche. En 1912, il a reçu un blâme pour avoir immobilisé avec une cale en bois le loquet qui rendait solidaires les deux poulies inférieures d'un compensateur pour empêcher le déclenchement. Le 25 juillet 1912, il a tout de même fait une action qui a été inscrite aux actes méritoires. En effet, il a remis à la station de Dercy-Mortiers (Aisne) une timbale en argent qu'il avait trouvée sur la voie.

Dans la partie état civil de sa fiche, nous apprenons que son lieu de résidence au moment de l'établissement de cette dernière est Vauxaillon, commune de l'Aisne située à 30 km de Laon.

5<sup>e</sup> Arrond.  
CHEMIN DE FER DU NORD

LEGENDE  
CAUSE DES PUNITIONS  
00  
Obs. Observation.  
R. pr. Reprimande.  
Bl. Blâme.  
Ver. Avertissement.  
Pl. Placement d'office.  
C. de classe. Code de classe.  
G. de grade. Grade.  
C. de promotion. Promotion.

Retraite à 50 ans.  
Pour la femme à 50 ans.

**TRAVAUX ET SURVEILLANCE.**

**MAR**

Nom et prénoms Maret, Julien Charles (fils)

Lieu de naissance Besmy-Laisy (Aisne)

Date de la naissance 6 Juillet 1875

Célibataire, veuf ou marié Célib. marié le 7 octobre 1899, à Poyer Alice Georgette

Date de la naissance de la femme 24 mars 1884

Nombre d'enfants 1

Patronage Fils du cantonnier Marcet Julien de 29 ans

Date de l'entrée à la Compagnie 23 septembre 1897 (autour du 27 avril 1898)

Fonctions Cantonnier stagiaire à titre provisoire Kil. 116 à 121, en remplacement de la Sr. Sandras Charles

Appointements 75 par mois

Résidence Sauxaillon (Aisne) Pinon (Aisne) Laon (Aisne) (Soissons à la Sr.)

Centre des Archives multirégional SNCF de Béziers, dossier Julien Charles MARET

Cette fiche ayant été modifiée au fil des années à mesure de l'évolution de sa carrière, on remarque l'ajout de communes de résidence au crayon de mine, notamment Pinon puis Laon. On s'aperçoit également que sa femme, Alice Georgette POYER a elle aussi obtenu sa retraite à 50 ans et que le couple s'est marié le 7 octobre 1899.

A l'âge de 61 ans, le 20 mars 1936, Julien Charles décède à Mortiers. Cette commune n'a pas encore versé aux AD les actes d'Etat civil postérieurs à 1908. Je devrai donc me déplacer ou prendre contact avec la Mairie pour obtenir une copie de son acte de décès.

## 2- Alice Georgette POYER

Alice Georgette voit le jour le 24 mars 1884 à 12h30, à Sinceny (Aisne), au domicile de ses parents. Son père, Georges Xavier POYER, âgé de 26 ans et ouvrier, a été déclarer sa naissance à la mairie, accompagné de Victor CARON, cordonnier et ami du père et Paul Jean Baptiste POYER, ouvrier, frère du père. La mère d'Alice se prénomme Delphine Innocente QUATRELIVRES et était alors âgée de 23 ans et exerçait la profession de couturière. Les parents d'Alice se sont mariés l'année précédente, le 22 janvier 1883, à Barisis, située à 7 km de Sinceny. Lors de leur mariage, j'ai appris que tous les deux étaient employés au chemin de fer du Nord. J'ai donc demandé et obtenu leur fiche de suivi de carrière. Ces dernières allaient notamment me permettre de savoir si le couple avait eu plusieurs enfants. En effet, en consultant les tables des naissances pour la commune de Sinceny, je n'ai trouvé que celle d'Alice. Sachant que les cheminots étaient appelés à déménager régulièrement en fonction de leurs affectations, je me suis dit qu'Alice avait certainement eu des frères et sœurs nés dans une ou plusieurs autres communes. La fiche de Georges Xavier fait mention de deux



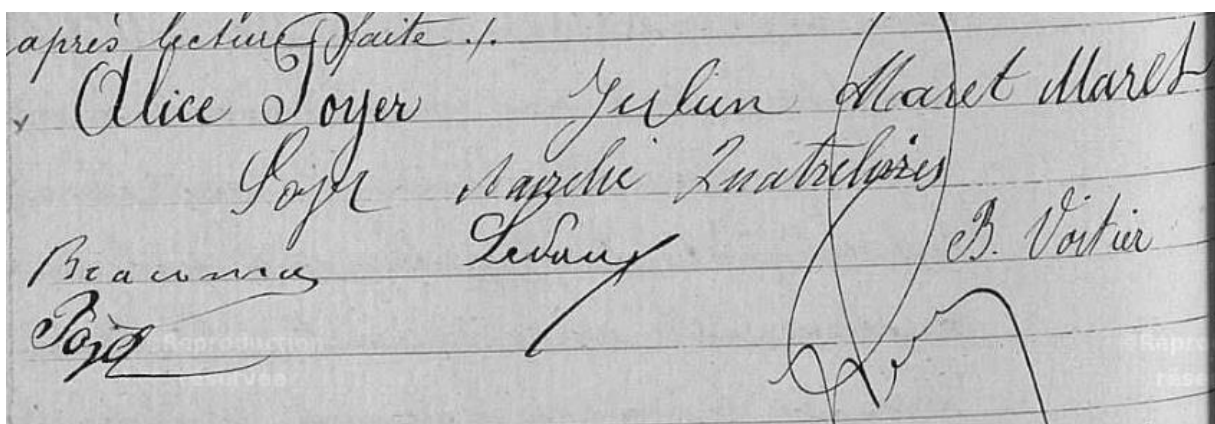
enfants, des filles, nées en 1884 (Alice) et en 1885. Alice avait donc une sœur. En reprenant les résidences successives de Georges Xavier qui sont mentionnées sur sa fiche, je décide d'aller consulter les tables de naissances de 1885 pour la commune d'Auffrique-et-Nogent (Aisne) puisqu'après Sinceny c'est dans cette commune qu'aurait vécu le couple. La recherche fut fructueuse. En effet, je trouve la naissance de Angèle Aurélie POYER le 3 novembre 1885. Les parents exercent désormais les professions de cantonnier pour le père et garde-barrière pour la mère.

Trois ans après le décès de son mari, Alice Georgette décède à son tour le 5 novembre 1939 à Mortiers.

### 3- Leur vie familiale

Julien Charles MARET et Alice Georgette POYER se sont peut-être rencontrés en 1897 lorsque Julien est entré au chemin de fer puisque les parents d'Alice y travaillaient déjà. Le 7 octobre 1899, le couple se marie en la mairie de Laon, qui n'est pas la commune de naissance des mariés mais leur lieu de domicile. Ils habitaient tous les deux à Laneuville, faubourg de Laon, chez leurs parents respectifs. Laneuville, situé en ville basse, était le lieu où vivaient les cheminots de Laon car c'est dans cette partie de la ville où est implantée la gare de Laon.

Ce 7 octobre 1899, à 10h30, Julien Charles et Alice Georgette ont donc consenti à s'épouser devant Alfred Désiré PETIT, adjoint au Maire et officier de l'Etat civil. Le père du mari était présent et consentant et sa mère était absente puisqu'étant décédée 17 ans auparavant. Julien Charles était âgé de 24 ans au moment de son mariage. Son épouse, Alice Georgette, n'avait, quant à elle, que 15 ans et demi. Elle était donc encore mineure et ses parents, présents au mariage, ont donné leur accord pour cette union. Aucun contrat de mariage ni opposition n'ont été rapportés. Les témoins ont été des amis du couple ainsi que l'oncle paternel d'Alice Georgette. Tous ont signé l'acte de mariage.



après lecture faite /  
Alice Poyer Julien Maret Maret  
Poyer Angèle Quatrepois  
Beaumont  
Lévy B. Votier

AD de l'Aisne, signatures acte de mariage, Laon, registre Etat Civil, année 1899, côte 1E0512\_081, p.64/90

A la suite de leur mariage, le couple s'installe ensemble, rue des Vaches, à Laneuville. J'ai obtenu cette information en consultant le recensement de 1901 à Laon.



2	Maret	Julien	25	s. chef	cantonnier	E. du Nord
	Poyer	Alice	17	s. femme		

AD de l'Aisne, recensement de Laon, 1901, côte E-dépôt 401 1F21, p.189/200

Dans le recensement de 1906, le couple est désormais domicilié Grande Rue, toujours à Laon, faubourg de Laneuville, et sont les parents d'un garçon, âgé d'un an et prénommé André Gaston. Dans le recensement de 1911 à Laon, la famille n'apparaît pas. Je suppose donc qu'elle avait déménagé. Je sais que Julien Charles et Alice Georgette sont tous les deux décédés à Mortiers mais se sont-ils installés dans cette commune entre 1906 et 1911 ou y sont-ils arrivés plus tard ? Pour le savoir, il faut consulter les recensements de Mortiers à partir de 1911 et jusqu'au décès du père en 1936. Néanmoins, je sais qu'en 1924 le couple vivait déjà à Mortiers car lors du mariage de leur fils cette année-là, il est indiqué que les parents résidaient dans cette commune. Malheureusement, la commune de Mortiers n'a pas déposé ses recensements aux archives départementales de l'Aisne. Il faut donc se déplacer en la mairie de Mortiers et les consulter sur place. Par manque de temps, je n'ai pas pu y aller mais c'est une recherche que je me suis notée et qui sera effectuée dans quelques temps.

Une chose est certaine, le couple n'a pas eu d'autre enfant. En effet, sur la fiche de suivi de carrière de Julien Charles, qui a fait l'objet de modifications jusqu'à sa retraite, il n'est fait mention que de André Gaston.

### III- André Gaston MARET et Lucienne Angéline GALET

#### 1- André Gaston MARET

Fils unique de Julien Charles MARET et Alice Georgette POYER, André Gaston voit le jour à Laon le 5 mars 1902 à 14h. C'est son père qui va déclarer sa naissance à l'hôtel de ville le même jour. Il est alors accompagné de deux témoins : Blanche VOITIER, couturière et amie du couple et Georges Xavier POYER, garde sémaphore au chemin de fer du nord et grand-père maternel de l'enfant.

Comme indiqué précédemment, André Gaston est l'enfant unique de Julien Charles et Alice Georgette. En 1922, alors âgé de 20 ans, André Gaston est recensé comme tous les jeunes hommes de son âge afin d'effectuer son service militaire. Il résidait à Mortiers avec ses parents. Son bureau de recrutement a donc été celui de Laon. Les registres matricules sont librement consultables en ligne sur le site des AD de l'Aisne jusqu'en 1921 conformément à la délibération n°2013-281 du 10 octobre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Seulement, André Gaston était de la classe 1922 ! J'ai tout de même consulté les tables pour les années 1920 et 1921 si jamais André Gaston s'était engagé avant l'âge de 20 ans. Mais aucune trace de lui avant 1922. L'impossibilité de consulter en ligne les registres matricules postérieurs à l'année 1921 ne signifie pas que l'on ne peut pas avoir y accès du tout mais il faut, pour cela, demander une dérogation auprès des Archives départementales et prouver sa filiation. André Gaston était mon arrière-grand-père maternel,

j'ai donc pu facilement le prouver grâce à des documents familiaux, conservés par ma mère. J'ai envoyé une demande de dérogation avec les documents de preuve de filiation mais, à ce jour, j'attends encore la possibilité de consulter sa fiche matricule.

En 1924, alors âgé de 22 ans, André Gaston est sur Paris et se marie une première fois avec Jeanne Charlotte MICHAUT. Je ne sais pas comment ils se sont rencontrés. Est-ce lors de son service militaire que André Gaston est arrivé sur Paris ou bien par le biais de sa profession ? Toujours est-il que son mariage est célébré le 21 juin 1924 en la mairie du XIVème arrondissement. Dans l'acte de mariage, consulté en ligne sur le site internet des Archives de Paris, il est indiqué que André Gaston était employé de chemin de fer et que ses parents étaient quant à eux domiciliés à Mortiers et étaient présents et consentants au mariage. Pour ce qui est de Jeanne Charlotte, elle est née à Arcueil dans le Val-de-Marne, était âgée de 18 ans et accompagnée de sa mère, présente et consentante. Les deux femmes n'avaient aucune information quant au domicile du père de Jeanne Charlotte. Aucun contrat de mariage n'a été rédigé. Les témoins étaient Angèle CHARBONNEAU, la tante maternelle d'André Gaston et Auguste BENOIT, oncle maternel de l'épouse. Tous ont signé l'acte.

De cette union va naître un enfant l'année suivante. Le 20 juin 1925 André Charles Julien voit le jour à Paris dans le XIVème arrondissement. Je suis, à l'heure actuelle, dans l'attente de la réception de son acte de naissance.

En marge de l'acte de mariage du couple est indiquée la dissolution de ce dernier par jugement de divorce rendu par le tribunal départemental de l'Aisne, section de Laon, le 17 juillet 1928.

**Méthodologie de recherche :** J'ai consulté les archives judiciaires de l'Aisne dans la catégorie des archives modernes (post-révolutionnaires à 1940). Les archives judiciaires sont en série U (Tribunaux). Parmi les sous catégories de cette section, je me suis dirigée vers les archives des tribunaux de première instance et plus particulièrement celui de Laon. Puisque j'avais la date du jugement, il m'a été très simple de retrouver l'acte. Le registre concerné a pour côte 40U216.

L'acte du jugement de divorce (annexe 11 et 12) nous apprend quelques éléments intéressants :

- André Gaston était facteur receveur et demeurait à Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne) en 1928 ;
- Son épouse demeurait quant à elle chez ses parents 133 avenue du Maine à Paris ;
- Après enquête, le tribunal parvient à la conclusion que les époux se sont rendus coupables d'injures graves vis-à-vis l'un de l'autre ;
- Jeanne Charlotte ne préparait pas les repas de son mari, provoquait de fréquentes scènes de ménage et est même allée jusqu'à gifler André Gaston ;
- André Gaston a, quant à lui, mis sa femme à la porte sous le prétexte qu'elle s'était fait couper les cheveux ;
- La garde de l'enfant a été confiée à la mère et André Gaston s'est vu imposé le versement d'une pension alimentaire d'un montant de 125 francs par mois pour l'entretien de cet enfant ;

- Le divorce a entraîné la dissolution de la communauté et Maître Préclaire, notaire à Rozoy-sur-Serre, a été commis afin de procéder au comptage, à la liquidation et au partage des biens dépendant de la communauté et ayant existé entre les époux.

D'un point de vue professionnel, André Gaston a visiblement suivi les pas de son père puisqu'il est indiqué, lors de son mariage en 1924, qu'il était employé au chemin de fer. J'ai donc demandé son dossier aux archives SNCF à Béziers mais la recherche a été négative. Aucun dossier n'a été enregistré à son nom. J'ai également interrogé le Cercle généalogique des cheminots qui m'a indiqué que les archives nationales du monde du travail (A.N.M.T) situées à Roubaix conservaient aussi des dossiers du personnel de la Compagnie du Chemin de fer. Cependant, ces dossiers ne sont consultables que sur place. Par manque de temps et de disponibilité, je n'ai pas pu me rendre à Roubaix et il n'est pas possible de demander, par mail ou par courrier, une recherche directement au personnel. Néanmoins, André Gaston n'est pas resté longtemps au sein de cette compagnie puisque 4 ans plus tard, lors de son divorce, il est désormais facteur receveur. Il a donc rejoint les PTT (Postes, télégraphes et téléphones). Ce qui était alors une administration publique, conserve les archives de son personnel. Le Cercle généalogique des PTT dispose d'une base de données des dossiers de postiers. Cette dernière est en constante évolution puisque des bénévoles passionnés se chargent de l'alimenter au fur et à mesure de la découverte de nouveaux dossiers. J'ai donc commencé par interroger le cercle sur l'existence d'un dossier au nom d'André Gaston. J'attends toujours une réponse du cercle. La Poste conserve pendant 90 ans les dossiers de personnel avant de les verser aux archives nationales ou départementales. Dans le cas d'André Gaston, son dossier datant de moins de 90 ans, il n'a pas encore été versé aux AD. J'ai essayé de contacter le service des archives de la Poste mais sans succès. Je n'ai reçu aucune réponse à l'envoi de mes mails. Je mets donc cette recherche de côté pour le moment mais y reviendrai plus tard afin d'en savoir davantage sur le parcours professionnel d'André Gaston.

Cinq mois après la prononciation du divorce par le tribunal de Laon, André Gaston se remarie. Il va alors épouser Lucienne Angéline GALET avec qui il aura trois enfants. Je reviendrai sur leur mariage un peu plus tard.

Le 24 mai 1932, alors âgé de 30 ans, André Gaston décède au lieu-dit « La Baraque » dépendant de la commune de Sinceny. Je sais par ma mère qu'il a mis fin à ses jours, laissant derrière lui son épouse, Lucienne Angéline, et quatre enfants dont un issu de sa première union, âgé de 7 ans, et les trois autres âgés respectivement de 4 ans, 2 ans et demi et quelques mois. André figure dans les tables de successions et absences de l'Enregistrement du bureau de Chauny (côte 76Q16) mais il est indiqué « néant » dans la colonne indiquant les successions.

## 2- Lucienne Angéline GALET

La deuxième épouse d'André Gaston est née le 23 novembre 1901 à 22h, au domicile de ses parents, à Chéry-les-Rozoy (Aisne). Son père, Georges Albert GALET, âgé de 31 ans et domestique, a présenté l'enfant. Sa mère était Marie Emilienne Ida FLOQUET, alors âgée de

28 ans et exerçant la profession de ménagère. L'acte de naissance a été rédigé en présence de Jean Baptiste FLOQUET, oncle de l'enfant et de Eugène MARACHE, ami du couple. Tous ont signé l'acte.

Lucienne Angéline a eu 8 frères et sœurs :

- Albert Virgile Angély né à Chéry-les-Rozoy le 10/07/1898, décédé le 23/03/1899 ;
- Albert Virgile Angély né à Chéry-les-Rozoy le 20/08/1899, décédé 6 jours plus tard ;
- Juliette Jeanne née à Chéry-les-Rozoy le 3/09/1900, décédée à l'âge d'un mois ;
- Berthe Marie Juliette née à Chéry-les-Rozoy le 26/07/1903, décédée à Massy (Essonne) le 26/01/1990 ;
- Paul Jules né à Chéry-les-Rozoy le 16/01/1905, décédé à Laon le 24/02/1981 ;
- Lucien Georges né à Chéry-les-Rozoy le 7/06/1907, décédé à Tergnier le 7/05/1993 ;
- René Léon, né à Sainte-Geneviève (Aisne) le 26/04/1911, décédée à Chauny (Aisne) le 23/07/1987 ;
- Robert Léon, né à Sainte-Geneviève le 17/01/1914, décédé à Laon le 7/11/1985.

Sur les neuf enfants de la fratrie, six ont atteint l'âge adulte.

En 1918 Lucienne Angéline perd sa mère. Puis en 1927 c'est son père qui s'éteint. Deux déclarations de succession sont alors établies chez Maître Préclaire, notaire à Rozoy-sur-Serre le 18 juin 1927, soit 4 mois après le décès du père. La première concerne la succession de la mère. Les six enfants vivants sont les héritiers. Chacun hérite d'1/6<sup>ème</sup> de la succession, ce qui représente 337,71 francs. Le mari était alors l'usufruitier du quart des biens dépendants de la succession. Cette succession a compris notamment des objets mobiliers, des indemnités pour dommages de guerre et un livret de la caisse nationale d'épargne. Dans l'acte de succession du père, chaque enfant hérite de 495,27 francs. Les valeurs des biens hérités sont les mêmes que lors de la première succession mais il y a en plus une maison située à Magny, route de Sainte-Geneviève, d'une valeur de 1000 francs. En 1927, Lucienne Angéline réside à Vincy-Reuil-et-Magny et est sans profession.

Elle est décédée à Sinceny (Aisne), à son domicile situé 51 Allée Henri Barbusse, le 6 avril 1976. La déclaration de son décès a été effectuée par son fils Jean.

### 3- Leur mariage et vie de famille

André Gaston MARET et Lucienne Angéline GALET se sont mis en couple avant d'être mariés. Lorsque le divorce d'André Gaston avec sa première épouse est prononcé le 17 juillet 1928, André Gaston est domicilié dans l'Aisne et a même déjà eu un enfant avec Lucienne Angéline. Cet enfant, prénommé Gisèle Alice Emilienne est donc né hors mariage le 18 avril 1928 à Vincy-Reuil-et-Magny. Le couple se marie dans cette même commune le 15 décembre 1928. Un contrat de mariage a été passé chez Maître Préclaire le 12 décembre 1928.

**Méthodologie de recherche :** Après avoir consulté les tables des contrats de mariage de l'Enregistrement pour le bureau de Laon, j'ai trouvé la mention du couple MARET-GALET et

me suis donc reportée au registre correspondant, dans lequel sont transcrits des résumés des actes. Le registre porte la côte 3Q 30/340.

Je n'ai pas pu consulter l'acte complet puisque les minutes de ce notaire n'ont pas encore été versées aux AD et le notaire qui a repris l'étude n'a, à ce jour, pas voulu faire la recherche malgré plusieurs relances.

Dans ce résumé (annexes 13 et 14), on y apprend notamment que André Gaston apporte des meubles, des espèces et sa garde-robe pour une valeur totale de 3500 francs. Lucienne Angéline apporte quant à elle sa garde-robe, de l'argent, des meubles et des droits indivis pour une somme totale de 3100 francs.

De ce mariage naîtront deux autres enfants :

- Huguette Julienne Georgette, née à Amigny-Rouy (Aisne) le 18 septembre 1929, décédée à Chauny le 2 avril 2009 ;
- Jean André Georges, né à Amigny-Rouy le 12 janvier 1932, décédé à Chauny le 11 avril 2001.

Le récit de la vie de famille après le décès d'André Gaston repose sur les conversations familiales que j'ai eues avec ma mère puisque Huguette Julienne Georgette était ma grand-mère maternelle. Je sais donc que Lucienne Angéline s'est mise en couple, après le décès de son mari, avec un Portugais venu chercher du travail en France. Avec cet homme, elle aura cinq enfants dont trois sont encore en vie. Puisqu'il s'agit de contemporains vivants, j'ai fait le choix de ne pas les nommer dans ce mémoire. Ils resteront en concubinage et ne se marieront jamais puisque lui était toujours marié au Portugal.

La descendance du couple principal s'arrête ici puisqu'à partir d'Huguette, ma grand-mère, il s'agit dès lors que de contemporains vivants et j'ai décidé de ne faire apparaître que les ancêtres décédés dans ce mémoire.



## Sources

### Ouvrages et articles :

- « L'Aisne, les 816 communes » aux éditions Delattre, novembre 2008
- « Mémoire en Images – Laon » de Nelly et Daniel Légé, éditions Alan Sutton, septembre 2005
- « Vies d'hospices : Vivre et mourir en institution au XIXe siècle » de Mathilde ROSSIGNEUX-MEHEUST, éditions Champ Vallon, novembre 2018
- « Le commerce à Laon au XVIIIe siècle », article de Marie-José Geoffroy-Tranoy, 1991
- « LAON La cathédrale », septième volume de la collection « Le ciel et la pierre » de Alain Saint-Denis, Martine Plouvier et Cécile Souchon aux éditions Zodiaque, 2002

### Sites internet :

*Pour l'histoire du blason :*

- <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110597q/f74.image> - blason de la ville de Laon, *Armorial Général de France (1696-1711) - Charles-René d'Hozier, Volume XXXII, p.71, BnF*
- <http://herald-dick-magazine.blogspot.com/2016/02/larmorial-de-la-planche-1669.html>

*Pour la province d'Ile-de-France :*

- [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ile-de-France\\_historique1.svg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Ile-de-France_historique1.svg)

*Pour les différents actes sur le site internet des Archives départementales de L'Aisne et de la ville de Paris :*

*Recensement :*

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta8eca553683c31458/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_7231fb5d79c06ae2706bf8d8e85b37a0#id:1377917333?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3493.120,-2330.927&zoom=11&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta8eca553683c31458/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_7231fb5d79c06ae2706bf8d8e85b37a0#id:1377917333?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3493.120,-2330.927&zoom=11&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtae3132d451eedd076/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_ce377d4f24cb781b9eef283690cac24#id:659815127?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3412.333,-1086.880&zoom=11&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtae3132d451eedd076/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_ce377d4f24cb781b9eef283690cac24#id:659815127?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3412.333,-1086.880&zoom=11&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtab7f9a4991a21bde0/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_3906ad29ffb3c037fdb59ff522a7b8fc#id:478668787?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1023.640,-2575.781&zoom=12&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtab7f9a4991a21bde0/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_3906ad29ffb3c037fdb59ff522a7b8fc#id:478668787?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1023.640,-2575.781&zoom=12&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta5fddb112e981f3cb/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_fc744f1da89d4942e7bbca730cd5c88c#id:1019689177?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=931.378,-1196.562&zoom=11&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta5fddb112e981f3cb/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_fc744f1da89d4942e7bbca730cd5c88c#id:1019689177?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=931.378,-1196.562&zoom=11&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta38da7aae22f0ef81/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_509dd622030d84c50a77fe4c8b85a60c#id:257184305?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3407.614,-1172.028&zoom=11&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta38da7aae22f0ef81/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_509dd622030d84c50a77fe4c8b85a60c#id:257184305?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3407.614,-1172.028&zoom=11&rotation=0.000)

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta645f75b7e2470ae9/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_5227ffd5f57c14a3ed3e01c0f13941bf#id:848629550?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3039.044,-1383.611&zoom=9&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta645f75b7e2470ae9/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_5227ffd5f57c14a3ed3e01c0f13941bf#id:848629550?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3039.044,-1383.611&zoom=9&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtae3132d451eedd076/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_ce377d4f24cb781b9eef283690cac24#id:61454774?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3509.271,-2245.199&zoom=10&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtae3132d451eedd076/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_ce377d4f24cb781b9eef283690cac24#id:61454774?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=3509.271,-2245.199&zoom=10&rotation=0.000)

### *Naissance :*

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta045e5078352e0831/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_d715a483caf4ed6404dd09bab340631b#id:475100488?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2637.013,-847.652&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta045e5078352e0831/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_d715a483caf4ed6404dd09bab340631b#id:475100488?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2637.013,-847.652&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta29ad8b1f95036f38/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_a3787605fdb4a5869208cb1b4262bb31#id:980253667?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2571.850,-2048.379&zoom=9&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta29ad8b1f95036f38/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_a3787605fdb4a5869208cb1b4262bb31#id:980253667?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2571.850,-2048.379&zoom=9&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta4d3fc93c5f1b2eec/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_d817b7a662fa69e0bde0784b5bcae137#id:1732503174?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1341.870,-1778.526&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta4d3fc93c5f1b2eec/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_d817b7a662fa69e0bde0784b5bcae137#id:1732503174?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1341.870,-1778.526&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtab7e7da3cfd9bbbe/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_f884f1fcde4aa24e6896f3396288d4c3#id:1392711821?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2542.000,-1514.000&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtab7e7da3cfd9bbbe/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_f884f1fcde4aa24e6896f3396288d4c3#id:1392711821?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2542.000,-1514.000&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_3a30e02e09d5b0a6cb75f8e9ef1943e7#id:1169975412?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2677.359,-1432.169&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_3a30e02e09d5b0a6cb75f8e9ef1943e7#id:1169975412?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2677.359,-1432.169&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_af3118edfeee89843e8bf0d9574a835e#id:1917103901?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2801.459,-1139.112&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_af3118edfeee89843e8bf0d9574a835e#id:1917103901?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2801.459,-1139.112&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_af3118edfeee89843e8bf0d9574a835e#id:1918027422?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2714.830,-1084.696&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaa2af787447df1073/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_af3118edfeee89843e8bf0d9574a835e#id:1918027422?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2714.830,-1084.696&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)

### *Décès :*

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta89ee55229314da25/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_ea47e6579c9d3101debbe9941b47e2e8#id:1475698460?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2338.749,-1490.111&zoom=10&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta89ee55229314da25/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_ea47e6579c9d3101debbe9941b47e2e8#id:1475698460?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2338.749,-1490.111&zoom=10&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta39437f3aca51adfd/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_db455e0b4b5352aeaa3adee33110faf8#id:2113969878?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2856.455,-1165.552&zoom=10&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta39437f3aca51adfd/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_db455e0b4b5352aeaa3adee33110faf8#id:2113969878?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2856.455,-1165.552&zoom=10&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta89ee55229314da25/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_ea47e6579c9d3101debbe9941b47e2e8#id:2100922177?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1058.073,-1516.164&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta89ee55229314da25/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_ea47e6579c9d3101debbe9941b47e2e8#id:2100922177?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1058.073,-1516.164&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta4f10f3e664956e29/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_2d15fa1ff387f1613d19edc7e637cd73#id:1106276491?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=874.623,-690.806&zoom=10&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta4f10f3e664956e29/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_2d15fa1ff387f1613d19edc7e637cd73#id:1106276491?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=874.623,-690.806&zoom=10&rotation=0.000)

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta0cc7ebb1e2c73434/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_d4d4ae666a6382567fce39ff65988dd3#id:1475071?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2442.521,-774.755&zoom=10&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta0cc7ebb1e2c73434/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_d4d4ae666a6382567fce39ff65988dd3#id:1475071?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2442.521,-774.755&zoom=10&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaae23f515fd7b69a0/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_062840c746babe80979594e711d4c2ff#id:1721393002?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=985.482,-603.790&zoom=10&rotation=0.000](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaae23f515fd7b69a0/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_062840c746babe80979594e711d4c2ff#id:1721393002?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=985.482,-603.790&zoom=10&rotation=0.000)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta03a41abd98e51696/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_cc109e7647c8d75d398e3b520f288f17#id:662631826?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2634.476,-476.529&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta03a41abd98e51696/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_cc109e7647c8d75d398e3b520f288f17#id:662631826?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2634.476,-476.529&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)

### *Mariage :*

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta39437f3aca51adfd/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_2691c5917378ec9581bf2f482b8a40a1#id:2144980099?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2274.216,-1965.754&zoom=10&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta39437f3aca51adfd/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_2691c5917378ec9581bf2f482b8a40a1#id:2144980099?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2274.216,-1965.754&zoom=10&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtadd34b47c9423f198/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_542f3b320766cbabefdd5ec79c7b2109#id:433200219?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=899.168,-1635.475&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtadd34b47c9423f198/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_542f3b320766cbabefdd5ec79c7b2109#id:433200219?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=899.168,-1635.475&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta92624bfc7d9ac270/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_6897f58efc349e9e7834f3a2067b3e21#id:508180731?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2415.796,-835.467&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta92624bfc7d9ac270/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_6897f58efc349e9e7834f3a2067b3e21#id:508180731?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=2415.796,-835.467&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)
- [http://archives.paris.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6IjIwMTktMDUtdDUiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsljtzOjQ6InJlZjEiO2k6NDtzOjQ6InJlZjliO2k6MjkyODAsO3M6MTY6InZpc2lvbm5ldXNlX2h0bWwiO2I6MTtzOjlxOjI2aXNpb25uZXVzZV9odG1sX2IvZGUjO3M6NDoiCHVZCI7fQ==#uielem\\_move=0%2C0&uielem\\_rotate=F&uielem\\_islocked=0&uielem\\_zoom=56](http://archives.paris.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6IjIwMTktMDUtdDUiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsljtzOjQ6InJlZjEiO2k6NDtzOjQ6InJlZjliO2k6MjkyODAsO3M6MTY6InZpc2lvbm5ldXNlX2h0bWwiO2I6MTtzOjlxOjI2aXNpb25uZXVzZV9odG1sX2IvZGUjO3M6NDoiCHVZCI7fQ==#uielem_move=0%2C0&uielem_rotate=F&uielem_islocked=0&uielem_zoom=56)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtac9e8d1305f82eb7c/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_e38080e6f4311f60e5fd73ba9e328122#id:120795636?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1255.630,-1399.319&zoom=11&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtac9e8d1305f82eb7c/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_e38080e6f4311f60e5fd73ba9e328122#id:120795636?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1255.630,-1399.319&zoom=11&rotation=0.000&lock=true)

### *Registre matricule :*

- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta53a4366d43248/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_1400f835bd80456e6bed5db2d9646d7a#id:1425124563?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=4054.709,-2461.805&zoom=12&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vta53a4366d43248/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_1400f835bd80456e6bed5db2d9646d7a#id:1425124563?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=4054.709,-2461.805&zoom=12&rotation=0.000&lock=true)
- [https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaea7841603a78a02c/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH\\_53cf4c3b9d5392dd45ca1be885ca5c54#id:267666596?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1130.740,-558.346&zoom=10&rotation=0.000&lock=true](https://archives.aisne.fr/ark:/63271/vtaea7841603a78a02c/daogrp/0/layout:linear/idsearch:RECH_53cf4c3b9d5392dd45ca1be885ca5c54#id:267666596?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1130.740,-558.346&zoom=10&rotation=0.000&lock=true)

## Annexes

Annexe 1 : arbre généalogique

Annexe 2 : acte de mariage de Charles François MARET et Onézime DUFRESNE

Annexe 3 : transcription de l'acte de mariage de Charles François MARET et Onézime DUFRESNE

Annexe 4 : Plan cadastral de Laon en 1845

Annexe 5 : Etat de section de Laon 1846

Annexe 6 : Matrice cadastral - GLINEL

Annexe 7 : Liste tirage au sort militaire

Annexe 8 : Procès-verbaux d'entrée à l'hospice des enfants assistés de Laon

Annexe 9 : Transcription du procès-verbal d'entrée à l'hospice des enfants assistés de Laon

Annexe 10 : Fiche de carrière professionnelle de Julien MARET

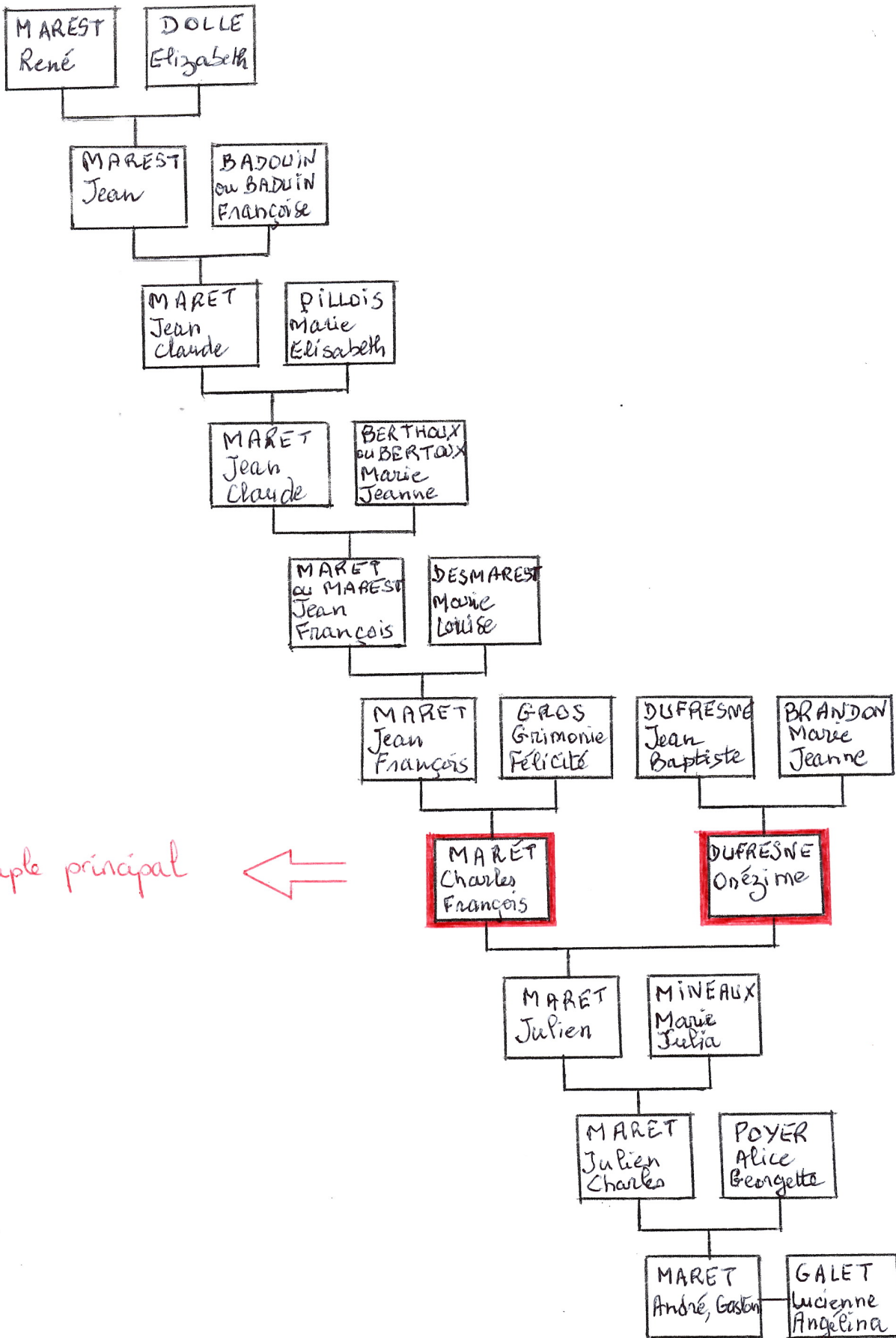
Annexe 11 : Jugement de divorce MARET-MICHAUT

Annexe 12 : Transcription du jugement de divorce MARET-MICHAUT

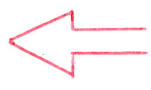
Annexe 13 : Contrat de mariage MARET-GALET

Annexe 14 : Transcription du contrat de mariage MARET-GALET

# Ascendance et descendance de Charles François MARET



couple principal





Maret  
Dufresnes.

N° 29.

L'an mil huit cent quarante, le quinze juillet, à sept heures de jour,  
En l'hôtel de ville en présence nous Louis François (Barthélemy)  
Saringault, premier adjoint au Maire (par dérogation),  
officier de l'état civil de la ville de Laon, fonctionnaire  
arrondissement de Laon, département de l'Aisne, —

pour comparus Charles François Maret, manoeuvre, domicilié  
à Laon, âge de vingt sept ans, étant né à Montigny, Canton  
de Craonne, le vingt neuf mars mil huit cent treize, ainsi  
qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a représenté,  
fils majeur de François Maret, manoeuvre, et de Genevieve  
Félicité Gos, son épouse, domiciliés audit Laon, ici présents  
en consistance, le soussigné justifiant en outre d'un  
Certificat de libération du recrutement, d'une part, —

En présence Dufresnes, manoeuvre, domiciliée à  
Braucourt, Canton d'Anizy le Château, chez son aïeule  
paternelle ci après nommée, résidant à Guilly sous  
Laon, âgée de dix sept ans dix mois, étant née audit  
Braucourt, le quinze août mil huit cent vingt deux,  
ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous  
a représenté, fille mineure de Jean Baptiste Dufresnes,

réservee

Décidé le  
12 Juin 1875

décédé à Braucourt, le dix huit Juin mil huit cent  
 treize deux, et de Marie Jeanne Brandon, son épouse,  
 décédée à Vermeuil sous Coucy, le Vingt six Juillet  
 mil huit cent treize neuf, suivant la justification  
 qui nous en a été faite par la représentation de leurs  
 actes de décès, lesquels actes constatent suffisamment  
 le décès de 1: Jean Baptiste Duprenes, son aïeul  
 paternel, 2: Jean Louis Brandon, 3: et Marie Jeanne  
 Douvry, les aïeux maternels, assistée, ladite Duprenes,  
 de Marie Rose Leroux, son aïeule paternelle, veuve  
 dudit Jean Baptiste Duprenes, manouvrière, domiciliée  
 à Braucourt, consultant au présent mariage, d'autre  
 part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration  
 du mariage projeté entre eux et dont les publications  
 ont été faites, savoir: à savoir, les dimanches deux  
 et vingt huit Juin dernier, heure de midi, et à  
 Braucourt, les mêmes jours et heure, afin qu'il  
 apparut de certificat délivré par le maire de ladite commune,  
 lequel nous a été représenté et constaté qu'il n'y a  
 pas eu d'opposition.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été  
 signifiée, faisons droit à leur réquisition, lecture faite,  
 tant des actes ci dessus mentionnés, dont il a été après avoir  
 été paraphés par nous, les époux en présence légitime,  
 demeureront annexés au double du présent exploit, que du  
 chapitre six du titre du code civil intitulé: du mariage,  
 avons demandé aux contractans s'ils veulent se prendre  
 pour époux, sur leur réponse séparée et affirmative  
 déclarons, au nom de l'Etat, que les Dits Charles  
 François Maxe et Ouesime Duprenes ont ainsi parlé

mariage.

Lequel nous avons rédigé acte en présence de Charles  
Amant Baiard, maçon, âgé de quarante ans, de  
Jean Marie Lamy, menuisier, âgé de quarante  
trois ans, de Henri Hubert, manoeuvrier, âgé  
de trente deux ans, amis des époux, et de Louis  
Briébaum, Maître-Vitrier, âgé de trente ans, beau  
frère de l'époux, tous quatre domiciliés en cette  
ville.

Et nous, les soussignés et témoins, signés avec nous  
le présent acte, après lecture faite, excepté les époux, la  
mère de l'époux et le père de l'époux qui ont été au dit acte, de  
interpellés.

moret

Baiard

Lamy

Hubert

Briébaum

Saringaude

Violet

et  
Caden.

N° 30

L'an mil huit cent quarante, le sept Juillet, à six heures du soir,  
En l'hôtel de ville et pardevant nous Jean François Charlemagne  
Saringaude, procureur adjoint au maire et, par délégation, officier

## Transcription Acte de mariage de Charles François MARET et Onésime DUFRESNE

L'an mil huit cent quarante, le premier juillet, à sept heures du soir.

En l'hôtel de ville et pardevant nous Jean François Charlemagne Paringault, premier adjoint au Maire et par délégation officier de l'état civil de la ville de Laon, canton et arrondissement de Laon, département de l'Aisne.

Sont comparus Charles François Maret, manouvrier, domicilié à Laon, âgé de vingt sept ans, étant né à Martigny, canton de Craonne, le vingt neuf mars mil huit cent treize, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a représenté, fils majeur de François Maret, manouvrier et de Grimonie Félicité Gos, son épouse, domiciliés audit Laon, ici présents et consentants. Le comparant justifiant en outre d'un certificat de libération du recrutement, d'une part.

Et Onésime Dufresnes, manouvrière, domiciliée à Brancourt, canton d'Anizy-le-Château, chez son aïeule paternelle ci-après nommée, résidant à Semilly sous Laon, âgée de dix sept ans dix mois, étant née audit Brancourt, le quinze août mil huit cent vingt deux, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'elle nous a représenté, fille mineure de Jean Baptiste Dufresnes, décédé à Brancourt, le dix huit juin mil huit cent trente deux, et de Marie Jeanne Brandon, son épouse, décédée à Verneuil-sous-Coucy, le vingt six juillet mil huit cent trente neuf, suivant la justification qui nous en a été faite par la représentation de leurs actes de décès, lesquels actes constatent suffisamment le prédécès de 1° : Jean Baptiste Dufresnes, son aïeul paternel, 2° : Jean Louis Brandon, 3° et Marie Françoise Douvry, ses aïeux maternels ; assistée, ladite Dufresnes, de Marie Rose Feront, son aïeule paternelle, veuve dudit Jean Baptiste Dufresnes, manouvrière, domiciliée à Brancourt, consentant au présent mariage, d'autre part.

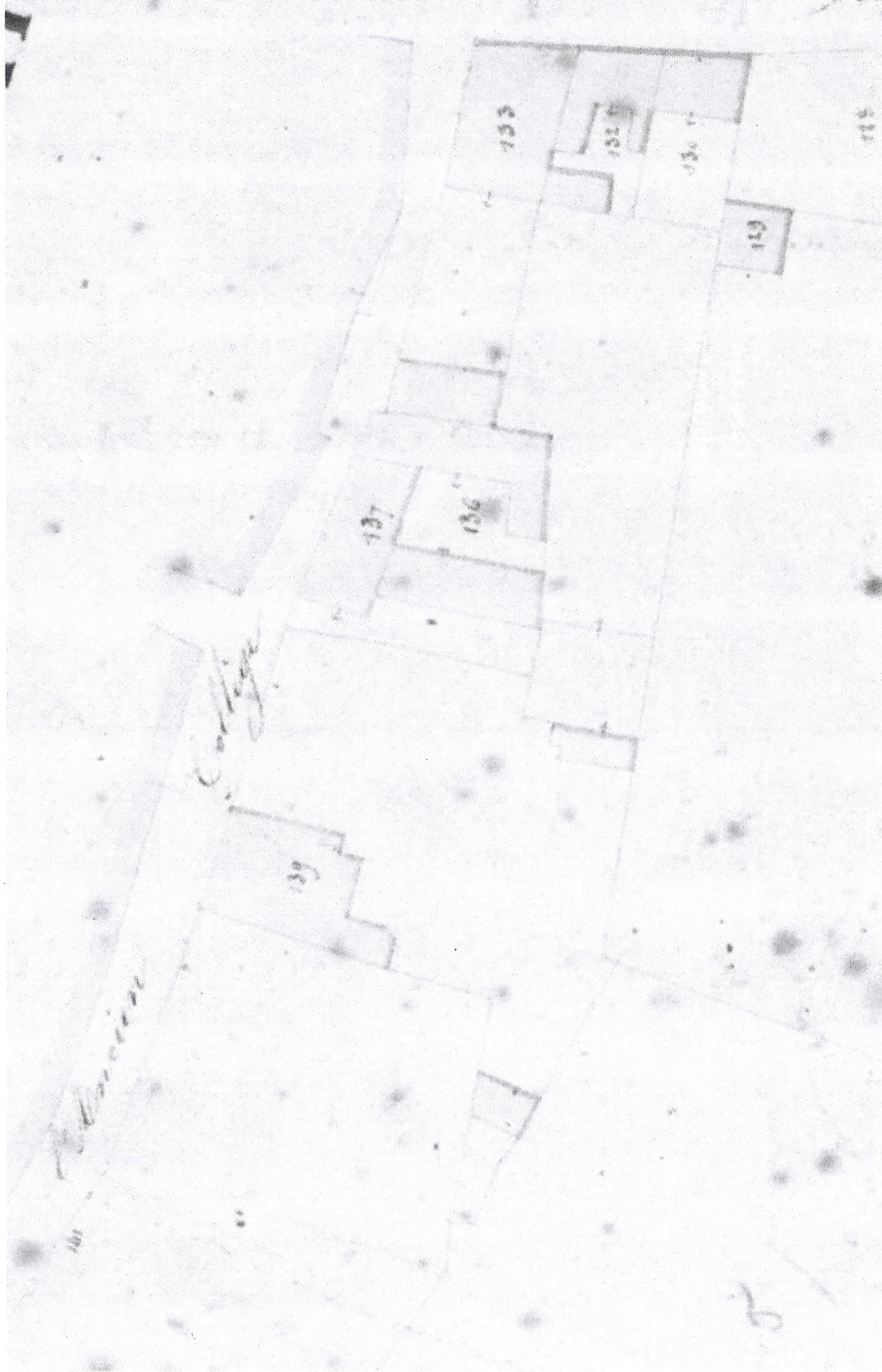
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites, savoir : à Laon, les dimanches vingt un et vingt huit juin dernier, heure de midi, et à Brancourt, les mêmes jours et heure, ainsi qu'il appar[ai]t du certificat délivré par le maire de la dite commune, lequel nous a été représenté et constatant qu'il n'y a pas eu d'opposition.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, lecture faite, saut des actes ci-dessus mentionnés, dont six, après avoir été paraphés par nous, les époux ne sachant signer demeureront annexés au double du présent registre, que du chapitre six du titre du code civil intitulé : Du mariage avons demandé aux contractants s'ils veulent se prendre pour époux, sur leurs réponses séparée et affirmative déclarons au nom de la loi que les dits Charles François Maret et Onésime Dufresnes sont unis par le mariage.

De quoi nous avons rédigé acte en présence de Charles Armand Baiard, maçon, âgé de quarante ans, de Jean Marie Lamy-Noulet, serrurier, âgé de quarante trois ans, de Henri Hubert, manouvrier, âgé de trente deux ans, amis des époux, et de Louis Brébant, peintre-vitrier, âgé de trente ans, beau-frère de l'épouse, tous quatre domiciliés en cette ville.

Et ont les comparants et témoins signé avec nous le présent acte, après lecture faite, excepté les époux, la mère de l'époux, et l'aïeule de l'épouse, qui ont déclaré ne savoir signer de cet interpellé.







Etat de section, Laon, cote 4P408/A1, année 1846

N <sup>o</sup> de la Cote	Noms, Prénoms, professions et domiciles des propriétaires	N <sup>o</sup> du plan	Contens, usage ou lieux dit	Nature des propriétés	Contenance en mesures métriques	Classement en trois lettres	Revenu		Nombre d'ouvertures imposables	
							Centimes	Cent	Portes au-dessus de la cote	Portes au-dessous de la cote
<del>620</del>	<del>Glinel, Cousin, Nicolas</del>	<del>137</del>	<del>Rue St Martin</del>	<del>4 9</del>	<del>4</del>					
621	Glinel, Cousin, Nicolas	132		550	Maison	267	100	170	-	11
	Glinel, Cousin, N <sup>o</sup>	132		Sols v <sup>o</sup>	1 70	1	Unique	1 32		
622	Glinel, Cousin, Nicolas	133	Rue de Framercen	750	Maison	360	100	358	-	18
	Glinel, Cousin, N <sup>o</sup>	133	Collège		10 70	1	Unique	7 70		
<del>623</del>	<del>Glinel, Cousin, Nicolas</del>	<del>134</del>		<del>4 9</del>	<del>4</del>					
<del>624</del>	<del>Glinel, Cousin, Nicolas</del>	<del>135</del>		<del>4 9</del>	<del>4</del>					
					4 30					
1270	Robineau Henri marchand	136	Rue de l'ancien Collège	350	Maison	200	100	122	-	13
	Robineau Henri	136		Sols v <sup>o</sup>	2 80	1	Unique	2 02		
622	Glinel, Cousin, Nicolas	137		200	Maison	250	100	96	-	12
	Glinel, Cousin, N <sup>o</sup>	137		Sols v <sup>o</sup>	1 80	1	Unique	1 30		
<del>661</del>	<del>Dolle, Paul</del> Commerçant pâtis	<del>138</del>		<del>4 9</del>	<del>4</del>					
661	Dolle, Paul	139		700	Maison	326	100	336	-	18
	Dolle, Paul	139		Sols v <sup>o</sup>	11 40	1	Unique	8 21		
<del>661</del>	<del>Dolle, Paul</del>	<del>140</del>		<del>4 9</del>	<del>4</del>					
					4 30					
701	Hospice De Laon	141			Arrière					
					Sols v <sup>o</sup>	1 30	1	Unique	1 07	
702	Hospice De Laon	142			Jardins	26 90	3	Uniques	26 37	
						65 40				1129 09







nos ordre	Noms de famille	Prénoms	nos du tirage	Observations
+ 31	berbin	Pierre Francois	58	
32	busson	ant. Norbert	35	
+ 33	Sacheux	7 <sup>me</sup> Augustin	33	
34	Lafolet	Denis Francois	121	
35	Le Doux	Jean Bte	108	
36	Lefevre	Jos. Sebastien	125	
37	Marest	Jean Francois	134	
R 38	Meneisson	Louis Jsidore	94	
39	Maurice	7 <sup>me</sup> Jos. Joseph	52	Garde à l'armée
40	Nogat	Pierre	111	
41	Piquet	Louis Simon	117	
42	Soulet	Louis Augustin	136	
43	Hoquet	Pierre	38	
R 44	Hoüille	Louis Jos. Constant	81	
45	Nousseau	Jos. Marie	135	
46	Nousseau	Alex <sup>dre</sup> Theodore	133.	
R 47	Exreux	Henry Biacathe	83	
48	Lillies	Et. Louis	89	
49	Lourbier	7 <sup>me</sup> Jos. Alexia	72	
50	Vigueris	Etie. Joseph	- - -	Engage le 18. juil. 1807 dans le 1 <sup>er</sup> Regt. d'inf. de ligne
51	Polowski	Jos. Louis Constant	- - -	Engage le 2. juil. 1807 dans le 32. Regt. d'inf. de ligne
52	Calet	Louis Mederie	141 X	

Je atteste que le n<sup>o</sup> 141 X  
 n'a été tiré que par erreur  
 l'année dernière



Cote HQ44 - Procès verbaux d'entrée à l'Aspic des enfants assistés - Laon

N.º 2948. 2949 et 2950.

L'AN deux — de la République françoise, le dix huit  
février — 1793, — Nous officiers municipaux de la  
Commune de Laon, sur l'avis qui nous a été donné, qu'il  
y avoit un <sup>beau</sup> Enfant exposé & abandonné à la prison de cette  
ville —, nous y sommes rendu à l'instant, avons  
reconnu que cet Enfant étoit un garçon <sup>fille</sup> nommé <sup>2949.</sup> ~~nommé~~ <sup>2949.</sup>  
Luyau, Jean Baptiste, du Tils — fil de <sup>quidone</sup> ~~de~~  
Félicité de Marie Rose, Enfant légitime de Jacques François  
qui se donna pour preuve qu'il étoit de Laon, District de  
né le 10. mars 1788. 179, <sup>de Laon</sup> ~~de Laon~~, Département de l'Aisne —  
<sup>le 2. 6. h. - may 1788. 179</sup> ~~le 3. 6. h.~~ <sup>le 3. 6. h.</sup> Département de l'Aisne — \* suivant l'acte de  
naissance dont il étoit porteur. <sup>\* A rayer  
s'il n'y en  
a pas.</sup>

## Transcription du procès-verbal d'entrée à l'hospice des enfants assistés de Laon

N°2948 . 2949 et 2950

L'an deux de la République française, le dix huit février 1793, nous off[icie]rs municipaux de la commune de Laon, sur l'avis qui nous a été donné, qu'il y avoit trois enfants à la prison de cette, nous y sommes rendu à l'instant, avons reconnu que ces enfant étoit un garçon et deux filles nommés le garçon, Jean Baptiste 2948, les filles, Grimonie Félicité 2949, et Marie Rose 2950, enfants légitimes de Jacques François Gros et de Marie Preuve Grimonie Drocourt, détenue en cette prison, né le

Le 1<sup>er</sup> – le 10 mars 1783

Le 2<sup>e</sup> – le 14 may 1788

Le 3<sup>e</sup> – le

Trouvés à Laon, district dud[i]t département de l'Aisne.



*Retraité à Paris  
la femme à Soona*

TRAVAUX ET SURVEILLANCE

**LÉGENDE**  
EXPLICATIVE DES NOTATIONS

1	Obs.	Observation.
2	Repr.	Réprimande.
3	B.	Bidne.
4	Avert.	Avertissement.
5	Ch. Rés.	Déplacement d'office.
6	Desc. Cl.	Descente de classe.
7	Desc. Gr.	Descente de grade.
8	Rev.	Revocation.

C. R.  
(n° mlt 15.626)

Marec (Julien) *5<sup>e</sup> 907*

Noms et prénoms  
Lieu de naissance *Semilly-sous-Laon (Aisne)*  
Date de la naissance *20 Avril 1848*  
Célibataire, veuf ou marié *Célibataire marié le 9 août 8*  
Nombre d'enfants *5 (5) marié le 25 fév. 89 à Rollet-florimont, né le 26 gbr 8*  
Patronage *M. Sabatette, Piqueur.*  
Date de l'entrée à la Compagnie *26 Avril 1869. aux 20 nov. 1867*  
Fonctions *Cantonnier entre les Kil. 172 à 175*  
Appointements *840<sup>fr</sup>*  
Résidence *Semilly (faub. de Laon) Logé*

*Aménagements*

MUTATIONS ou AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT.		OBSERVATIONS.	
1870	12 août. appelé sous les Drapeaux.	1860	9 août. absent 2h. sans autorisation
1871	18 avril. A repris son poste de Cantonnier	1870	12 février. absent midi à 1h. sans autorisation
1872	9 février. dans nuit 167-172 en remplacement de Guillaume	1870	14 Juin. est absent 1/2 journée sans autorisation
1873	11 Mars. Soala	1873	11 Mars. est absent 1/2 journée sans autorisation
1875	6 Mars. Poste à	1873	20 Mars. absent 1/2 journée sans autorisation
1876	8 Mars. Paris N. 124-134 100 (Cigne de Joffroy à Laon) en remplacement de Vaillan aubelle	1874	12 août. Absent sans autorisation
1878	14 Mars. Poste à	1876	19 Mars. absent 1/2 journée sans autorisation
1880	11 Mars. Paris chef Cantonnier K. 124 500 à 129 en rempl. de 4 anciens, décidé j'après porté à	1878	26 Mars. absent non autorisé
1882	15 Mars. Découvert des	1878	26 Mars. absent non autorisé
1882	1 <sup>er</sup> Mars. Paris Gde barrière au P.N. n° 74, Kil. 137 808 (division à la front.) en rempl. de la fin domoaire (non logé)	1878	26 Mars. absent non autorisé
1887	Paris Cantonnier Kil. 134-129 100	1879	2 avril. N° 100 absent au chantier qu'à 10h du matin.
1891	Paris au trait. nouveau de 9580	1879	3 est absent sans autorisation
		1881	29 Juin. absent sans autorisation
		1882	17 Août. absent sans autorisation
		1882	14 fév. absent sans autorisation
		1882	6 Juin. absent sans autorisation
		1882	19 Août. absent sans autorisation
		1882	12 Août. absent sans autorisation
		1882	12 Août. absent sans autorisation

*Zou*

*3.*

Mod. 12-3. - 1. 69. - 200.



3000  
2.  
2.

MUTATIONS et AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT.		OBSERVATIONS.
1894 23 <sup>e</sup> juil	Passé de 105 <sup>ans</sup> à 107 <sup>ans</sup> (renouvelé)	1886
1895 2 <sup>e</sup> juil	à 133 <sup>ans</sup> à 140 <sup>ans</sup> (Joinsun à la fin)	1888
1896 1 <sup>er</sup> juil	à 140 <sup>ans</sup> à 140 <sup>ans</sup> (Joinsun à la fin)	1116
1897 1 <sup>er</sup> juil	à 140 <sup>ans</sup> à 140 <sup>ans</sup> (Joinsun à la fin)	1176
1898 18 <sup>e</sup> juil	Sorte à la H.C. soit à	1242
Comité	(à partir du 23 <sup>e</sup> juil 1898)	1888
1899 23 déc	Denomination nouvelle de 2 <sup>e</sup> classe	1242
Admis à la retraite à date du 15 Janvier 1902. (D <sup>o</sup> de C <sup>t</sup> du 14 Janvier 1902) Pension liquidée à 516 <sup>fr</sup>		
Décédé le 8 Janvier 1910		
Traitements statutaires 4720		
Traitements statutaires (1912)		

PÉCUNIAIRE

SITUATION DES ENFANTS.

MOIS et ANNÉE de la naissance.	SEXE.	DÉCÈS ou INCAPACITÉ de travail.	MOIS et ANNÉE de la naissance.	SEXE.	DÉCÈS ou INCAPACITÉ de travail.
18 février 1879	Masculin	Maroussier			
6 juillet 1877	m. d.	m. d.			
7 avril 1884	m. d.				
18 <sup>e</sup> juil 1887	Féminin				
16 avril 1890	Masculin	Décédé 1 <sup>er</sup> juil 1901			
27 décembre 1896	garçon				



MENTION

Le jugement ci-contre, rendu  
officière ordinaire, donne lieu à  
mention du droit de plaidoirie.  
Pour mention/.

grosses 14 rous  
des 31.8-15

premier ressort.

Plaid

extrait en rôle  
le 19-5-30  
N<sup>o</sup> 100-1000

T-Jam

N<sup>o</sup> 243. - Contre: le sieur André Gaston Maret, facteur  
revenu demeurant à Vincy. Reuil. et Argency;  
Demandeur au principal, défendeur recours honnête,  
rout par M<sup>o</sup>: Bach, Avoué, et plaidant par M<sup>o</sup>: Boutin, Avoué;

Et: la dame Jeanne Charlotte Michaut, épouse de  
Maret sus. nommée, résidant, ladite dame, séparément et avec  
mari, à Paris, 133 avenue de France;  
Défenderesse au principal, demanderesse recours honnête  
comparant par M<sup>o</sup>: Pascal, Avoué, et plaidant par M<sup>o</sup>: Choderlat, avoué  
à la Cour d'Appel de Paris;

Le Tribunal:

Après avoir entendu les Avoués et Avouats des parties en leurs conclusions  
et plaidoiries respectives;

Où le Ministère Public en ses conclusions;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi;

Attendu qu'il a été procédé aux enquêtes et contre-enquêtes ordonnées  
par le jugement avant dire droit, du dix-huit mai mil neuf cent vingt

Attendu qu'il en résulte la preuve que les époux Maret se sont réciproquement  
ment et vis-à-vis l'un de l'autre rendus coupables d'injures graves, qui

Enregistré à LAON A. 1  
case 998 Reçu Six cent  
Bara a requête  
Frais: 562.50  
Total: 607.50

l'état civil de  
et sa mention  
vingt et un  
la dame  
deux époux  
alors que  
d'années;  
présent  
que les  
Rozoy.  
opéré  
comme  
renon  
de la  
Boul  
de d



il ressort des dispositions des témoins entendus, d'une part: que la dame d'aret ne préparait pas les repas de son mari, qu'elle provoquait de fréquentes scènes de ménage, et qu'un jour d'une de ces dernières, elle est même allée jusqu'à gifler son époux; - d'autre part, que le sieur d'aret a vu sa femme à la porte sous le prétexte futile qu'elle s'était fait couper les cheveux; qu'il échut dans ces conditions, de prononcer la rupture de leur mariage aux torts réciproques des époux;

Attendu qu'en raison du jeune âge de l'enfant issu du mariage il échut de maintenir la garde de ce dernier à la mère, et de fixer à cent vingt cinq francs par mois, la pension que le sieur d'aret devra verser à sa femme, pour part contributive à l'entretien dudit enfant;

Sur ces motifs:

Prononce le divorce d'entre les époux d'aret-Michaux, à la requête et au profit de chacun d'eux, à leurs torts réciproques, avec toutes les conséquences de droit;

Ordonne la transcription du présent jugement sur les registres de l'état civil de la ville de Paris, mairie du quatorzième arrondissement, et sa mention en marge de l'acte de mariage dressé en ladite mairie, le vingt et un juin mil neuf cent vingt quatre.

Déclare que l'ordonnance du Président du siège, qui a autorisé la dame d'aret à résider séparément d'avec son mari, porte la date du vingt deux mars mil neuf cent vingt sept;

Attribue à la mère la garde de l'enfant issu du mariage; condamne le sieur d'aret à payer de ce chef, à sa femme, une pension alimentaire de cent vingt cinq francs par mois, payable mensuellement et d'avance;

Ordonne, de ces deux derniers chefs, l'exécution provisoire du présent jugement, nonobstant appel;

Déclare nuls et de nul effet, les avantages de toute nature que les époux d'aret ont pu se consentir réciproquement.

Et attendu que le divorce entraîne la dissolution de la communauté; fait et ordonne que par le ministère de M<sup>rs</sup> Fieclaire, notaire à Pozoy. sur. Sure, que le Tribunal soumet à cet effet, il sera procédé aux opérations de compte, liquidation et partage des biens dépendant de la communauté ayant existé entre les époux d'aret-Michaux, ou, en cas de renonciation à ladite communauté par la femme, à la liquidation de reprises de la dame d'aret seulement;

Soumet d'office de la Potit, juge, et à son défaut, d'office de Boutrolle, juge, pour surveiller lesdites opérations, et faire rapport, en cas de difficultés;

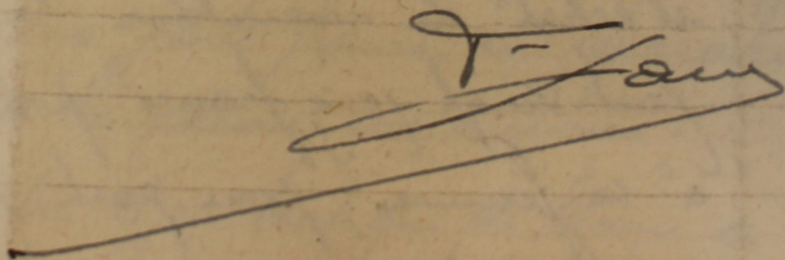
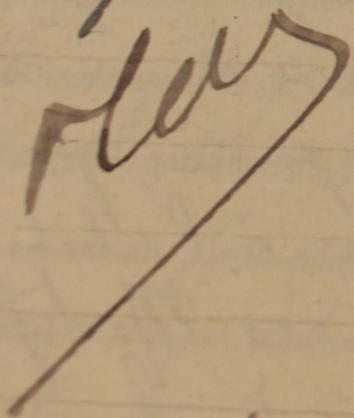
total 607.50  
case 998 Requête  
Ave. cent sept fr. cent.



Soit qu'en cas d'empêchement du juge et Notaire pourvus, il sera  
pourvu à leur remplacement sur simple ordonnance du Président du siège.

Voit aussi des dépens, qui seront supportés par moitié entre les  
parties, et prononce la distraction d'icelle au profit des avoués de la  
cause, sur leur affirmation qu'ils en ont fait l'avance de leurs deniers  
personnels.

Le qui sera exécuté conformément à la loi, comme jugement  
en première ressort.





## Transcription du jugement de divorce entre MARET et MICHAUT

N°243 – Entre : le sieur André Gaston Maret, facteur receveur demeurant à Vincy-Reuil et Magny ;

Demandeur au principal, défenseur reconventionnel comparant par Me Bach, Avoué, et plaidant par Me Doutin, Avocat ;

d'une part

et : la dame Jeanne Charlotte Michaut, épouse du Maret sus-nommé, résidant, ladite dame, séparément d'avec son mari, à Paris, 133 Avenue du Maine.

Défenderesse en principal, demanderesse reconventionnelle comparant par Me Casal, Avoué, et plaidant par Me Chadirat, Avocat à la cour d'appel de Paris ;

Le Tribunal :

Après avoir entendu les Avoués et Avocats des parties en leurs pouvoirs et plaidoiries respectives ;

Qui le Ministère Public en ses conclusion ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu qu'il a été procédé aux enquête et contre-enquête ordonnées par le jugement avant dire droit, du dix-huit mai mil neuf cent vingt (sept)

Attendu qu'il en résulte la preuve que les époux Maret se sont (réciproquement) et vis-à-vis l'un de l'autre rendus coupables d'injures graves, qu'en (conséquent) il ressort des dépositions des témoins entendus, d'une part : que la dame Maret ne préparait pas les repas de son mari, qu'elle provoquait de fréquentes scènes de ménages, et qu'au cours d'une de ces dernières, elle est même allée jusqu'à gifler son époux ; d'autre part, que le sieur Maret a mis sa femme à la porte sous le prétexte futile qu'elle s'était fait couper les cheveux ;

Qu'il échet, dans ces conditions, de prononcer la rupture du lien conjugal, aux torts réciproques des époux ;

Attendu qu'en raison du jeune âge de l'enfant issu du mariage, il échet de maintenir la garde de ce dernier à la mère, et de fixer à cent vingt cinq francs par mois, la pension que le sieur Maret devra verser à sa femme, pour part contributive à l'entretien dudit enfant ;

Par ces motifs :

Prononce le divorce d'entre les époux Maret-Michaut, à la requête et au profit de chacun d'eux, à leurs torts réciproques, avec toutes les conséquences de droit.

Ordonne la transcription du présent jugement sur les registres de l'état civil de la Ville de Paris, mairie du quatorzième arrondissement, et sa mention en marge de l'acte de mariage dressé en ladite mairie, le vingt et un juin mil neuf cent vingt quatre ;

Déclare que l'ordonnance du Président du siège, qui a autorisé la dame Maret à résider séparément d'avec son mari, porte la date du vingt deux mars mil neuf cent vingt sept ;

Maintient à la mère la garde de l'enfant issu du mariage ;

Condamne le sieur Maret à payer de ce chef, à sa femme, une pension alimentaire de cent vingt cinq francs par mois, payable mensuellement et d'avance ;

Ordonne, de ces deux derniers chefs, l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant appel ;

Déclare, nuls et de nul effet, les avantages de toute nature que les époux Maret ont pu se consentir réciproquement ;

Et attendu que le divorce entraîne la dissolution de la communauté :

Dit et ordonne que par le ministère de Me Préclaire, notaire à Rozoy-sur-Serre, que le Tribunal commet à cet effet il sera procédé aux opérations de compte, liquidation et partage des biens dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Maret-Michaut, ou – en cas de renonciation à ladite communauté par la femme, -- à la liquidation des reprises de la dame Maret seulement ;

Commet Monsieur di la Botut, juge, et à son défaut, Monsieur Boutrolle, juge, pour surveiller lesdites opérations, et faire rapport en cas de difficultés ;

Dit qu'en cas d'empêchement du juge et notaire commis, il sera pourvu à leur remplacement sur simple ordonnance du Président du siège.

Fait masse des dépens, qui seront supportés par moitié entre les parties et prononce la distraction desdits dépens au profit des avoués de la cour, sur leur affirmation qu'ils en ont fait l'avance de leurs deniers personnels.

Ce qui sera exécuté conformément à la loi, comme jugement en premier ressort.



Peur à 1.000.000 et compris.  
Donation pour la future à la future  
de tous les biens qui composent sa dot  
Peur: cinquante six francs 20 c

1168  
M. Bouchard 10  
12-12-28  
2 robes  
à 70  
ni m. u.

Contrat de mariage. Côté d'acquéts  
entre: Roret ami factoy facteur de S.P. à Maguy  
et: Juliette Lucienne Angelina s.p. au dit  
apports  
du futur:  
sa garde robe: 500+  
apports 2000.  
les droits mobiliers ayant existé entre lui et la future  
Jeanne Charlotte sa 1<sup>re</sup> épouse avec laquelle il est divorcé: 7000.  
Total: 3.500-

II De la future

sa garde robe: 500  
argent 1000  
1 lit et chaise et une machine à coudre: 1000  
et les droits indivis lui revenant de la succession  
liquide de sa femme Juliette-Blanche sa  
père et mère divorcée la femme ayant  
domicile à Maguy le 23-8-1918  
le mari au dit le 18.2.1927.  
Total 3100

Peur à 1.000.000 79.20 soldants de 2 ans  
francs 20 c.  
sauf de conserver la mobilière  
Peur: vingt deux francs 50

1169  
M. Bouchard 35  
11.12.1928

Vente (effet immédiat)  
par: Barbier Alfred Benoit s.p. e.p.  
Marcel Marie Delisle à Blonion

## Transcription Contrat de mariage MARET-GALET

1168 Contrat de mariage Communauté d'acquêts

Me Préclaire entre : Maret André Gaston facteur des PTT à Magny

12.12.28 et : Galet Lucienne Angéline s. p. audit

2 rôles apports

### 1/ du futur :

sa garde robe	500F
espèces	2 000F
les droits mobiliers ayant existé entre lui et Michaut Jeanne Charlotte sa 1 <sup>ère</sup> épouse avec laquelle il est divorcé	1 000F
Total	3 500F

### 2/ de la future :

sa garde robe	500F
argent	1 000F
1 lit en chêne et une machine à coudre	1 000F
et les droits indivis lui revenant de la succession non encore liquidée des époux Galet-Floquet ses père et mère décédés la femme en son domicile à Magny le 23.8.1918 le mari audit le 12.2.1927	600F
Total	3 100F

Reçu à l'acte sur 6 600F 79,20 soixante dix neuf francs 20

faculté de conserver le mobilier

reçu : vingt deux francs 50